



DEMARCHE INTERSCoT DU PAYS VICHY- AUVERGNE

Diagnostic

Décembre 2010



Sommaire

Introduction	4
Une concertation étendue	7
CHAPITRE 1 : L'état de la planification intercommunale au sein du Pays Vichy-Auvergne	8
1.1. Les SCoT sur le Pays Vichy-Auvergne	9
1.2. La planification autour du Pays Vichy-Auvergne	16
CHAPITRE 2 : Le défi démographique : plus d'habitants mieux logés	18
2.1. Un territoire structuré visant à se rapprocher de la dynamique clermontoise	19
2.2. Une croissance différenciée, entre fort dynamisme et perte de population	22
2.3. L'image et l'attractivité du Pays passe aussi par la requalification du parc ancien des centres villes et centres bourgs	23
2.4. La maison individuelle, mode d'habiter majoritaire	25
2.5. Une cohésion sociale à assurer	28
2.6. Synthèse transversale	30
2.7. Les acteurs locaux et leurs implications dans le domaine	32
CHAPITRE 3 : Une faible culture de coopération sur l'économie	33
3.1. Une organisation des pôles économique bornée aux périmètres des EPCI	34
3.2. Une absence de lisibilité sur l'offre et la disponibilité foncières à l'échelle du Pays	40
3.3. Une offre commerciale équilibrée autour de l'agglomération de Vichy	46
3.4. Une offre touristique diversifiée mais une valorisation cloisonnée du territoire	50
3.5. Un territoire qui bénéficie de filières spécifiques	56
3.6. Une agriculture diversifiée qui se maintient malgré un récent recul	58
3.7. Synthèse transversale	64
3.8. Les acteurs locaux et leurs implications dans le domaine	66

CHAPITRE 4 : Transports et déplacements : des alternatives à l'automobile à valoriser	67
4.1. <i>Un territoire structuré par plusieurs pôles</i>	68
4.2. <i>Une périurbanisation croissante</i>	68
4.3. <i>Un réseau routier de plus en plus performant</i>	72
4.4. <i>Un réseau ferroviaire intéressant mais sous utilisé</i>	76
4.5. <i>Des transports départementaux en progrès</i>	87
4.6. <i>Une dépendance croissante à la voiture qui menace l'équilibre socioéconomique du Pays</i>	91
4.7. <i>Un usage élevé de la voiture, même quand il y a des alternatives</i>	96
4.8. <i>Synthèse transversale</i>	99
4.9. <i>Les acteurs locaux et leurs implications dans le domaine</i>	100
CHAPITRE 5 : Un environnement diversifié, inégalement pris en compte	103
5.1. <i>Le cadre physique du territoire</i>	104
5.2. <i>Des espaces naturels protégés, concentrés sur les rivières, malgré d'autres espaces remarquables</i>	106
5.3. <i>Des composantes paysagères fortes et diversifiées garantant d'un cadre de vie attractif</i>	111
5.4. <i>Une qualité de l'eau moyenne, notamment dans la Plaine de Limagne</i>	115
5.5. <i>Des résultats encourageants ou mitigés malgré une démarche globale de réduction et de valorisation des déchets</i>	124
5.6. <i>Un risque inondation encore à maîtriser et des risques technologiques bien présents</i>	126
5.7. <i>L'énergie et les énergies renouvelables</i>	128
5.8. <i>Synthèse transversale</i>	140
5.9. <i>Les acteurs locaux et leurs implications dans le domaine</i>	142
CHAPITRE 6 : Vers des actions concertées à développer lors de la phase projet	143
6.1. <i>Pour un Pays plus durable...</i>	144
6.2. <i>Pour un Pays plus solidaire...</i>	145
6.3. <i>Pour un Pays plus attractif...</i>	146
<i>La méthodologie de travail pour la seconde et troisième phase</i>	147

Introduction

En souhaitant mettre en place une démarche Inter-SCoT à l'échelle du Pays Vichy Auvergne, l'ambition est de **définir un cadre volontaire, partenarial et durable** à la coopération entre les territoires qui composent celui-ci. Cette démarche est ambitieuse, puisque récente et novatrice à l'échelle nationale. Même si les 10 intercommunalités ne sont pas toutes actuellement dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (seules les Communautés de Communes du Pays de Lapalisse, du Saint-Pourcinois, du Bassin de Gannat et la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier ont élaboré ou élaborent leur SCoT), la loi Engagement National pour l'Environnement exige que l'ensemble du territoire français soit couvert par les SCoT à horizon 2017. Par anticipation, la démarche Inter-SCoT proposée ici, a toute sa pertinence.

En portant cette démarche, le Pays vu comme association, vise à refonder sa charte sur des critères de développement durable consolidés.

Enfin, vu sous l'angle d'une métropolisation croissante des territoires, le Pays Vichy Auvergne à travers cette démarche, doit se hisser comme un interlocuteur privilégié des grands territoires voisins, tel notamment le Pays du Grand Clermont.

Une démarche volontaire

L'inter-SCoT du Pays Vichy Auvergne n'est pas un nouveau cadre institutionnel, mais bien un dispositif libre, qui favorise la coopération et la mise en réseau des territoires de planification. La démarche Inter-SCoT n'a pas pour vocation de se superposer à l'élaboration des SCoT : la souplesse, l'adaptation et le partage en sont les mots d'ordre, pour permettre au territoire du Pays « d'avancer dans la planification à cette échelle de la manière la plus cohérente ».

Une démarche partenariale

« L'intérêt de l'inter-SCoT est de contribuer à promouvoir une appartenance commune, à éviter le repli des territoires qui se retrouvent face à des interdépendances croissantes car cette conscience est plus souvent vécue sous l'angle d'externalités négatives, d'un phénomène subi, d'une peur grandissante de perdre la maîtrise de son devenir », « [...] l'inter SCoT vise à mettre en exergue les leviers d'action locaux, les cohérences et les incohérences », tel est le point de vue aujourd'hui des interlocuteurs rassemblés dans l'InterSCoT de la Région Urbaine de Lyon.

Les acteurs du Pays Vichy Auvergne doivent saisir l'opportunité d'un tel outil pour en faire **un espace commun de convergence, de concertation et d'échanges** dont la problématique première est de soutenir et de tendre vers une concordance et une articulation des démarches SCOT en cours et à venir.

La préexistence du Pays Vichy Auvergne constitue un lieu d'échanges entre acteurs du territoire idéal pour nourrir cette démarche. Au-delà de l'articulation des différents

documents SCoT, l'enjeu est de fédérer les partenaires du Pays autour d'enjeux, d'évènements et/ou de grands projets qui dépassent le seul cadre intercommunal : Les inondations de septembre 2002 et de décembre 2003 qui ont touché le delta rhodanien, d'une intensité et d'une amplitude exceptionnelles, ont rendu évidente la nécessité d'une coopération à l'échelle des bassins versants. Les élus ont fortement relayés ce besoin et ont donc donné une validité à la démarche InterSCoT dans les Bouches-du-Rhône ; le grand projet économique « Port 2000 » du Havre (infrastructures d'accueil de très grands porte – conteneurs) a suscité une réflexion métropolitaine afin d'anticiper les dynamiques de développement qu'il va engendrer ; l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO est une opportunité majeure pour articuler les démarches de planification autour du fleuve dans le département d'Indre-et-Loire.

Et sur le Pays Vichy Auvergne ? Quid par exemple d'une réflexion élargie et partenariale quant aux effets de l'arrivée d'une LGV sur le territoire ?

Une démarche durable

La démarche Inter-SCoT du Pays Vichy Auvergne a enfin pour ambition d'afficher les complémentarités pour éviter la concurrence entre les SCOT. Elle doit mettre en avant certaines solidarités afin de réduire les disparités entre des entités de ce même « grand territoire ».

D'ores et déjà au regard des premières analyses effectuées, certains sujets, ayant toute leur place au sein d'une Charte de Pays « revisitée », méritent une attention particulière dans une approche durable pour la vitalité du territoire :

- La mobilité des hommes sur le territoire,
- L'accès au logement et aux services pour tous,
- La cohérence dans l'offre foncière d'activités,
- Les opportunités à développer une agriculture de proximité,
- La préservation des paysages et des sites remarquables,
- Le mode énergétique (développement des énergies hydrauliques, de l'éolien...).

En conclusion : une démarche, trois objectifs à des degrés différents d'exigence

1. Au minimum, éviter les incompatibilités, les contradictions et leurs possibles effets d'annulation des politiques engagées. Par exemples, en ce qui concerne la protection des espaces naturels (principalement ceux qui débordent les périmètres de SCOT), la localisation des équipements et des zones d'activités et les orientations en direction d'un développement favorisant les transports collectifs ;
2. De préférence, fabriquer de la complémentarité entre les projets et les orientations ; créer une continuité entre les politiques menées dans chaque SCOT ; lisser les effets de coupure engendrés par les limites des périmètres de SCOT ; reconnaître le fonctionnement propre de certaines entités situées à cheval sur plusieurs SCOT ;
3. Au mieux, établir des coopérations pérennes ; assurer une cohésion des territoires locaux autour de projets régionaux, nationaux et internationaux.

Le diagnostic présenté ci-après vous propose d'entrer dans le territoire du Pays sous l'angle de 4 grandes thématiques :

- Celle de la démographie et du logement,
- Celle du développement économique au sens large,
- Celle des transports et des déplacements,
- Celle de l'environnement.

Pour éviter une approche cloisonnée des problématiques, nous avons établi une synthèse transversale à l'issu de chaque chapitre thématique visant à interroger le territoire sur la durabilité, la solidarité et l'impact en termes d'attractivité des actions engagées par les collectivités et le Pays Vichy-Auvergne.

Des pistes d'actions à mener sont enfin abordées dans le sixième et dernier chapitre du document. Elles viseront à être rediscutées dans la seconde phase de l'étude pour élaborer le projet et les orientations à mettre en œuvre.

Une concertation étendue

La présente démarche d'InterSCoT sur le Pays Vichy Auvergne ne pouvait être mise en place sans une concertation importante : il s'agit en effet, d'une démarche innovante portée par une structure associative sans compétence propre.

Pour mener à bien cette phase de diagnostic le Pays, AID Observatoire, ADETEC et ACER Campestre ont fait le choix de mobiliser à différents moments les techniciens et élus de ce vaste territoire.

Entre le mois de Janvier et le mois de Décembre, entre la livraison du prédiagnostic et celle du diagnostic, voici les différents moments où le Pays à concerté :

- **En Janvier 2010 en conseil d'administration pour le lancement de l'étude,**
- **De Février à Mars 2010, pour une explication de la démarche directement auprès de chaque intercommunalité,**
- **Au mois d'Avril 2010, lors de 4 ateliers visant à échanger sur un diagnostic de situation en matière d'habitat, d'économie, de transports, d'agriculture, d'environnement et de gouvernance,**
- **En Juillet 2010, lors de la présentation du diagnostic en Conseil d'Administration,**
- **Au mois de Septembre 2010, lors d'une visite des techniciens du Pays dans chaque intercommunalité,**
- **Au mois d'Octobre 2010, lors de la présentation du diagnostic au Conseil de Développement,**
- **Au mois de Novembre 2010, lors de débats sur le diagnostic, présenté dans 5 réunions « intercommunautaires » qui ont rassemblées plus de 100 personnes (élus et société civile)**
- **Au mois de Décembre 2010, lors de la validation du diagnostic au Conseil de Développement**

Ces différents moments d'échanges ont permis d'enrichir à chaque fois le document qui vous est soumis ici.

Chapitre 1

L'état de la planification intercommunale au sein du Pays Vichy Auvergne aujourd'hui

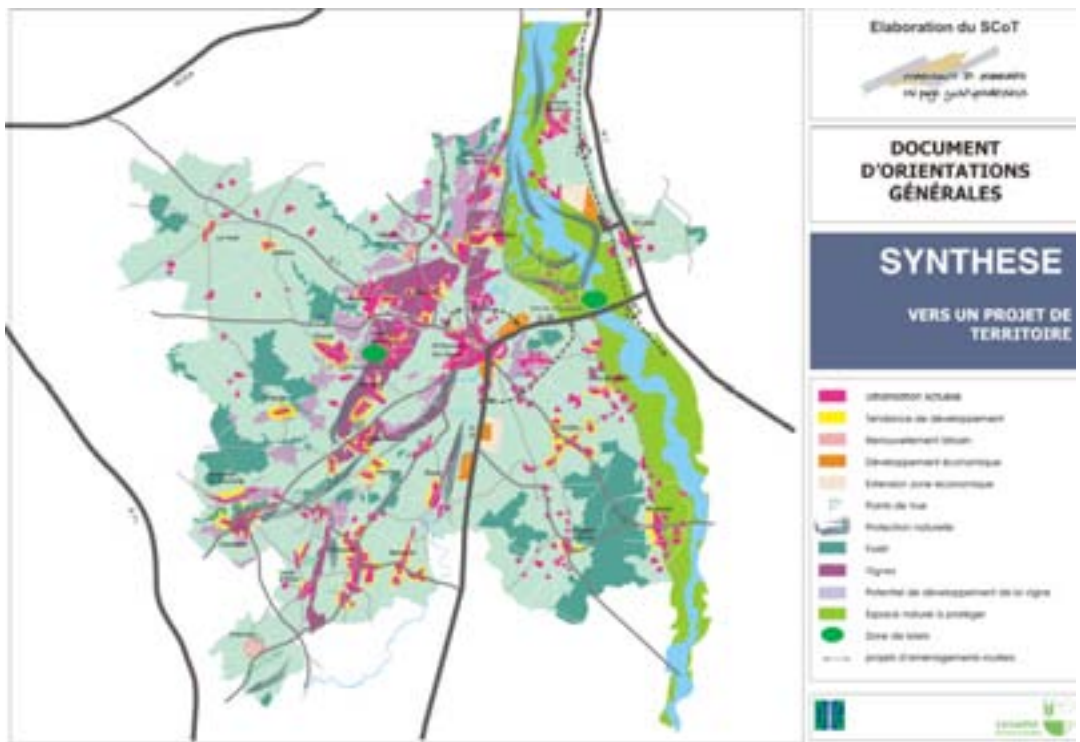
1.1. Les SCoT sur le Pays Vichy Auvergne

Dans le cadre de la démarche InterSCoT, le premier élément à mettre en évidence est celui de l'étendue de la planification à travers les SCoT en cours d'élaboration sur le territoire. Le Pays Vichy Auvergne est concerné par l'existence de 4 territoires de SCoT, à des niveaux d'avancement différents. Revue de détail de l'ensemble des démarches à l'oeuvre

SCoT du Pays de Lapalisse	
Taille du SCoT (nombre de communes, superficie)	14 communes, 9 000 habitants
Période d'élaboration	Période 2002/2005
Statut actuelle (en élaboration, stade d'avancement, approuvé et en vigueur)	SCoT approuvé et donc en vigueur depuis 2005
Principaux enjeux ou orientations données dans le dernier document approuvé	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'amélioration du positionnement du Pays de Lapalisse : <ul style="list-style-type: none"> - Par la cohérence entre urbanisation et transports collectifs - Par la protection des tracés des infrastructures nouvelles - Par l'aménagement des voies et espaces de stationnement 2. Gérer l'urbanisation, protéger et valoriser le patrimoine <ul style="list-style-type: none"> - En positionnant des pôles préférentiels d'urbanisation - En trouvant des équilibres entre offre de logements et mixité sociale - En faisant des réserves d'urbanisation à long terme ou de renouvellement urbain 3. Accueillir des entreprises 4. Préserver le cadre de vie/Diversifier l'offre de logement 5. Préserver l'attractivité des villages 6. Protéger et valoriser le patrimoine / Requalifier les axes routiers 7. Valoriser les espaces ruraux et protéger les milieux naturels

SCoT de la Communauté de Communes du Saint Pourcinois	
Taille du SCoT (nombre de communes, superficie)	27 communes et 16 000 habitants
Période d'élaboration	2004 /2007
Statut actuelle (en élaboration, stade d'avancement, approuvé et en vigueur)	SCoT approuvé et donc en vigueur depuis le 31 Mai 2007
Principaux enjeux ou orientations données dans le dernier document approuvé	<p>1. Sur le transport et les déplacements : SEPARER LES FLUX COMMERCIAUX OU DE TRANSIT ET LES FLUX PENDULAIRES FAVORISER L'INSTALLATION D'ENTREPRISES LOGISTIQUES REHABILITER LA VOIE FERREE ST POURCAIN – ST LOUP FAVORISER LES ITINERAIRES ET LES PARKINGS DEUX ROUES FAVORISER LE TRANSPORT COLLECTIF A LA CARTE ET POUR LES ACTIVITES DE LOISIRS</p> <p>2. Sur la rénovation urbaine FAVORISER LA RENOVATION URBAINE PAR UNE POLITIQUE D'AIDE PUBLIQUE FAVORISER LA MIXITE DE L'HABITAT DETERMINER LES POTENTIALITES DE CROISSANCE DE LOGEMENTS PAR COMMUNE</p> <p>3. Sur la répartition de la population METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE FONCIERE LES SERVICES PUBLICS (Important : Saint Pourçain et Chantelle constituent les 2 pôles relais du SCoT) FAVORISER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS CULTURELS FAVORISER L'IMPLANTATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES METTRE EN VALEUR LES ACTIVITES TOURISTIQUES, SPORTIVES ET DE LOISIR</p> <p>4. Sur l'agriculture et la viticulture PRESERVER LE DYNAMISME DE CES ACTIVITES</p> <p>5. Sur l'eau PRESERVER ET FAVORISER LES PRELEVEMENTS EN NAPPE ALLUVIALE PRESERVER ET/OU AMELIORER LA QUALITE DES COURS D'EAU ET DES EAUX SOUTERRAINES</p> <p>6. Et encore.... PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES COMPLETER L'INVENTAIRE DES ZONES INONDABLES LIMITER LES RUISSELLEMENTS COURS D'EAU : PRESERVER ET/OU RETABLIR LA DYNAMIQUE</p>

	<p>NATURELLE PRESERVER ET VALORISER LES MILIEUX NATURELS TOURISME : REALISER / AMENAGER DE NOUVEAUX CHEMINS BALISES TOURISME : REALISER DES CHEMINS DU PECHEUR</p>
--	---



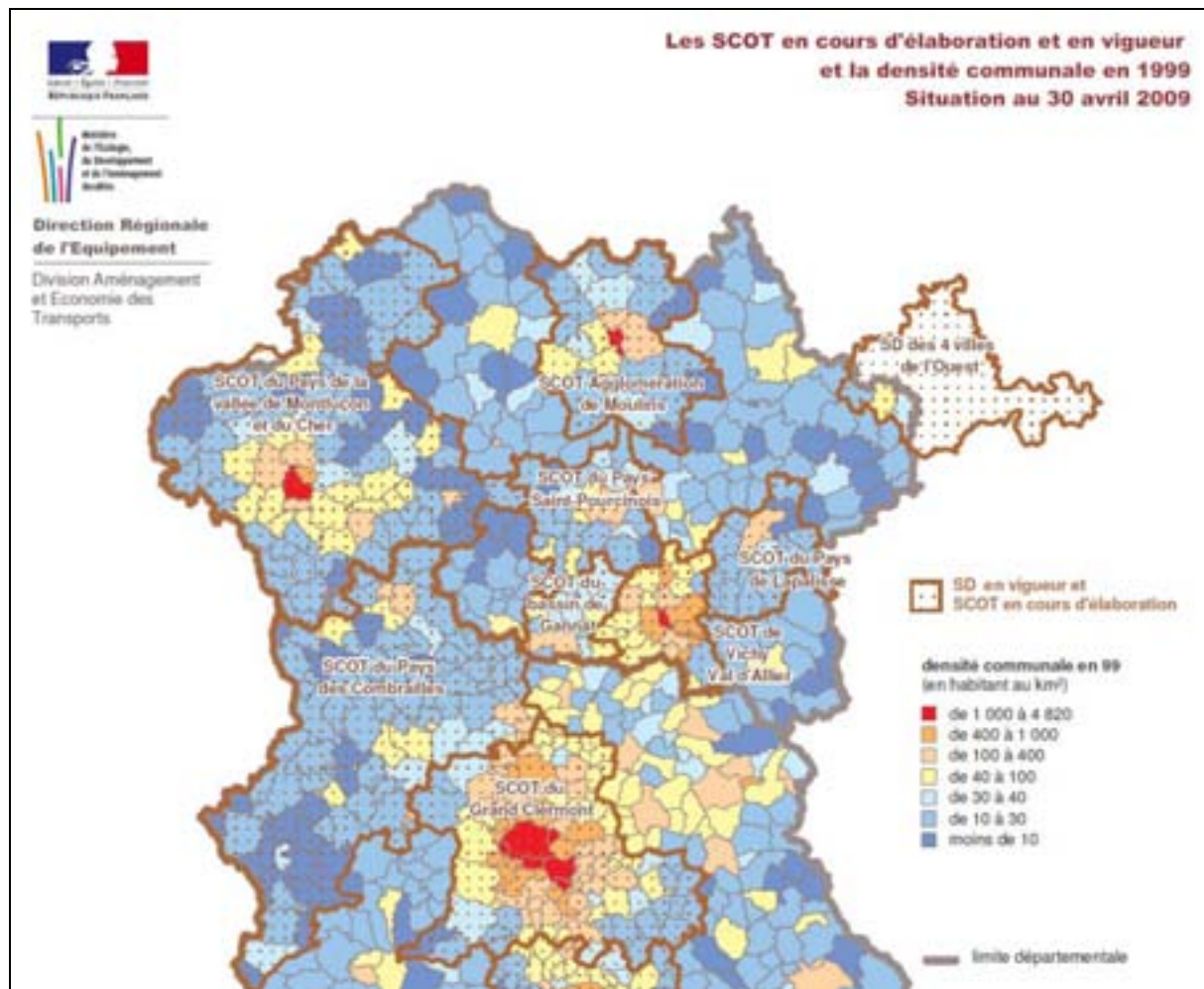
SCoT de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat	
Taille du SCoT (nombre de communes, superficie)	16 communes pour 13 000 habitants
Période d'élaboration	Depuis 2008
Statut actuelle (en élaboration, stade d'avancement, approuvé et en vigueur)	Phase « Arrêt Projet ». Approbation prévue en 2011
Principaux enjeux ou orientations données dans le dernier document approuvé	<p>L'ORGANISATION DE L'ESPACE ET DE LA RESTRUCTURATION DES ESPACES URBANISES</p> <p>1 – LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT</p> <p>1.1 - Organiser le territoire autour de l'armature urbaine existante : développement du pôle relais de Broût Vernet</p> <p>1.2 - Maintenir un tissu économique local diversifié</p> <p>1.3 - Organiser les grands équipements de service à la population</p> <p>1.4 - Améliorer la desserte du territoire et les déplacements</p> <p>1.5 - Renforcer les transports collectifs</p> <p>1.6 - Inciter à un développement respectueux de l'environnement et favoriser une réflexion sur le développement durable</p> <p>2 – LES PRINCIPES DE RESTRUCTURATION URBAINE</p> <p>2.1 – Encourager le renouvellement urbain</p> <p>2.2 – Recentrer les extensions de chaque commune</p> <p>2.3 – Rechercher une optimisation de l'occupation foncière</p> <p>2.4 – Maintenir des coupures d'urbanisation</p> <p>2.5 – Développer modérément les hameaux</p> <p>LES GRANDS EQUILIBRES DANS L'URBANISATION</p> <p>1 – LES ORIENTATIONS GENERALES EN MATIERE DE LOGEMENT</p> <p>1.1 - Diversifier la production de logements : 85 logements/an à développer</p> <p>1.2 - Poursuivre le renforcement de l'offre en logements aidés</p> <p>1.3 - Programmer une offre foncière adaptée aux besoins : développement au max. de 65 Ha de terrains pour l'habitat</p> <p>1.4 - Consolider une politique foncière</p> <p>2 – LA LOCALISATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES</p> <p>2.1 - Renforcer les capacités d'accueil d'activités économiques : 148 Ha prévus au SCoT</p> <p>2.2 - Programmer des capacités d'accueil adaptées aux petites entreprises artisanales et commerciales</p> <p>2.3 - Veiller à l'équilibre de l'offre commerciale</p> <p>LES GRANDS EQUILIBRES ENTRE ESPACES URBAINS, AGRICOLES ET NATURELS</p> <p>1 – LA VALORISATION DU GRAND PAYSAGE ET DES ESPACES BATIS OU A URBANISER</p>

	<p>2 – LES ESPACES NATURELS ET SITES A PROTEGER 2.1 - Préserver l’outil agricole 2.2 - Protéger et valoriser le patrimoine naturel</p> <p>L’OPTIMISATION DES RESSOURCES ET LA PREVENTION DES RISQUES</p> <p>1 – LA GESTION DES RESSOURCES 1.1 – Protéger les ressources en eau 1.2 – Encourager le recours aux énergies renouvelables</p> <p>2 – LA GESTION DES RISQUES ET DES NUISANCES 2.1 – Maîtriser le risque d’inondation 2.2 – Gérer les autres risques et nuisances 2.3 – Gérer les déchets</p>
--	---

SCoT de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier	
Taille du SCoT (nombre de communes, population)	23 communes et 76 000 habitants
Période d'élaboration	Depuis Janvier 2010 – Approbation prévue à l'Automne 2012
Statut actuelle (en élaboration, stade d'avancement, approuvé et en vigueur)	SCoT en cours d'élaboration Diagnostic validé par le maître d'ouvrage
Principaux enjeux ou orientations données dans le dernier document approuvé	<p>1. Vichy Val d'Allier, un territoire préservé ?</p> <p>Une dynamique fluviale de l'Allier perturbée Les milieux naturels et leur biodiversité Les zonages et mesures de protection de la biodiversité Une qualité de l'eau préoccupante Un sous-sol très exploité Une structuration centripète remise en cause aujourd'hui La consommation d'espace par l'habitat et les activités La qualification des entrées de ville : deux seuils d'arrivée dans l'agglomération</p> <p>2. Vichy Val d'Allier, un territoire solidaire ?</p> <p>Un moteur urbain grippé et des évolutions structurelles à intégrer La richesse de la population : des déséquilibres impactant le territoire Une main d'oeuvre encore majoritairement composée d'ouvriers et d'employés, intégrée au sein d'une population active qui stagne sur l'agglomération Le parc de logements et son évolution récente : le modèle dominant de la maison individuelle hors du coeur urbain Des parcours résidentiels rendus difficiles La place du logement social : un parc concentré en coeur urbain Un besoin d'intervention sur le parc bâti existant Une offre de services ramassée sur quelques pôles du territoire Les inégalités d'accès à la voiture</p> <p>3. Vichy Val d'Allier, un territoire ouvert ?</p> <p>VVA : un espace de croissance, qui poursuit une tertiairisation forte et bénéficie d'un ancrage industriel encore notable Les zones d'activités économiques aujourd'hui : une offre foncière future identifiée, mais une disponibilité de long terme Une offre commerciale qui rayonne bien au-delà des limites de l'agglomération</p>

	<p>Une activité touristique importante dans l'économie de l'agglomération, avec une concentration notable des activités et lieux d'accueil sur Vichy</p> <p>Le pôle universitaire : un pari gagné !</p> <p>Une offre « culture, loisirs et sport » de haut niveau</p> <p>Le fonctionnement du territoire de VVA ne s'arrête pas aux limites administratives : un poids important au sein du Pays</p> <p>L'émergence d'une relation avec l'agglomération clermontoise</p>
--	--

1.2. La planification autour du Pays Vichy Auvergne



Au-delà même du territoire du Pays Vichy Auvergne, il apparaît pertinent de dénombrer les SCoT qui percolent le territoire, car ils participent eux aussi à orienter certaines politiques qui peuvent avoir un impact sur les actions menées par les intercommunalités du Pays, limitrophes à ceux-ci. On peut citer notamment :

- **Le SCoT de l'Agglomération de Moulins**, autour de 26 communes et 54 000 habitants. Ce SCoT est aujourd'hui en phase « Arrêt Projet ».
- **Le SCoT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher** autour de 95 communes, 7 intercommunalités et 113 000 habitants. Le PADD est aujourd'hui en cours de finalisation
- **Le SCoT du Grand Clermont** autour de 108 communes, 10 intercommunalités et 415 000 habitants. Le Documents d'Orientations Générales est aujourd'hui en enquête publique.
- **Le SCoT du Pays des Combrailles** autour de 98 communes, 8 intercommunalités et 47 000 habitants. Ce SCoT est aujourd'hui approuvé depuis 2010.

Parmi ces 4 SCoT limitrophes, le SCoT du Pays des Combrailles est le seul approuvé.

Voici les principaux éléments « moteurs » du Document d'Orientations Générales :

1. Assurer le développement économique et de l'emploi :

- en passant de 2 pôles industriels à 3, qui inclut désormais le pôle de Combronde : 114 Ha de développement économique sont prévus sur l'ensemble du SCoT à court terme.
- en renforçant les activités dans les bourgs,
- en gardant des activités agricoles et forestières,

2. Mener une politique résidentielle différenciée

- en répondant à tous les besoins / développer 3800 logements sur le SCoT à échéance 2017, dont 1900 dans les bourgs soit 280 Ha à mobiliser. Ce développement se base sur un taux de croissance très ambitieux de l'ordre de 6% à échéance du SCoT. Les orientations se tournent d'ailleurs plus vers le secteur Est du SCoT à proximité de l'A71.
- en adoptant l'offre de services dans les bourgs

3. Rendre le territoire durablement accessible

- en développant les bourgs, nœud de la trame des déplacements,
- en relançant la voie ferrée Montluçon/Clermont-Ferrand
- en poursuivant l'organisation routière du territoire

Chapitre 2

Le défi démographique : plus d'habitants mieux logés

2.1. Un territoire structuré visant à se rapprocher de la dynamique clermontoise

2.1.1. Des pôles intermédiaires organisés autour de l'agglomération vichyssoise

Un cadre physique hétérogène...

Etendu sur près de 3 000 km² (2 932 km² exactement), le Pays Vichy Auvergne connaît une vraie diversité physique, qui lui confère une richesse importante d'un point de vue paysager : secteurs de plaines avec la Limagne, secteur de vallées avec l'Allier et la Sioule, secteurs de montagne avec les premiers contreforts des Combrailles et la Montagne Bourbonnaise.

...créant des entités propres au sein du Pays

Cette hétérogénéité et complexité physiques ont **des conséquences sur l'organisation fonctionnelle du territoire**. Celui-ci s'organise autour de bassins de vie clairement identifiés : bassin de Vichy, bassin du Saint-Pourcinois, bassin de Gannat, Pays de Lapalisse, Pays de Varennes-Forterre, Montagne Bourbonnaise,...Autant d'entités qui ont leur propre fonctionnement interne d'un point de vue économique, d'accès aux services, de polarités commerciales,...

Néanmoins, **ces différents bassins ont aujourd'hui une taille démographique relativement «critique» qui ne leur permettent pas de vivre en «autonomie»** : si la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier est plus peuplée (plus de 75 000 habitants), les autres bassins de vie sont beaucoup plus réduits sur ce point :

- les bassins de Gannat et de Saint Pourçain accueillent respectivement 12 500 et 15 700 habitants,
- les 8 autres intercommunalités accueillent entre 4 800 et 9 600 habitants.

Par ailleurs, la répartition de la population au sein des communes du Pays s'établit ainsi :

- Vichy fait office de pôle majeur du territoire avec plus de 25 000 habitants en 2007,
- 6 des 10 communes les plus peuplées du Pays appartiennent aujourd'hui à la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier,
- Les pôles intermédiaires (dont la population n'excède pas 6 000 habitants) sont Gannat, Saint-Pourçain s/Sioule, Varennes s/Allier, Lapalisse et dans une moindre mesure, Maringues et Aigueperse.

une partie Sud du Pays. La cartographie ci-dessous (variation de la densité de population entre 1999 et 2006 / Source INSEE) met en évidence la dilution progressive de l'agglomération clermontoise vers les franges Sud du Pays et notamment les Communautés de Communes Nord Limagne, Limagne Bords d'Allier et Coteaux de Randan. L'impact est d'abord démographique et rend ces territoires de plus en plus attractifs d'un point de vue résidentiel.

Par ailleurs, le diagnostic du SCoT Vichy Val d'Allier met également en évidence des liaisons domicile-travail de plus en plus importantes entre le pôle de Vichy et l'agglomération clermontoise.

C'est donc tout un processus de métropolisation qui tend à se mettre en place entre «la grande agglomération clermontoise» et des espaces de plus en plus attractifs situés en majeure partie dans la plaine de la Limagne. L'accessibilité aisée à ces secteurs du Pays (routes structurantes, autoroutes, cadencement TER,...) contribue à accentuer ce phénomène de métropolisation.

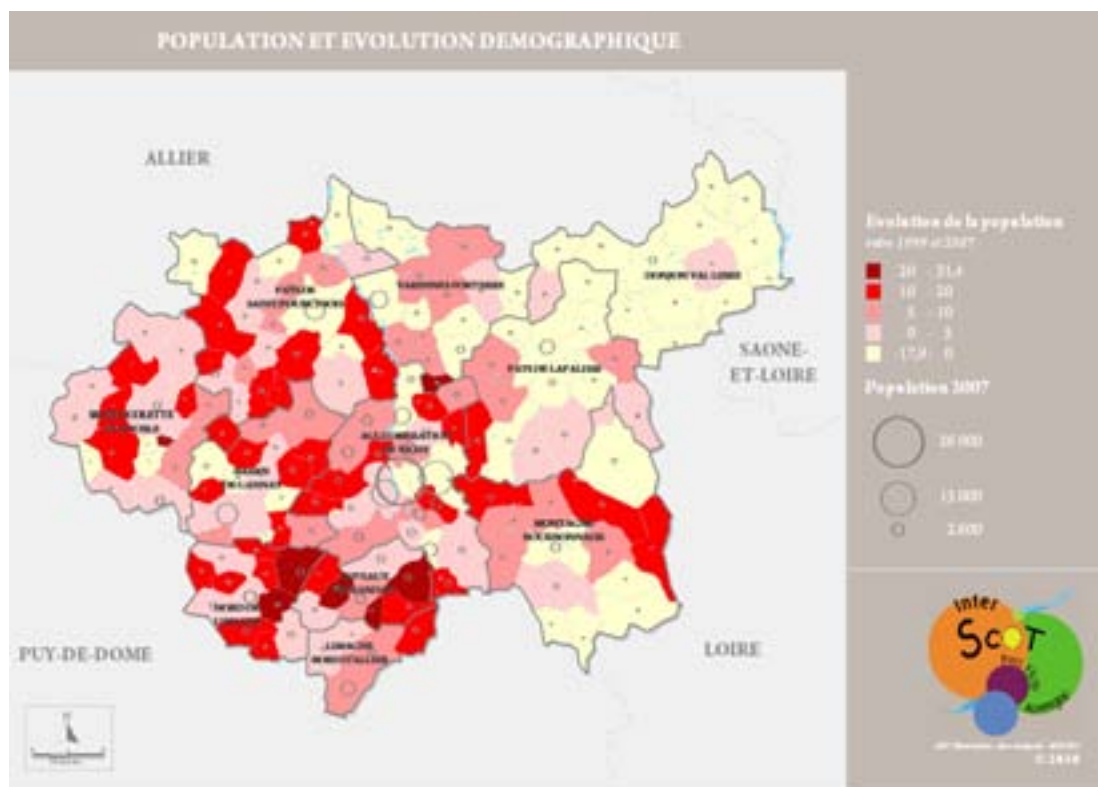
Face à ces dynamiques récentes, qui jusqu'à présent se concentraient sur la première ceinture de l'agglomération clermontoise, **se pose la question d'une collaboration élargie entre le Pays Vichy Auvergne et le Pays du Grand Clermont. Reste à trouver les thématiques communes à ces deux «grands territoires» qui regroupent plus de 40 % de la population Auvergnate** : la gestion des transports à grande échelle ? Le maintien d'espaces naturels majeurs situés à cheval sur les deux Pays ? La coopération métropolitaine autour d'éléments (éducation, loisirs,...) ou évènements structurants (spectacles,...). **La démarche InterSCoT doit aussi contribuer à trouver ces points de convergences.**

2.2. Une croissance différenciée, entre fort dynamisme et perte de population

Un territoire à double vitesse démographique

Si le Pays a perdu, globalement, de la population depuis les années 1960 jusque 2000 (près de 10 500 habitants en moins de 1968 à 1999), on enregistre une légère reprise de la croissance démographique ces dix dernières années (+ 2 600 habitants de 1999 à 2007). Cependant, **l'évolution de la population se trouve différenciée selon les secteurs puisque l'accueil d'habitants supplémentaires se localise sur les communes situées en rive gauche de l'Allier, et notamment sur celles du Puy-de-Dôme polarisées par l'agglomération Clermontoise.** A l'inverse, le secteur Ouest et surtout Nord-Ouest du Pays continue à perdre des habitants.

Dans ce contexte, **la problématique de l'habitat se situe au cœur des enjeux de développement du Pays, entre dimensionnement et localisation de l'offre en logements, en adéquation avec l'évolution démographique, et maîtrise de la consommation de l'espace liée.** En effet, l'aspiration des ménages à disposer d'un logement individuel et la hausse des prix du foncier et de l'immobilier entraînent un développement périurbain important et un mitage des espaces ruraux qui affectent une grande majorité du territoire du Pays.

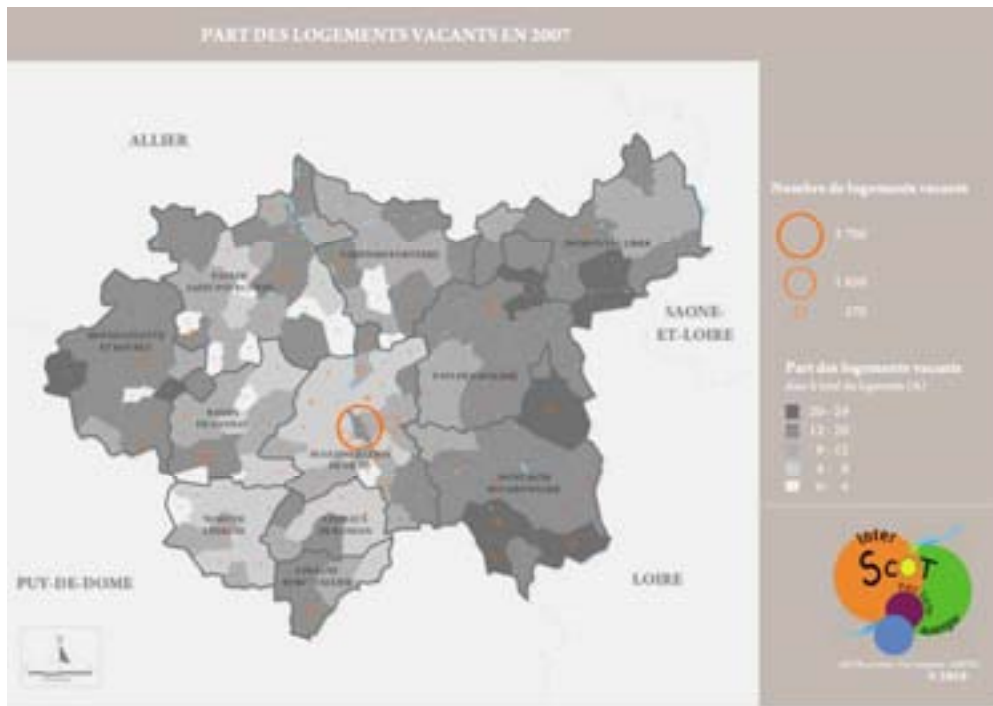


2.3. L'image et l'attractivité du Pays passe aussi par la requalification du parc ancien des centres villes et centres bourgs

Soutenir la résorption de la vacance pour dynamiser l'image du Pays

Le parc de logements actuels reste marqué par l'évolution économique du territoire : **l'importance de l'habitat ouvrier dans les pôles urbains lié à l'histoire industrielle et d'un habitat rural traditionnel, souvent dispersé, dessinent un parc marqué par le vieillissement (49% de ce dernier date en effet d'avant 1949)**. Cet état suscite de nombreux enjeux en termes de réhabilitation et de rénovation pour pallier au manque de confort et donc répondre à la demande de la population, mais aussi en termes de consommations énergétiques de plus en plus difficiles à assumer pour les ménages les plus modestes.

Avec un taux de vacance particulièrement élevé de près de 13%, soit environ 11 700 logements vacants (dont la moitié sur l'Agglomération Vichy Val d'Allier), le parc existant appelle une valorisation ambitieuse nécessaire à l'amélioration de l'image du Pays, et en premier lieu sur ses territoires les moins attractifs en terme démographique : les Communautés de Communes du Donjon Val Libre, du Pays de Lapalisse et dans une moindre mesure de la Montagne Bourbonnaise. Ce parc constitue ainsi un réel potentiel à remettre sur le marché, pour partie (car près des deux tiers de ces logements accusent une vacance lourde, due à leur état trop dégradé ou à leur inadaptation à la demande actuelle). Si la vacance des logements est à la baisse sur quasiment toutes les communes ces dernières années, les efforts en matière de réhabilitation doivent être maintenus (notamment à destination des propriétaires bailleurs).



Source : FILOCOM – 2007

2.4. La maison individuelle, mode d'habiter majoritaire

2.4.1. La diffusion du modèle pavillonnaire

La répartition des résidences principales sur le Pays dessine un territoire avec une ville-centre, ou plutôt une agglomération-centre (dominée par le cœur urbain Vichy/Cusset/Bellerive-sur-Allier), puis un ensemble de villes s'inscrivant en relais et constituant des bassins de vie plus locaux : Gannat, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Varennes-sur-Allier, Lapalisse, Maringues, Aigueperse, Le Mayet de Montagne ou encore Randan (par ordre décroissant du volume de résidences principales).

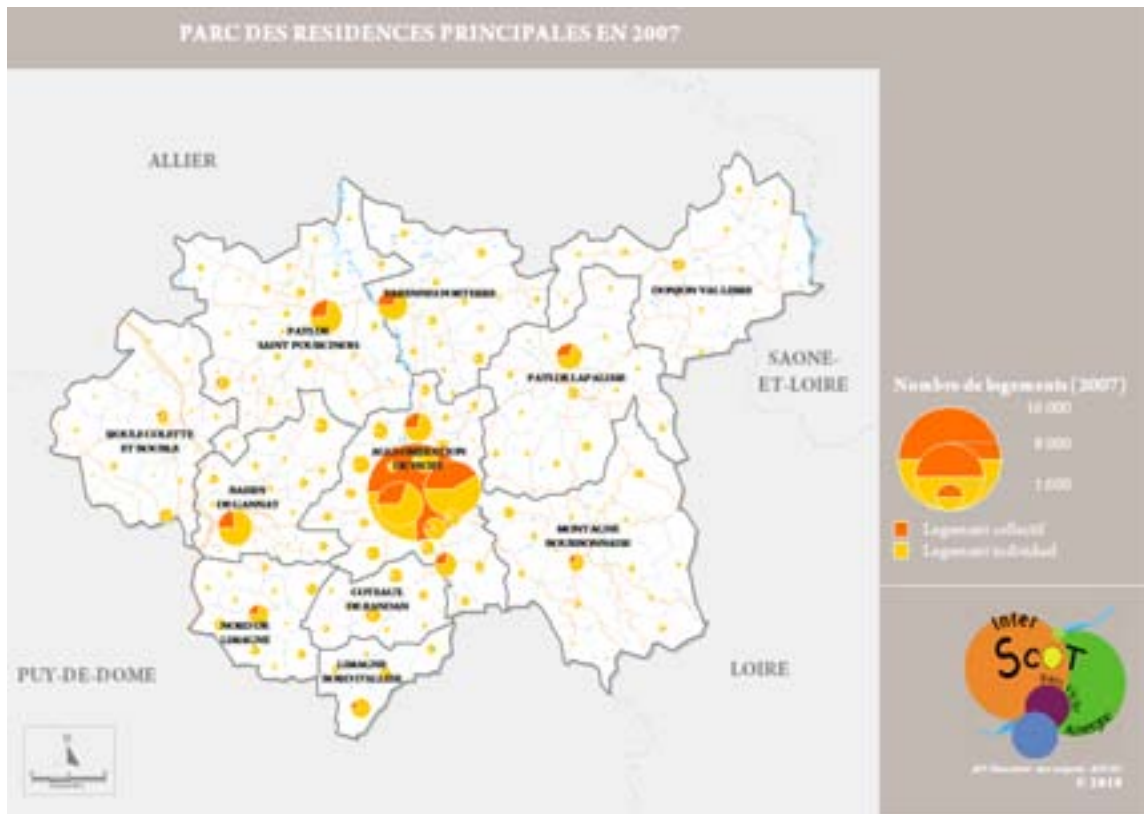
Sur les plus de 72 000 résidences principales présentes sur le Pays en 2007, on compte seulement 27% de logements collectifs dont les quatre cinquièmes sont concentrés sur Vichy Val d'Allier. Le mode d'habiter majoritaire sur le territoire est donc celui de la maison individuelle, qui représente 90% des logements si l'on retire VVA du calcul, et souvent la totalité du parc des communes périphériques et rurales autour des villes ou gros bourgs cités plus haut.

L'absence de contraintes géographiques fortes, ou à l'inverse l'existence d'une zone de Montagne (sur la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise), l'usage généralisé de l'automobile couplé à un réseau routier maillant correctement le territoire, ainsi que le rêve de la maison individuelle expliquent le développement d'un habitat pavillonnaire hégémonique, parfois éloigné des centres urbains et des principaux pôles d'emploi, mais aussi des centres bourgs en zone rurale.

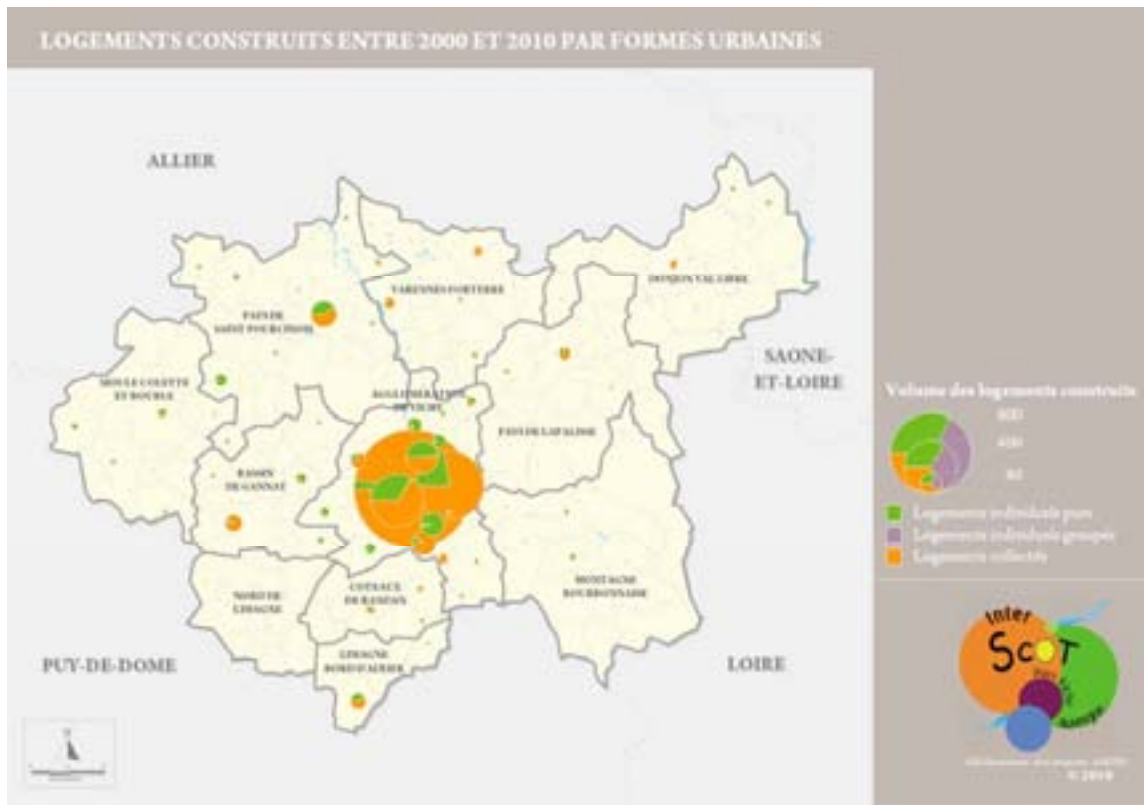
La construction récente, logiquement, concentre la réalisation de logements dans les pôles urbains ou gros bourgs structurants de l'organisation territoriale du Pays. **Mais si la mise en chantier est dominée par la construction de logements individuels en permis isolé ou lot libre sur l'ensemble du Pays entre 2000 et 2009, avec 66% des 8 213 réalisations, la forme majoritaire dans ces communes est aujourd'hui le logement collectif, notamment sur le cœur urbain de VVA (Bellerive-sur-Allier/Vichy/Cusset) mais aussi Saint-Pourçain, Gannat, Lapalisse ou encore Maringues.**

Partout ailleurs, le modèle pavillonnaire reste la forme très largement dominante dans la construction des villages. **On voit ainsi se généraliser des formes d'habitat particulièrement coûteuses en termes de consommation d'espace (66% de la construction en individuel isolé représentant 93% d'espace lié à la construction totale) dans les zones périurbaines et rurales du Pays.**

Une déconnexion croissante s'observe alors entre le développement de l'habitat, de plus en plus dispersé, et la grande concentration des équipements et des services autour des pôles urbains du territoire, engendrant une consommation foncière accrue et des déplacements croissants.



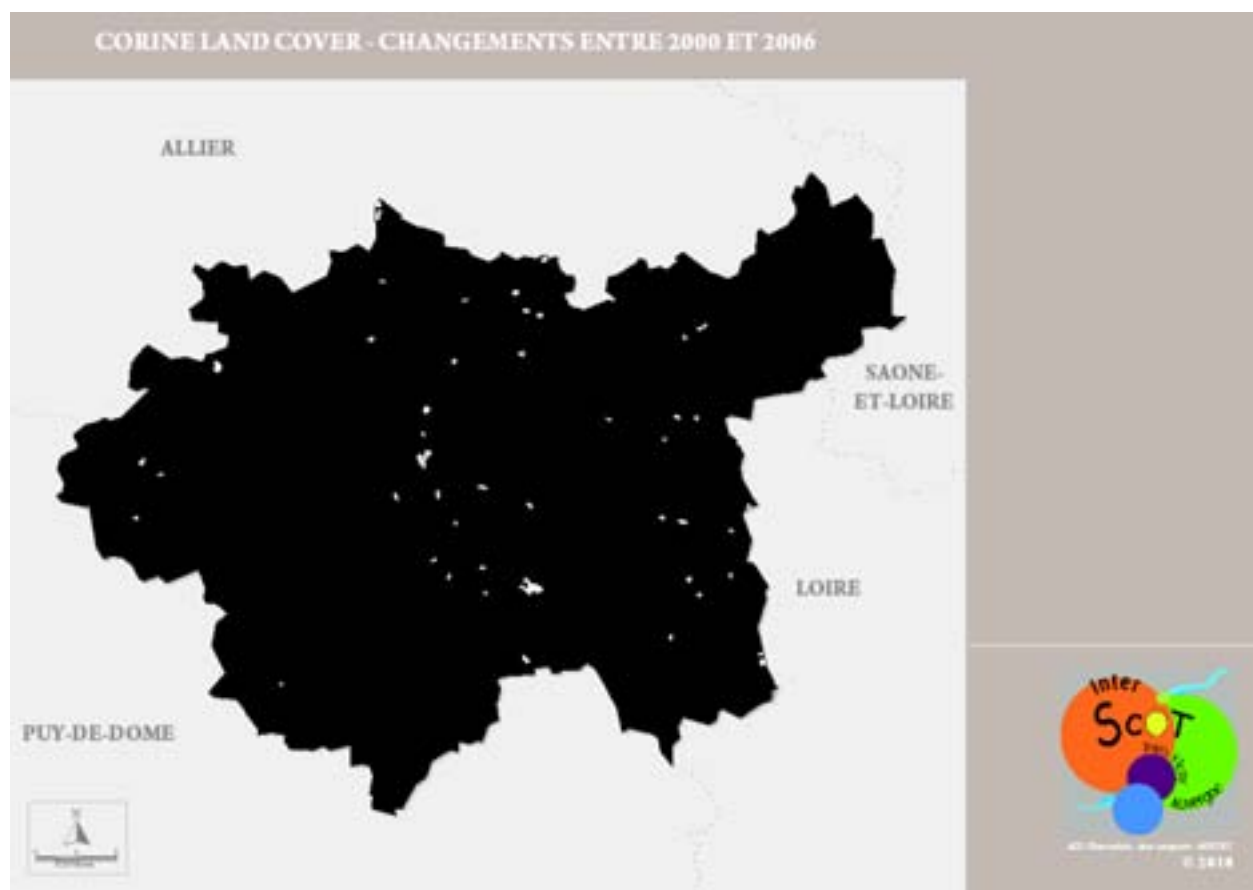
Source : FILOCOM – 2007



Source : SITADEL – 2000, 2009

2.4.2. Des impacts certains en terme de consommation d'espace.

Le territoire du Pays a gagné à peine plus de 2000 habitants entre 1999 et 2006, passant de 154 527 habitants à 156 883 habitants. Pour autant, cette évolution de 1,5 % en 7 ans a eu des impacts relativement important en termes de consommation d'espace et d'artificialisation des sols. L'analyse de la base de données de l'IFEN, Corine Land Cover permet de mesurer sur une période à peu près similaire l'évolution de la consommation d'espace entre 2000 et 2006.



Source : IFEN – Corine Land Cover

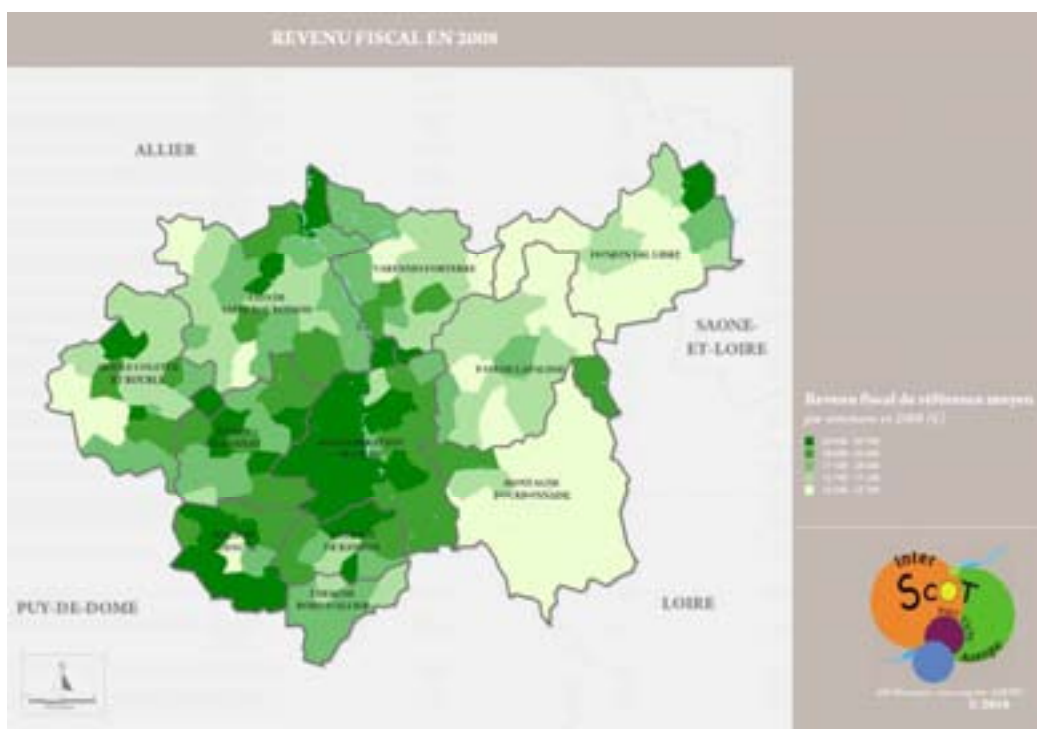
La carte ci-dessus met en évidence les espaces artificialisés entre les deux dates (en figuré blanc sur la carte). **Sur les 6 dernières années, pas moins de 740 hectares ont été artificialisés au profit de l'habitat et de l'offre économique. Le Pays a une superficie de 293 200 hectares : cette consommation peut sembler très réduite au regard de sa taille (moins de 0,25 % consommés), mais en 6 ans, la superficie des espaces artificialisées est passés de 9 810 hectares à 10 555, soit une croissance de plus de 7 %.**

2.5. Une cohésion sociale à assurer

2.5.1. Des difficultés pour se loger...

La persistance des pressions exercées sur les marchés du foncier et de l'immobilier ajoutée à la stagnation des revenus conduit à un investissement toujours plus soutenu des ménages afin d'obtenir un logement. **Les difficultés pour se loger existent, avec un socle de bas revenus particulièrement important sur le territoire. Les parcours résidentiels, notamment l'accession à la propriété, sont plus contraints pour les jeunes actifs et les classes moyennes.**

Ainsi, le statut dominant est celui de propriétaire pour 65% des occupants du Pays mais seulement près de la moitié des ménages peuvent aujourd'hui prétendre à un logement neuf en accession, aussi bien de type pavillonnaire que collectif. Il s'agit donc de mesurer l'opportunité du développement de produits immobiliers en accession maîtrisée et de logements adaptés par les bailleurs sociaux, alors que la pression sur les petits logements croît du fait du desserrement des ménages et du vieillissement de la population particulièrement marqué par endroits (franges Est et Ouest du Pays). En termes de revenus, les écarts sont importants et ont tendance à s'accroître entre les communes du territoire. Globalement, les zones rurales de l'Ouest du Pays (Montagne Bourbonnaise, Donjon Val Libre et certaines communes du Pays de Lapalisse) présentent les revenus moyens par ménage les plus bas du territoire. Des fractures sociales et territoriales risquent de se créer, en lien avec la désorganisation du développement urbain : le coût de l'étalement urbain devrait en effet peser de plus en plus cher dans le budget des ménages.

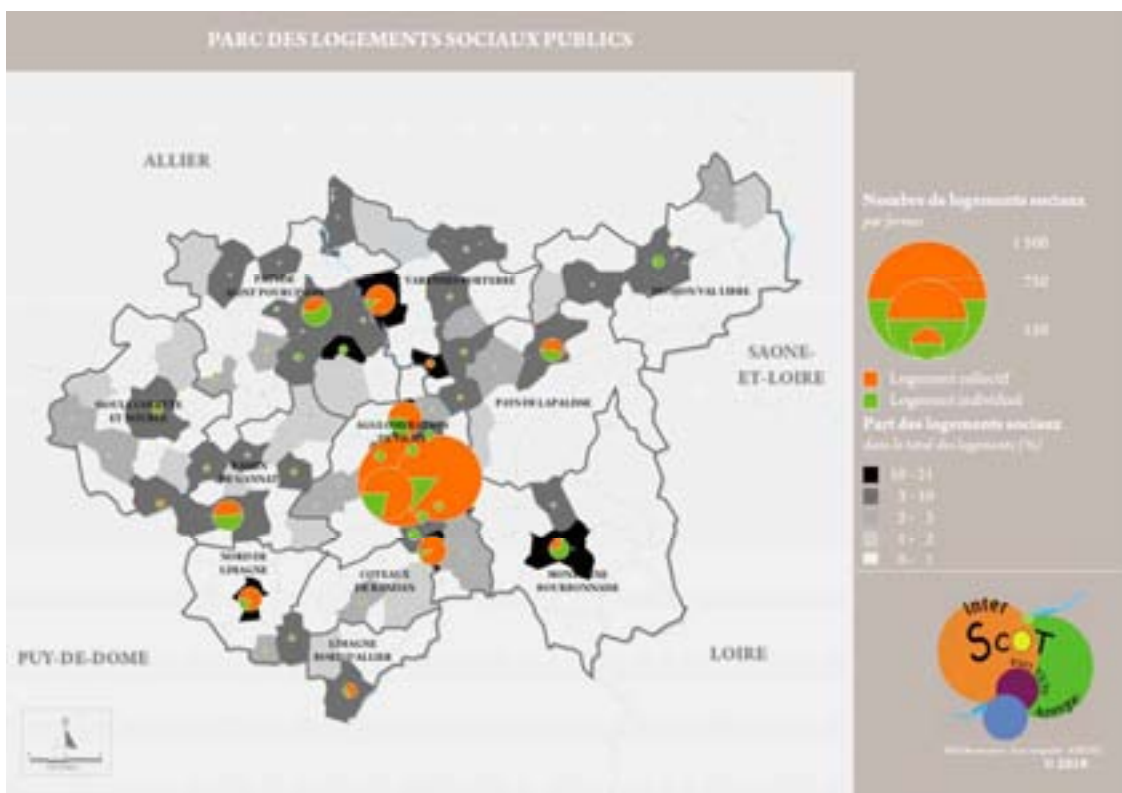


2.5.2. La géographie ciblée du logement social

Plus 5 700 logements sociaux sont présents sur le Pays, mais ils se trouvent concentrés sur l'Agglomération VVA qui en regroupe près de 4 000 (et en premier lieu sur les communes de Vichy et Cusset). Globalement, le parc de logements sociaux représente 6,3% de l'ensemble des logements du Pays, avec des écarts très importants entre communes puisque seules 10 d'entre elles proposent plus de 10% de ces logements dans leur parc total (dont 5 sur VVA).

Paradoxalement, ce sont dans les secteurs où les revenus sont les plus bas que l'on trouve le moins de logements sociaux. **Or, si 7 ménages sur 10 sont éligibles au logement social sur le Pays, ce type d'habitat accueille essentiellement la frange la plus pauvre de la population, avec une part des locataires HLM les plus pauvres en hausse continue sur l'ensemble de la région Auvergne. L'appauvrissement des locataires du parc social public y apparaît supérieur à la moyenne nationale.**

Du côté du secteur privé, on enregistre ces dernières années une forte évolution de l'offre en logements conventionnés, même si le volume correspondant reste faible et que leur géographie est très sélective : nous sommes ainsi passés de 49 logements conventionnés en 2000 (concentrés pour l'essentiel sur le Pays Saint Pourcinois, le bassin de Gannat et VVA) à 90 logements en 2009 (la hausse est due à VVA qui dans le même temps en a proposé 38 supplémentaires).



2.6. Synthèse transversale

Dynamique à l'œuvre	Effet durable	Effet solidaire	Effet « attractif »
<i>Un territoire structuré visant à se rapprocher de la métropole clermontoise</i>	Un maillage urbain équilibré qui peut permettre des déplacements de courtes distances	Un maillage de pôles secondaires qui peut permettre de concentrer les services	Des liens « métropolitains » qui peuvent permettre une mise en avant des atouts du Pays
<i>Une croissance différenciée, entre fort dynamisme et perte de population</i>	Des risques de mitage accentué et une pression forte sur certains espaces.	Une ségrégation croissante entre des secteurs de développement et d'autres qui perdent emplois et habitants.	Des poches dynamiques, d'autres fortement impactées par un certain exode concourant à rendre moins lisible l'unité du Pays
<i>L'image et l'attractivité du Pays passent aussi par la requalification du parc bâti ancien des centres villes et centres bourgs</i>	Une action importante à mettre en œuvre au regard d'un fort taux de vacance. Un phénomène qui peut permettre une consommation d'espace plus mesurée	Des centres urbains qui ont tendance à se désertifier au profit des périphéries. Une vacance à reconquérir pour maîtriser les dynamiques des centres-bourgs	Une perte d'attractivité des centres-bourgs au regard de la vacance prégnante.
<i>La maison individuelle, mode d'habiter majoritaire</i>	Un rêve souhaité par les ménages, mais un surcoût annoncé mais pas perçu en termes de déplacements. Un grignotage accru des terres agricoles	Des communes de moins en moins compact, n'allant pas dans le sens d'un vie villageoise	
<i>Une cohésion sociale à assurer</i>		Des écarts de richesse croissants qui transforme ce territoire en différents espaces ségrégatifs	

Dynamique à l'œuvre	Effet durable	Effet solidaire	Effet « attractif »
<i>Un territoire structuré visant à se rapprocher de la métropole clermontoise</i>	Orange	Orange	Orange
<i>Une croissance différenciée, entre fort dynamisme et perte de population</i>	Rouge	Rouge	Orange
<i>L'image et l'attractivité du Pays passent aussi par la requalification du parc bâti ancien des centres villes et centres bourgs</i>	Rouge	Rouge	Rouge
<i>La maison individuelle, mode d'habiter majoritaire</i>	Rouge	Blanc	Blanc
<i>Une cohésion sociale à assurer</i>	Blanc	Orange	Blanc

Situation avancée	Situation perfectible	Situation insuffisante
Vert	Orange	Rouge

2.7. Les acteurs locaux et leurs implications dans le domaine

2.7.1. Les actions menées par les collectivités

Sur l'ensemble des sujets traités précédemment, les collectivités locales et structures publiques existantes sur le territoire ont déjà mis en place des actions. Nous pouvons relever principalement :

- ✓ Mise en place de Programmes Locaux de l'Habitat intercommunaux (EPCI + État et Conseils Généraux)
- ✓ Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat plusieurs fois menées (EPCI + ANAH + Conseils Généraux et Régional)
- ✓ Aides pour le ravalement de façades (EPCI + CAUE)
- ✓ Aides au logement (EPCI + Conseil Général 03 et ANAH)
- ✓ Animation/communication (EPCI + PACT 03 et ADIL 03)
- ✓ Aires d'accueil pour les gens du voyage (EPCI + Etat + Conseils Généraux)

2.7.2. Les actions menées par le Pays Vichy-Auvergne

- ✓ *Création du Pôle d'Initiative Bâti traditionnel et Eco-Construction : formations, sensibilisation, animations...*
- ✓ *Communications et actions de valorisation sur la richesse patrimoniale du Pays*

Chapitre 3

Une faible culture de coopération sur l'économie à l'échelle du Pays, offrant des opportunités fortes en matière d'organisation pour l'avenir

Le Pays de Vichy Val d'Allier Sud occupe un vaste territoire aux facettes économiques diverses. Vichy reste le principal pôle d'emploi de ce territoire mais les espaces ruraux sont aujourd'hui marqués par une dynamique économique notable, comme l'illustre par exemple la Communauté de communes du Bassin de Gannat ou celle du Saint-Pourcinois

La superficie du Pays augure des problématiques économiques variées, **avec des questions de maintien des activités industrielles fortement porteuses d'emplois sur les pôles urbains, tandis que les espaces où l'activité agricole est prédominante, les enjeux sont davantage sur la structuration des filières et la valorisation des productions.**

Par ailleurs, la lecture de l'organisation économique du territoire doit aussi prendre en compte l'interaction avec les agglomérations voisines, avec Clermont-Ferrand qui influence fortement la moitié sud du territoire, et dans une moindre mesure Moulins avec la partie nord.

A travers un SCoT, la question de l'économie permet d'interroger l'organisation des espaces d'accueil d'activités dans une approche réglementaire, tandis que **l'interSCoT vise plutôt à mettre en exergue les points de convergence qui permettront aux intercommunalités de travailler ensemble.** La mise en place d'une culture de coopération à l'échelle du Pays apparaît ainsi comme un enjeu économique majeur malgré des concurrences infra-territoriales qui ne pourront être définitivement gommées.

3.1. Une organisation des pôles économiques bornée aux périmètres des EPCI

Le territoire s'appuie sur **deux pôles économiques majeurs Vichy et Saint-Pourçain accompagnés par trois pôles secondaires : Gannat, Lapalisse et Varennes.** Si les pôles sont relativement bien perçus à l'échelle des intercommunalités, il n'apparaît pas de lisibilité à l'échelle du Pays permettant d'offrir une organisation économique en lien avec des niveaux de commerces, des niveaux de zones d'activités.

Ce déficit est à mettre en lien directement avec la faible présence de SCoT sur le Pays. **L'évolution de l'emploi sur le territoire se fait essentiellement sur les espaces urbains, pour autant, le Pays Vichy Auvergne reste profondément rural et le maintien de l'emploi sur ces espaces est aussi un enjeu fort.** La définition d'une typologie des polarités permettrait de répondre à ce besoin de maillage territorial et ensuite de mettre en œuvre les politiques pour assurer la pérennité de cette organisation.

3.1.1. Une influence économique limitée du territoire sur l'échelon départemental et régional

	Nombre d'actifs 2006	Evolution des actifs 1999-2006	Nombre d'emplois 2006	Evolution des emplois 1999-2006	Taux de couverture de l'emploi 2006
PAYS VICHY AUVERGNE	67093	3,2%	53833	4,2%	0,80
SCOT VVA	31885	-0,1%	29957	4,5%	0,94
DEPARTEMENT ALLIER	149755	1,8%	132520	5,7%	0,88
DEPARTEMENT PUY-DE-DOME	291060	6,2%	260899	8,3%	0,90
REGION AUVERGNE	607764	5,0%	536821	7,3%	0,88

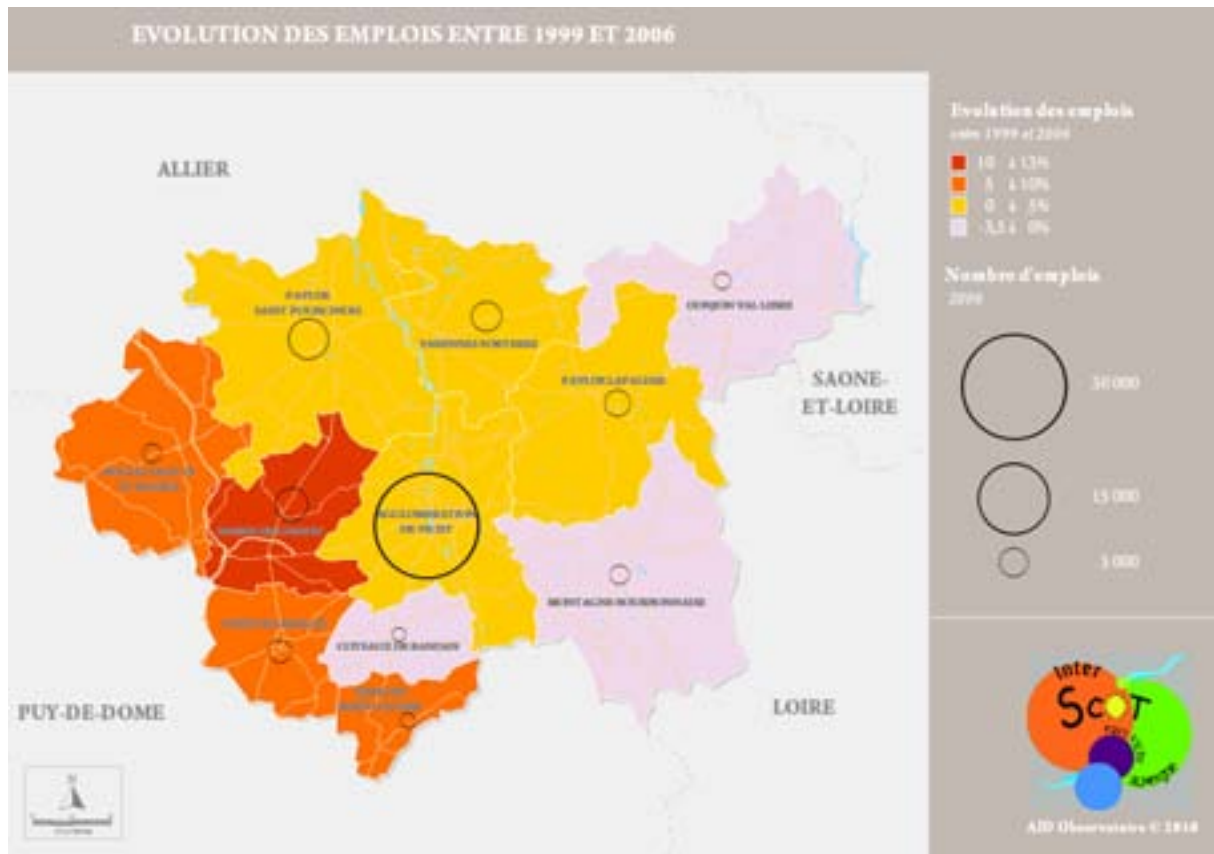
Avec près de 54 000 emplois en 2006, **le Pays de Vichy Auvergne accueille 40% des emplois du département et porte ainsi le territoire à une place notable, face aux autres pôles tels que Montluçon et Moulins.** Mais en matière de dynamique, le Pays ralentit la croissance du département plutôt qu'elle ne l'alimente. **Ainsi, entre 1999 et 2006, les emplois ont augmenté de 4,2% à cette échelle, tandis que l'Allier a gagné 5,7% d'emplois sur la même période.** En revanche, le constat est inversé pour ce qui est de la dynamique d'actifs sur le territoire. En effet, le Pays apparaît comme un espace d'accueil important d'actifs puisqu'il connaît une croissance de 3,2% entre 1999 et 2006, alors que sur la même période le département connaît une hausse de 1,8%. Le différentiel entre le nombre d'actifs habitant sur le territoire et le nombre d'emplois offert, amène le Pays à un taux de couverture de l'emploi de 0,80, tandis que le département et la région sont à 0,88. **A ce titre, si le territoire connaît une hausse d'emplois plus importante que les actifs, les données des déplacements domicile travail souligne l'inadéquation entre l'offre de main d'œuvre et la demande des entreprises.**

En effet, l'analyse montre une hausse des flux vers l'extérieur et des emplois (en 1999, le taux de couverture était de 0,79), ainsi les emplois créés ne permettent pas de capter une part plus importante d'actifs résidant sur le territoire. **Cela pose la question de l'adéquation entre les emplois offerts sur le territoire et les actifs résidant, et met en exergue la nécessité de prendre en compte les polarités voisines : Clermont-Ferrand et Riom notamment.**

3.1.2. Des emplois et des actifs concentrés sur Vichy avec deux pôles secondaires : Gannat et Saint-Pourçain-s/Sioule

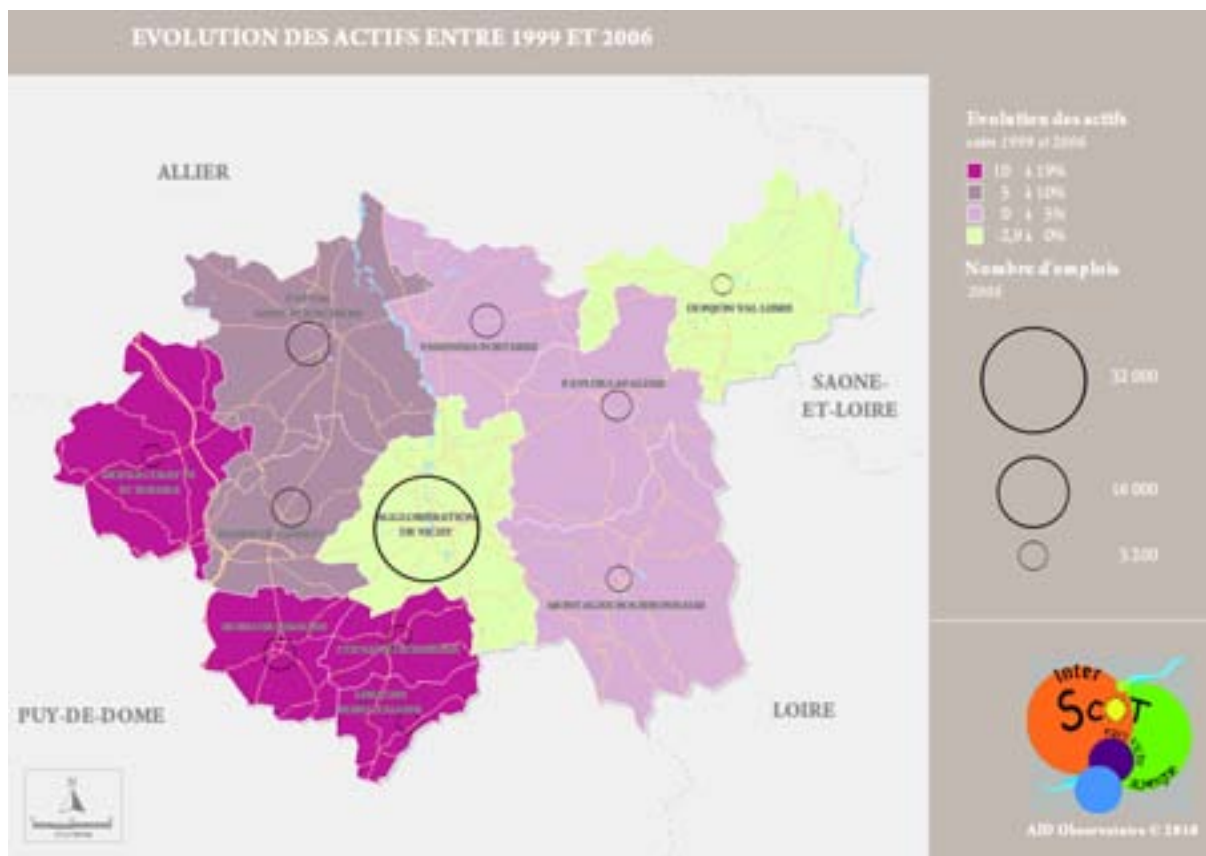
A l'image de l'occupation urbaine sur le Pays, la répartition des emplois n'est pas homogène et se concentre sur les pôles urbains et leur périphérie. **L'agglomération de Vichy occupe un rôle prédominant avec 56% des emplois, suivi de loin par les Communautés de communes du Saint-Pourçinois et du Bassin de Gannat (respectivement 10% et 7% des emplois du Pays).** La répartition de la croissance sur le Pays entre 1999 et 2006 montre une dichotomie entre l'est et l'ouest du territoire. La Communauté de communes du Bassin de Gannat connaît la plus forte hausse en emplois avec +12% entre 1999 et 2006. **Les espaces du sud**

ouest se distinguent comme étant les principaux espaces d'accueil en matière d'emplois, amenant ainsi une hypothèse de desserrement de la métropole régionale. Ce constat est à mettre en lien avec les infrastructures de transports disponibles et les axes de développement à l'échelle régionale. Les Communautés de communes de la Montagne Bourbonnaise et du Donjon Val Libre connaissent une baisse des emplois amenant un enjeu fort sur le maintien d'activités économiques sur les espaces ruraux.



De manière assez similaire, **le Pays se caractérise par une concentration des actifs sur l'agglomération de Vichy avec 48%**. Les Communautés de communes du Saint-Pourçinois et du Bassin de Gannat ont encore le second rôle en accueillant respectivement 10% et 8% des actifs du Pays. La hausse des actifs du Pays amenant ainsi le territoire à 67 000 en 2006, s'accompagne d'une baisse des inactifs (-4% entre 1999 et 2006). Ce constat est alimenté par une diminution de l'effectif étudiant (-13% entre 1999 et 2006, avec 8 000 étudiants) et une hausse des retraités (+9% depuis 1999, avec 10 000 retraités en 2006). Sur les 8 000 étudiants et 9 000 retraités du Pays, l'agglomération de Vichy accueille respectivement 48% et 55% de ces populations.

La Communauté de communes des Coteaux de Randan est le territoire qui connaît la plus forte hausse d'actifs (+19% entre 1999 et 2006). L'influence de la métropole clermontoise alimente la dynamique sur le sud ouest du Pays, entraînant une résidentialisation remarquable précisément sur les Coteaux de Randan qui sont en décroissance en matière d'emplois.

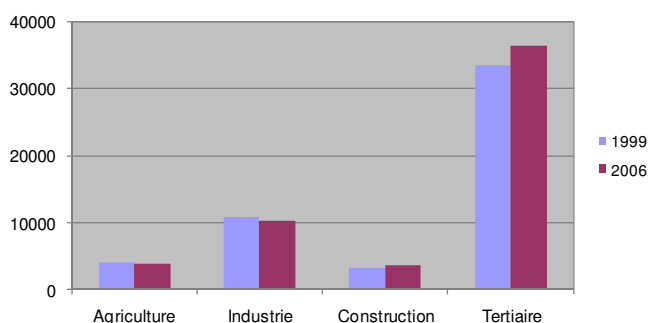


Les données sur le chômage sont très fluctuantes et leur analyse apparaît peu pertinente dans la définition d'une stratégie à l'échelle du Pays. Pour autant, il est à noter qu'en 2006, le Pays connaît un taux de chômage de 11%. La Communauté de communes de Limagne Bord d'Allier et la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier sont en 2006, les territoires qui connaissent le plus fort taux de chômage avec 13%.

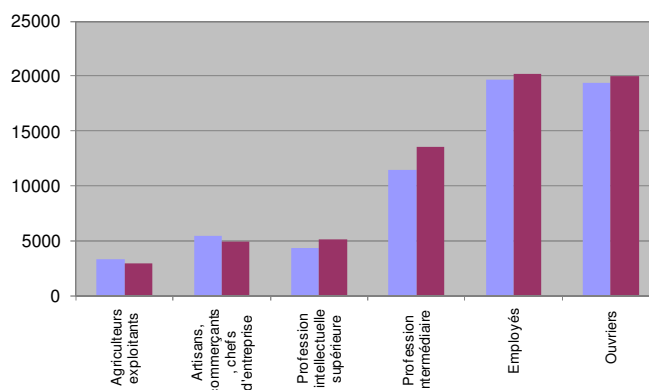
3.1.3. Des profils économiques similaires sur les intercommunalités du Pays

La place du Pays Vichy Auvergne à une échelle large montre un territoire qui s'illustre spécifiquement sur une dynamique d'accueil d'actifs remarquable. Si la hausse des actifs est moindre que celle des emplois, le Pays n'est pas à même en 2006 à pourvoir un nombre d'emplois suffisant pour les actifs du territoire. Cela étant, cette approche quantitative ne permet pas de mettre en exergue le différentiel entre le type d'emplois offert et la qualification de la main d'œuvre.

Nombre d'emplois par secteurs d'activités en 1999 et 2006

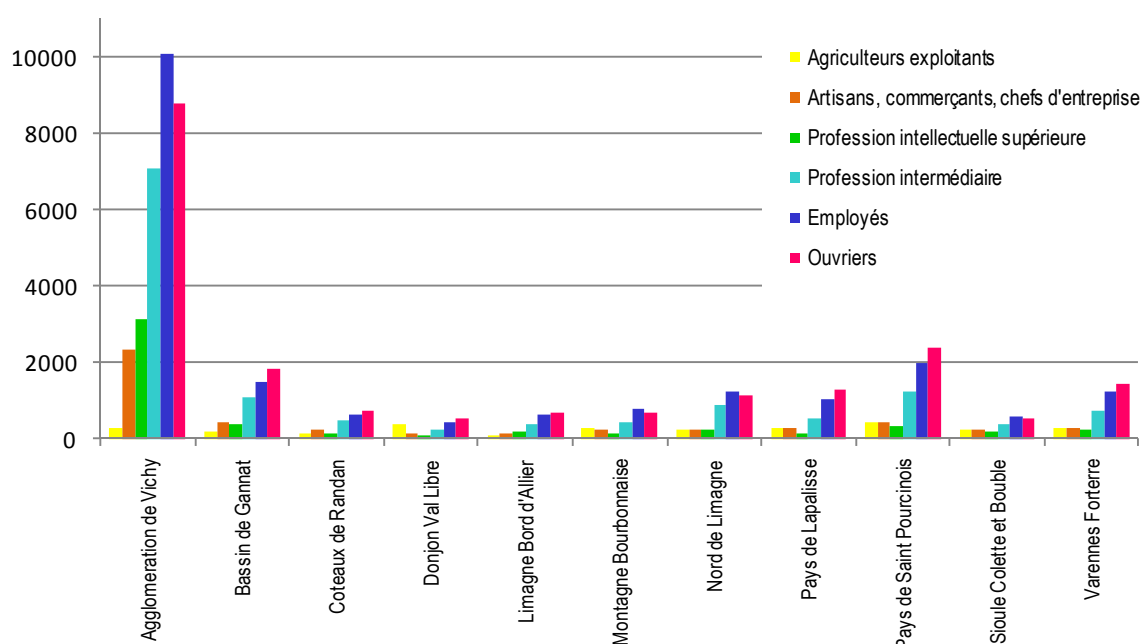


Nombre d'actifs par CSP en 1999 et 2006



En ce qui concerne les classes socio-professionnelles représentées sur le territoire, **les employés et ouvriers se dégagent nettement avec des valeurs absolues et une dynamique assez similaires sur ces deux catégories.** Toutes les intercommunalités du Pays ont plus de 50% d'employés et d'ouvriers confondus. Les actifs du Pays étant à 60% employés et ouvriers, génèrent une demande en matière de logement social significative. Par ailleurs, il apparaît que les actifs de catégories supérieures (profession intellectuelle supérieure et profession intermédiaire) connaissent les plus fortes hausses entre 1999 et 2006.

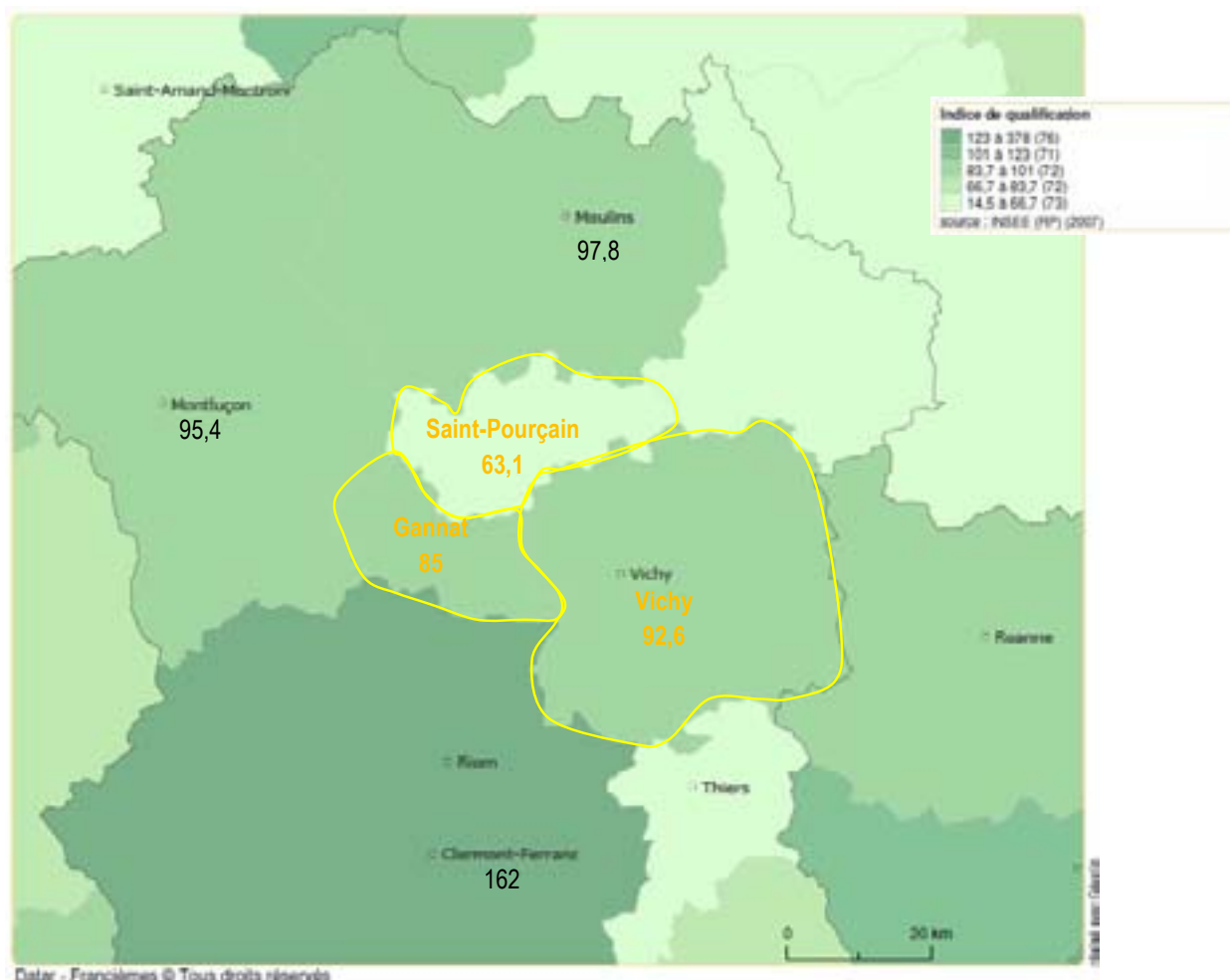
En 2006, la répartition des classes socio-professionnelles sur le territoire illustre une nette prédominance de l'agglomération au sein du Pays dans l'accueil des artisans (46%), des professions intellectuelles supérieures (60%), des professions intermédiaires (62%), des employés (50%), des ouvriers (44%). En revanche, la Communauté de communes du Saint-Pourcinois est la première terre d'accueil des agriculteurs exploitants sur le Pays (16%).



Parallèlement, la répartition des emplois par secteur d'activité place l'agglomération de Vichy en première place au sein du Pays pour l'accueil des emplois de la construction (54%), les emplois industriels (57%) et les emplois tertiaires (60%).

3.1.4. Un niveau de qualification faible des actifs sur le territoire

La cartographie de l'indice de qualification (le rapport entre le nombre d'actifs possédant au moins un diplôme universitaire de 1er cycle ou équivalent, et les actifs sans qualification) permet de dégager trois zones d'emploi sur le territoire : Vichy, Saint-Pourçain et Gannat. Le Pays montre des signes de faiblesses à l'échelle régionale avec un niveau globalement plus faible que sur les autres pôles du département par exemple. Cette caractéristique répond notamment à l'importance de l'activité industrielle sur le territoire. Cela révèle aussi la difficulté du territoire à attirer des actifs qualifiés. L'indice de qualification à l'échelle métropolitaine est de 133,3.

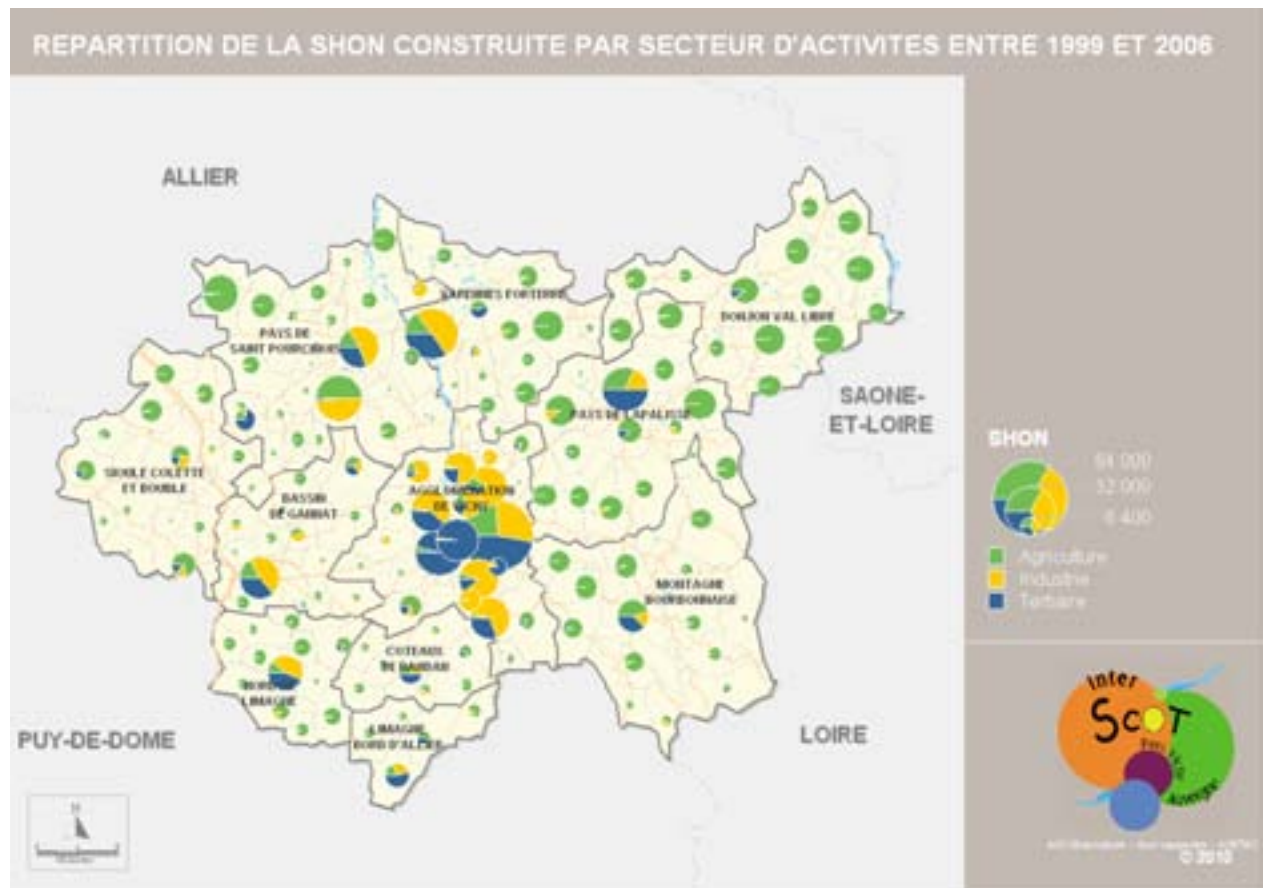


3.2. Une absence de lisibilité sur l'offre foncière et la disponibilité foncière à l'échelle du Pays

Les intercommunalités du Pays mènent souvent de manière indépendante leur politique d'offre foncière à vocation économique avec des difficultés de coordination parfois constatées entre les zones intercommunales, les zones communales et les zones privées. L'échelle du Pays Vichy Auvergne, avec ses spécificités économiques, permet de se positionner plus facilement par rapport à la métropole régionale ; ce que la taille réduite des EPCI rend plus difficile. **Le territoire bénéficie d'un réseau d'infrastructures notable : autoroute et fer qui sont des atouts à valoriser pour penser l'avenir du Pays et faire valoir des sites de développement majeurs.** Les territoires ruraux montrent aussi un réseau de zones artisanales qui permet d'accueillir le développement des TPE. Plus globalement, les zones d'activités situées en entrée de ville, au carrefour des grandes infrastructures ou autres dégradent parfois de manière importante le paysage d'un territoire de qualité et nécessitent donc une amélioration.

	SHON Agriculture		SHON Industrie		SHON Tertiaire		SHON Totale
PAYS VICHY AUVERGNE	638 372	59%	232 684	21%	219 774	20%	1 090 830
SCOT VVA	45 598	15%	127 032	43%	121 934	41%	294 564
DEPARTEMENT ALLIER	2 075 301	63%	594 107	18%	695 880	19%	3 365 288
DEPARTEMENT PUJY-DE-DOME	1 295 621	63%	1 259 211	18%	1 800 604	19%	4 355 436
REGION AUVERGNE	5 670 869	50%	2 772 414	23%	3 494 626	27%	11 937 909

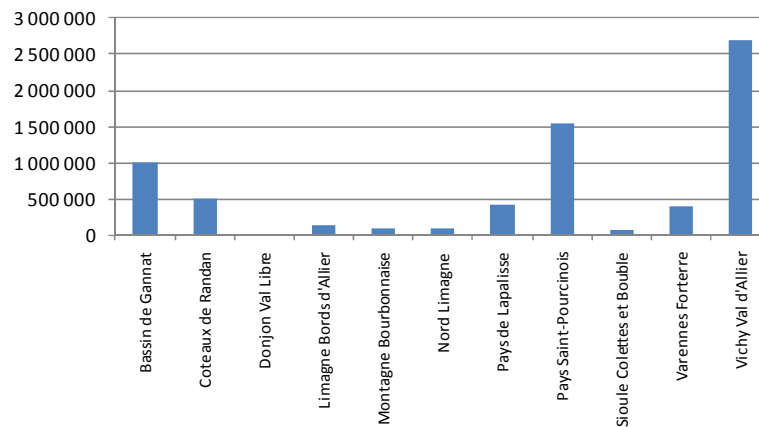
Entre 1999 et 2006, la consommation d'espace par l'activité économique apparaît nettement moindre que l'urbanisation résidentielle, pour autant la construction de locaux a entraîné **une artificialisation de 110 ha auxquels viennent s'ajouter les surfaces de parking et d'aménagement extérieur pour le tertiaire et l'industrie.** Les locaux à destination agricole sont les plus consommateurs de SHON, à travers la construction des bâtiments d'exploitation. Ainsi, la SHON utilisée pour les bâtiments agricoles représente 60% de la consommation totale. L'industrie et le tertiaire consomme respectivement 21% et 20%. A l'égal des caractéristiques économiques sur les communes, le développement de la SHON à vocation agricole se répartit essentiellement sur les espaces faiblement urbanisés tandis que les activités industrielles s'implantent autour des principaux pôles du Pays.



L'information sur la consommation foncière doit être mise en perspective avec les friches et locaux vacants qui existent sur le Pays. Les fermetures d'industrie ont généré des friches qui pourraient être travaillées à une grande échelle. Si ces données relèvent aujourd'hui davantage de l'échelle intercommunale, voir communale, la mise en exergue de cette problématique à une plus grande échelle peut faciliter la mobilisation des partenaires extérieurs.

L'implantation des zones d'activités sur le Pays, suit la même tendance que la répartition des emplois. Ainsi, le Bassin de Gannat, le Pays Saint-Pourçinois, le Pays de Lapalisse et Vichy Val d'Allier sont les principaux espaces d'accueil de zones dédiées. La mise en cohérence des zones d'activités à une grande échelle permet de développer une offre foncière adaptée aux demandes des entreprises et d'équilibrer le territoire en fonction des équipements disponibles. Pour autant, cette réflexion nécessite d'avoir des politiques économiques lisibles à l'échelle de chacune des intercommunalités et de travailler sur des ambitions complémentaires. Ce travail de coopération permet de mieux gérer les disponibilités au sein des zones, et d'éviter le développement des friches générées par un choix d'implantation peu pertinent. **Enfin, il est essentiel de garder à l'esprit dans les réflexions d'offre foncière, que le développement économique du territoire se fait entre 80% et 90% sur du développement endogène.** Ainsi, la mise en place d'une politique économique de

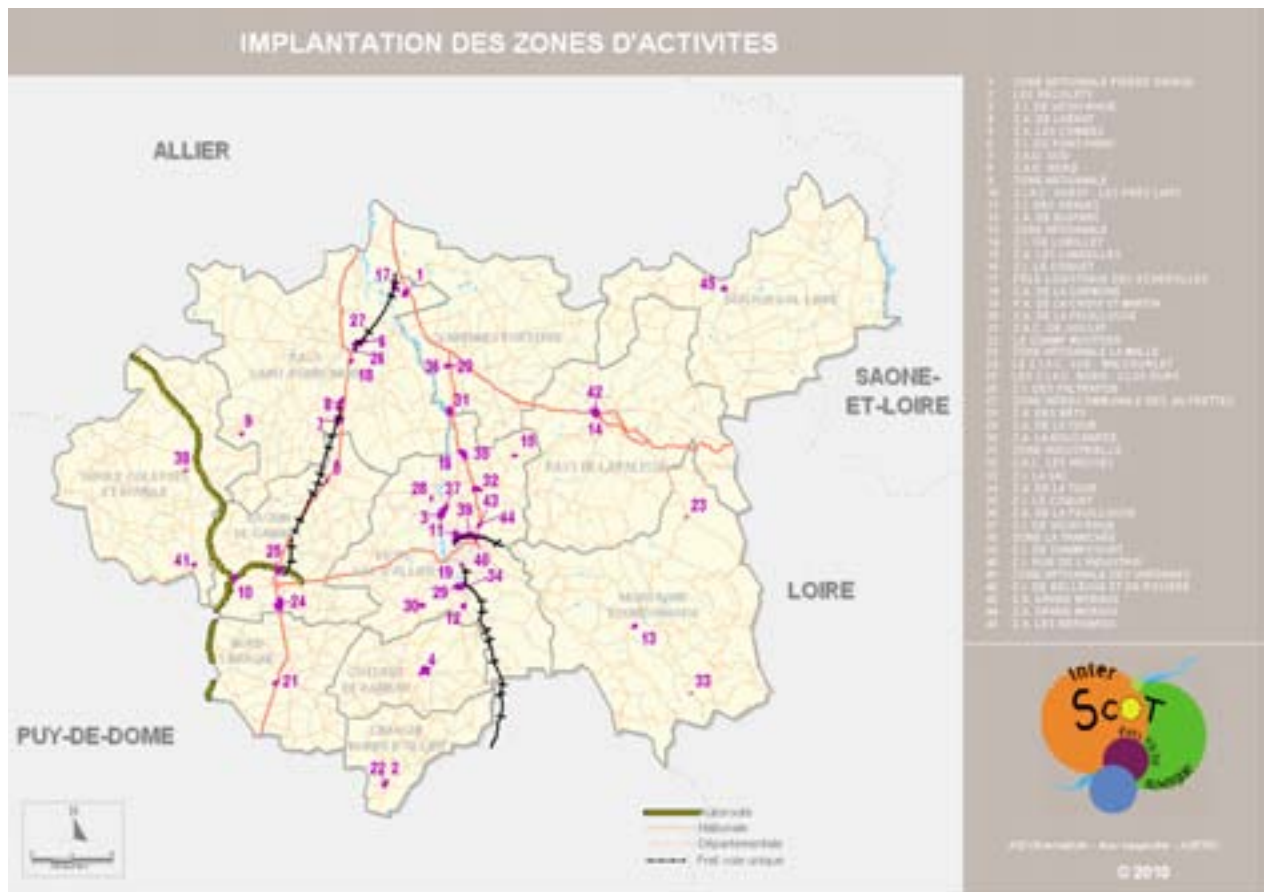
connaissance et suivi des entreprises est le seul gage d'une visibilité économique sur le court et moyen terme.



Plusieurs projets répertoriés sur le territoire s'ajoutent à l'offre existante :

- une zone de 17 ha sur la Communauté de communes de Limagne Bord d'Allier,
- une zone de 7 ha sur la Communauté de communes Nord Limagne,
- une zone de 7 ha sur la Communauté de communes du Pays de Lapalisse – avec une possibilité d'extension de 7 ha.

Par ailleurs, l'agglomération de Vichy a des projets en attente sur Davayats et les Ancises, auxquels s'ajoute un projet de 15 ha sur Saint-Yorre.



La répartition des zones d'activités sur le Pays montre une concentration importante autour des routes D6, ex RN7 et D2009. Il est intéressant de constater que malgré la présence de l'A71, le secteur ouest du territoire appuie son développement essentiellement autour du pôle de Gannat, de manière relativement limitée. Si l'infrastructure autoroutière est un des éléments d'appui pour le développement des zones d'activités, il apparaît aussi nécessaire de bénéficier d'une polarité économique notable. Cette information est bien sûr à mettre en lien avec les influences extérieures et les espaces dédiés qui sont développés : Montmarault/Montluçon et Riom/Clermont-Ferrand. En lien avec le contexte sur Vichy Val d'Allier, la mise en place de l'autoroute jusqu'à Bellerive-sur-Allier interroge sur l'intégration des projets de l'agglomération vichyssoise à une échelle Pays. A ce titre, le Schéma Régional des zones d'activités, permet de positionner plusieurs espaces du territoire comme espace stratégique de grande échelle.



Pour faire valoir l’attractivité du territoire, **la mise en valeur du fret peut être une réelle opportunité d’avenir pour les entreprises. L’implantation future des zones d’activités doit ainsi prendre en compte les équipements existants et développer une communication autour de cet atout, qui permet d’accompagner le Pays dans une ambition d’un territoire durable.**

Les zones d’activités ne contiennent qu’une faible part des emplois sur les territoires. Ce sont souvent, d’une part des vitrines économiques (en fonction de la communication réalisée), mais d’autre part des espaces qui permettent d’avoir une observation plus aisée de l’activité économique (lorsqu’elles sont d’initiative publique). Il peut être pertinent de travailler sur les zones d’activités, dans une approche de qualité, en lien avec le label régional existant, et sur un discours collectif à l’échelle du Pays. Certaines zones dans les intercommunalités rurales sont peu identifiées et pourraient être entraînées dans une communication des zones à l’échelle Pays. Par ailleurs, il peut être envisagé d’avoir une réflexion de coordination de ces espaces dédiés. Cela étant, les pôles urbains s’inscrivent davantage dans une démarche concurrentielle dans l’offre foncière économique et ne s’inscrivent pas toujours dans une attente de complémentarité et mise en réseau à l’échelle du Pays. En outre, la mise en place de pépinières d’entreprises ou ateliers-relais dans une approche complémentaire à l’échelle du Pays peut apparaître comme une opportunité pour un développement partagé.

Pour compléter les réflexions économiques sur l’échelle du Pays, la question de la couverture numérique apparaît aussi majeure. En effet, compte tenu du caractère rural prononcé de certains espaces du Pays, l’offre en haut débit s’inscrit dans comme un élément clé permettant d’assurer le maintien de l’emploi dans ces territoires. Le Conseil

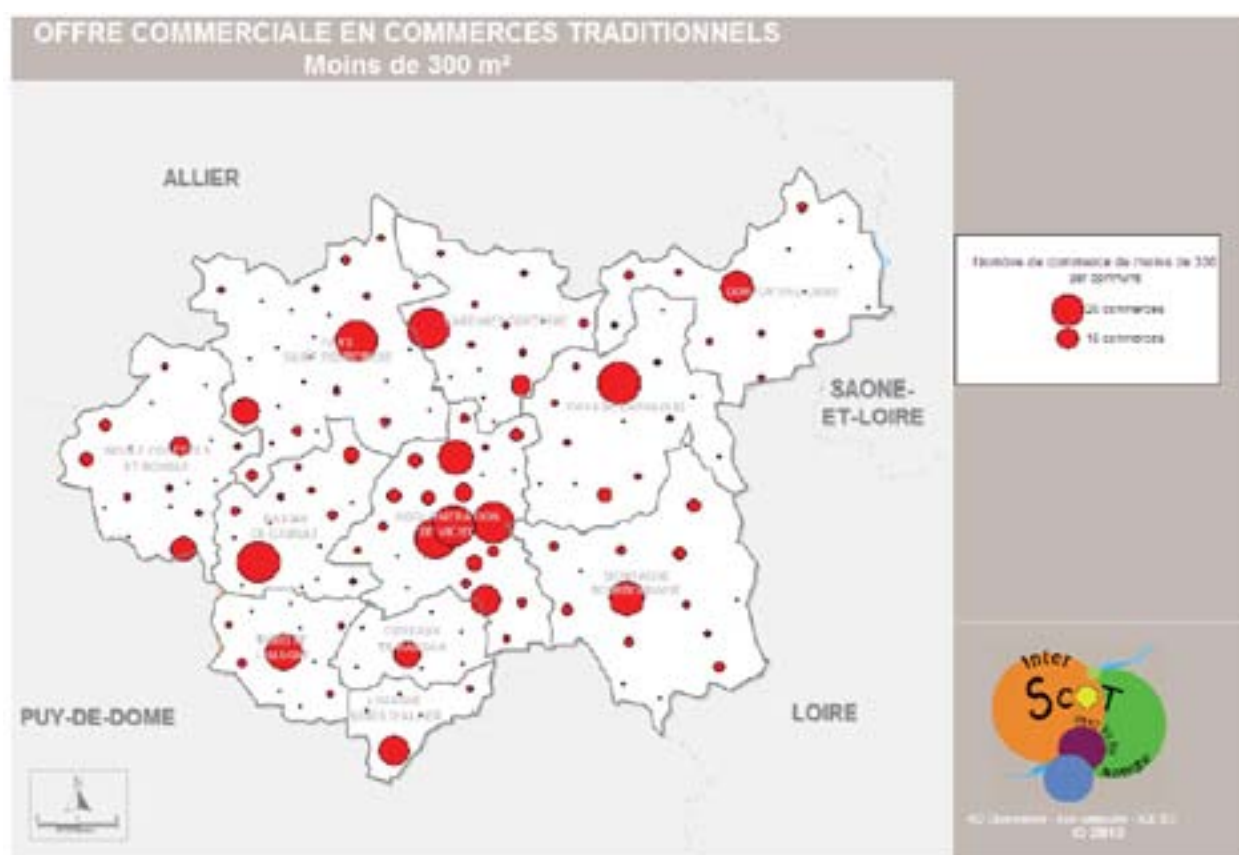
Régional Auvergne et le Conseil Général Allier se mobilisent pour assurer une couverture haut débit sur 100% des centres bourgs : « qu'il réside au cœur du bocage, dans les Combrailles, aux portes du Cher, de la Nièvre ou en Montagne Bourbonnaise, chaque habitant de l'Allier doit avoir accès au haut débit » (Jean-Paul Dufregne, Conseil Général de l'Allier).

3.3. Une offre commerciale équilibrée autour de l'agglomération de Vichy

3.3.1. Une offre bien répartie sur l'ensemble du territoire mais des manques sur les espaces très ruraux

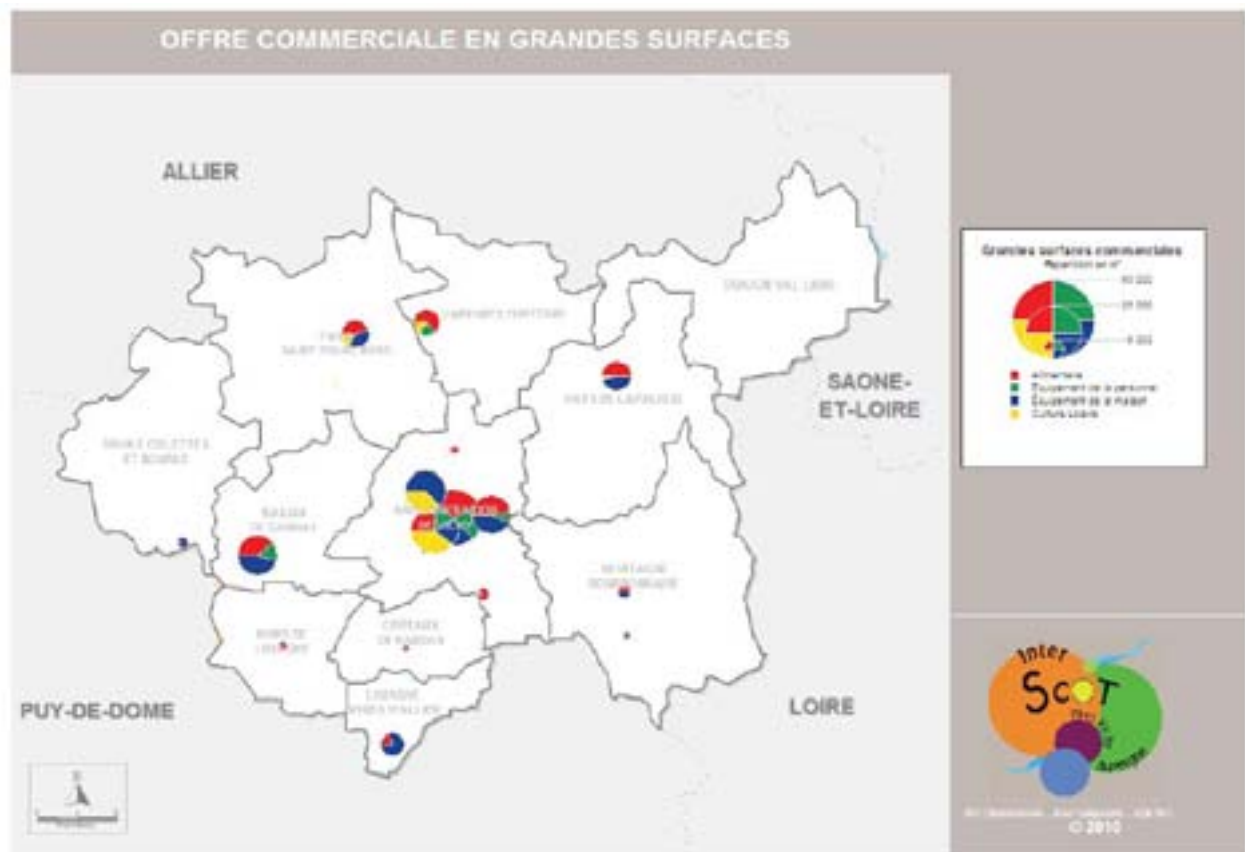
Le Pays Vichy Auvergne est «commercialement» organisé autour de ses pôles structurants, matérialisés par les principales communes de chaque intercommunalité. **Le maillage commercial. L'offre en commerce de détail s'élève à plus de 1250 points de vente à l'échelle Pays, avec une part belle donnée aux commerces du centre-ville de Vichy avec plus de 550 points de vente et Cusset avec près de 100 commerces.**

Sur le reste du Pays, le commerce de détail se polarise sur les bourgs-centres sans pour autant atteindre des tailles suffisantes pour leur conférer un rôle de pôles majeurs (la plupart des bourgs structurants ont entre 20 et 40 commerces). Seuls les pôles de Saint Pourçain s/Sioule et Gannat ont une armature commerciale réellement constituée, leur permettant de jouer ce rôle de pôle secondaire par rapport à l'agglomération vichysoise.



A l'inverse, des Communautés de Communes plus rurales (Donjon Val Libre, certains secteurs du Donjon-Val libre, Limagne Bords d'Allier, Coteaux de Randan, Sioule Colettes et Bouble) sont dépendantes d'autres pôles en terme de consommation. Pour certains de ces bassins, la perte de population contribue à rendre vulnérable l'offre commerciale. Par ailleurs, l'immersion territoriale a mis en évidence de profonds dysfonctionnements dans l'offre commerciale proposée sur des centres-bourgs traversés par des voiries structurantes (type RN7) : une commune comme Varennes s/Allier (comme c'était le cas il y a peu de temps pour Lapalisse), subit le passage de cet axe structurant et connaît un fort taux de vacance commerciale sur son centre-ville.

L'offre en commerces de plus de 300 m² est à l'égal de la répartition géographique des commerces de détail, au bémol près, que l'agglomération vichysoise polarise encore plus ce type d'offre : sur les 92 000 m² de surfaces commerciales de plus de 300 m² sur le Pays, l'agglomération vichysoise en détient près des deux tiers (63 000 m²), notamment sur les pôles de Vichy, Gannat et Bellerive s/Allier.



La densité des commerces de plus de 300 m² demeure faible à l'échelle du Pays. Elle est de 585 m²/ 1000 habitants, alors que la moyenne nationale se monte environ à 1200 m²/1 000 habitants.

Dans le détail, cette offre est avant tout alimentaire (32 000 m² de surfaces de vente) et sur des magasins d'équipement de la maison et de bricolage (30 000 m²).

La carte de la page précédente met en évidence une certaine disparité de l'offre, notamment dans les parties les plus rurales : les Communautés de Communes du Donjon Val Libre, de Sioule Colettes et Bouble, de la Montagne Bourbonnaise, sont quasi dépourvues de ce type d'activité commerciale. **Il y a bien ici un enjeu de maintien de commerces structurants sur ces territoires dans une logique de développement durable, pour des personnes parfois vulnérables (secteurs de pauvreté et de vieillissement de la population).**

3.3.2. Des zones de chalandise marquées par la présence du pôle Vichyssois, de Saint Pourçain s/Sioule et de Gannat

L'analyse des comportements d'achats de ménages au regard de l'enquête ménages menée par la CRCI Auvergne en 2007 confirme l'existence de 3 zones de chalandise bien identifiées sur le Pays Vichy Auvergne. Les 3 cartes présentées ici mettent en évidence les zones de chalandise « alimentaire » de l'agglomération de Vichy, de Gannat et de Saint Pourçain s/Sioule qui irriguent la totalité du Pays.

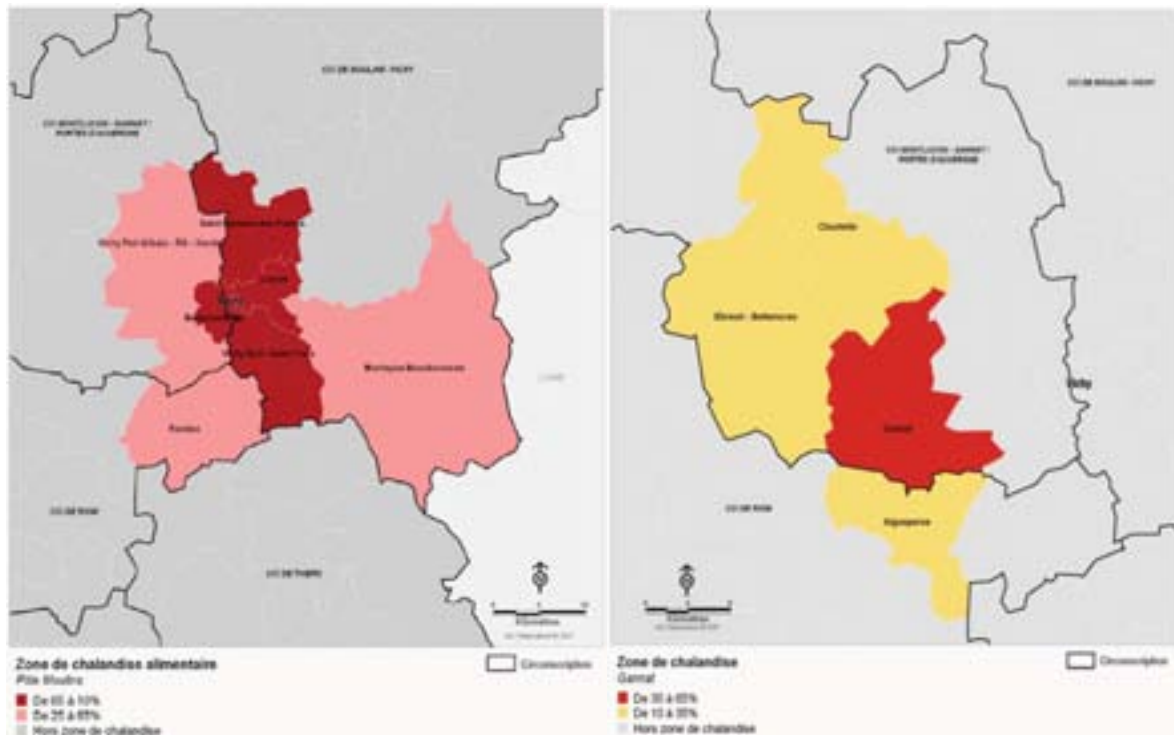
L'agglomération de Vichy constitue le premier pôle de consommation du Pays (3ième à l'échelle régionale derrière Clermont Ferrand et Montluçon) et véhicule un chiffre d'affaires en 2007 de 469 M€. Sa zone de chalandise alimentaire s'étend sur la Montagne Bourbonnaise et toute une frange de la rive gauche de l'Allier jusqu'aux portes de Gannat. La zone de chalandise non alimentaire s'étend sur la quasi totalité du Pays à l'exception des secteurs du Donjon et des Communautés de Communes situées dans le Puy de Dôme. 8 % des dépenses alimentaires des ménages s'effectuent en dehors de cette zone, ce qui témoigne d'une forte emprise du pôle.

Le pôle de Gannat est le second pôle commercial du Pays (4ième du département et 14 ième pôle régional). Il produit un chiffre d'affaires de 61 M€ en 2007, pour des capacités de dépense des ménages de l'ordre de 136 M€. Le pôle attire principalement des ménages de l'intercommunalité mais aussi des secteurs d'Ebreuil et d'Aigueperse.

Enfin, le pôle de Saint Pourçain s/Sioule constitue le troisième bassin de consommation du Pays (5 ième bassin départemental et 17 ième bassin régional). Il génère en 2007, 49 M€ d'euros de chiffres d'affaires et sa zone de chalandise dépasse peu les limites du Pays Saint Pourçinois. Les destinations d'évasion sont très nombreuses pour toutes les familles de produits. Il n'y a pas réellement de pôle commercial concurrent qui concentre la majorité des dépenses d'évasion. On retrouve en effet les pôles commerciaux suivants : Gannat, Vichy Nord Les Ailes, Moulins Porte de Lyon ou encore le centre ville de Vichy.

Au delà de ces 3 pôles principaux, demeurent des poches vulnérables en termes de diversité d'offre commerciale (Lapalisse, le Donjon, la Montagne Bourbonnaise,...) qui nécessiteront

une attention particulière dans la démarche InterSCoT, visant à mailler au mieux ce grand territoire



3.4. Une offre touristique diversifiée mais une valorisation cloisonnée sur le territoire

La question touristique et ses problématiques ont déjà été largement prises en compte par le Pays Vichy Auvergne, en témoigne la réalisation actuelle d'un Schéma de Développement Touristique. Le positionnement touristique du territoire sera défini dans cette étude. Le Pays dispose d'une offre hôtelière variée, avec une gamme supérieure sur Vichy, pour laquelle des concurrences se développent progressivement sur Clermont-Ferrand notamment. **Une politique touristique pour maintenir et développer le positionnement du territoire est donc importante. Par ailleurs, en matière d'activités touristiques, le Pays bénéficie d'un nombre et d'une diversité exemplaires : des pratiques sportives et loisirs nature, aux richesses culturelles et offre de soins.** Pour autant, la communication à l'échelle Pays est faible et limite ainsi la valorisation d'une offre permettant de répondre à un public varié. Malgré un véritable potentiel touristique, Le pays Vichy-Auvergne se trouve face à une intensité touristique modérée et d'une forte disparité territoriale.

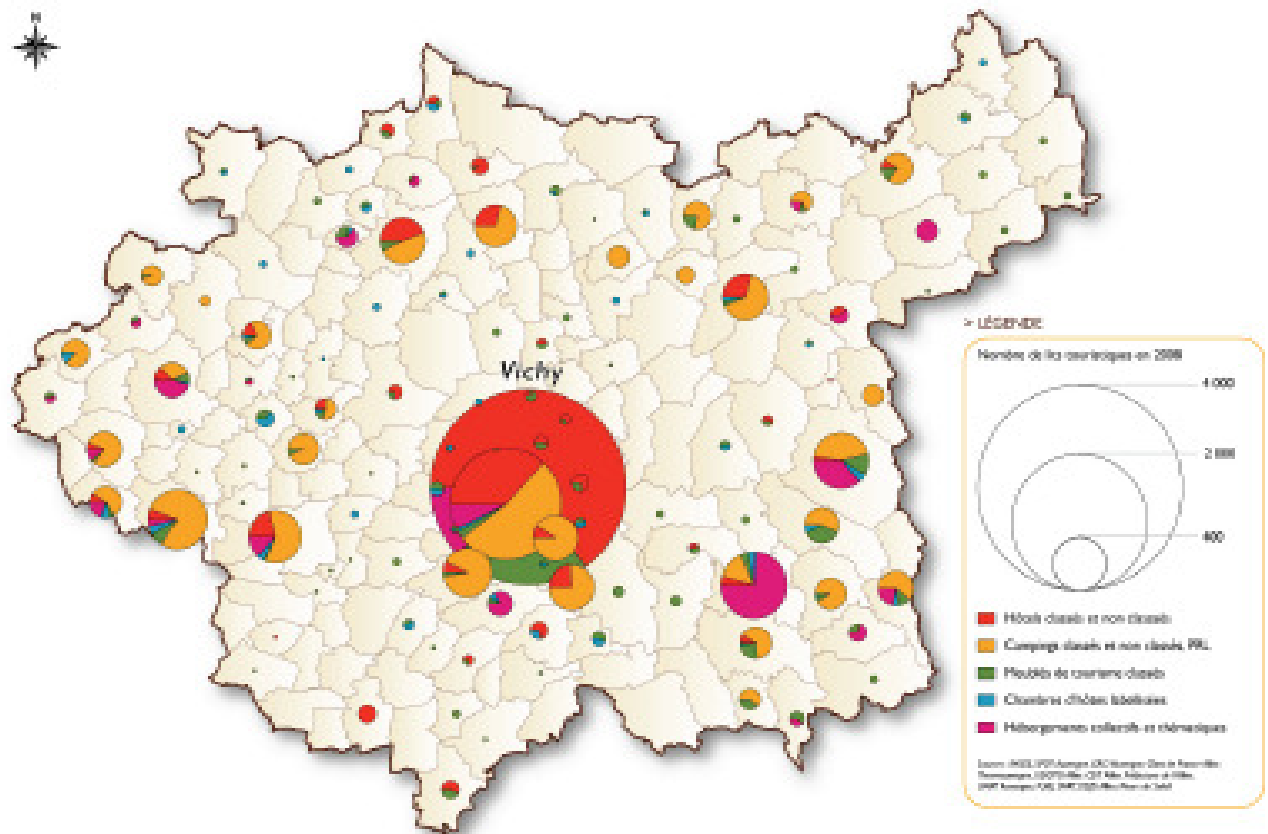
Le tourisme du pays Vichy-Auvergne est confronté à des contraintes importantes telles que son image parfois vieillotte et dépassée, une offre multi filière diversifiée qui manque de cohérence et surtout de notoriété. Néanmoins, le territoire se trouve fort de nombreux atouts : l'activité est organisée autour de l'eau et du bien être mais aussi autour du tourisme d'affaire favorisé par une bonne accessibilité. Autant de forces à valoriser afin de faire du pays Vichy Auvergne une destination incontournable en Auvergne grâce à des activités diversifiées adaptées à tous. Pour cela, le pays devra faire face à de nombreux enjeux :

- Le développement d'une image forte et attractive grâce à la promotion une identité touristique du territoire et de la qualité de son offre,
- Le développement de projets touristiques d'envergure et attractifs,
- La valorisation du patrimoine naturel et environnemental du territoire.

Le pays Vichy-Auvergne a une zone de chalandise importante. Il se trouve au cœur de quatre bassins de clientèle de proximité (moins de trois heures) : Lyon, Saint-Etienne, Limoges et Orléans facilement accessible grâce à un réseau routier et autoroutier de qualité. En cela, le Pays représente un territoire attractif à pour une clientèle urbaine de péri-proximité en recherche de séjour d'agrément.

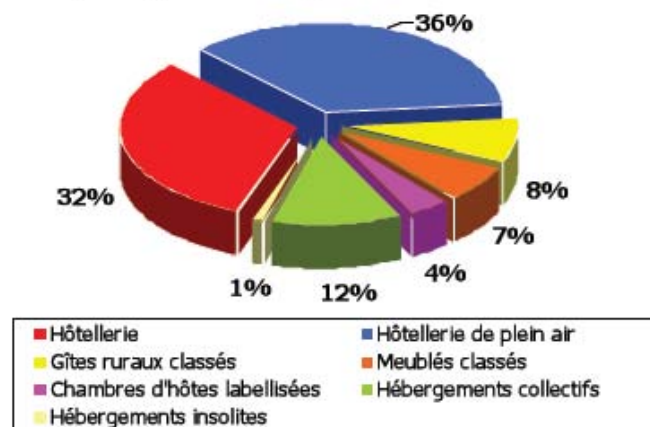
3.4.1. Les Offres d'hébergement

L'offre d'hébergement sur le pays est dominée par un hébergement non marchand puisqu'elle représente $\frac{3}{4}$ de l'offre. L'offre en hébergement marchand est très inégalement répartie sur l'ensemble du pays, en effet, 50% de l'offre se trouve sur Vichy Val D'Allier.



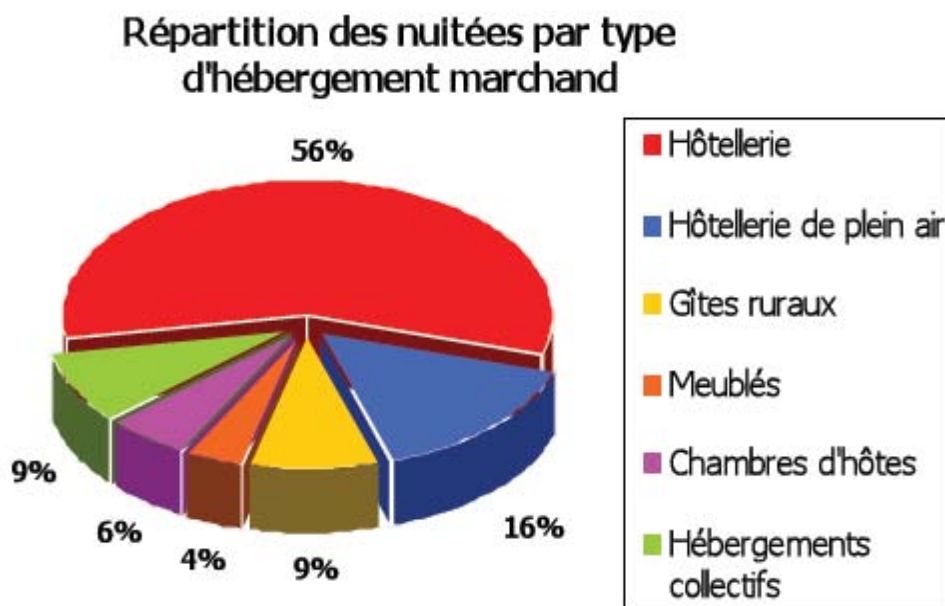
L'hôtellerie de traditionnelle et de plein air constituent les $\frac{3}{4}$ de l'offre d'hébergements marchands qui se concentrent essentiellement autour de Vichy.

Répartition des lits touristiques par types d'hébergements marchands



Le territoire présente des carences importantes en offre d'hébergements collectifs hors hôtellerie. Le territoire est marqué par la faiblesse de sa qualité d'hébergement. En effet, plus de 50% de la capacité hôtelière est classée en 2 étoiles. De plus, sur la commune de Vichy, ¾ des lits en meublés sont classés en 1 et 2 étoiles. Seuls les gîtes et chambres d'hôtes bénéficient d'une bonne qualité avec plus de 80% des lits labellisés. De plus, ils sont bien répartis sur le territoire. Néanmoins, ils ne représentent qu'une capacité d'accueil faible.

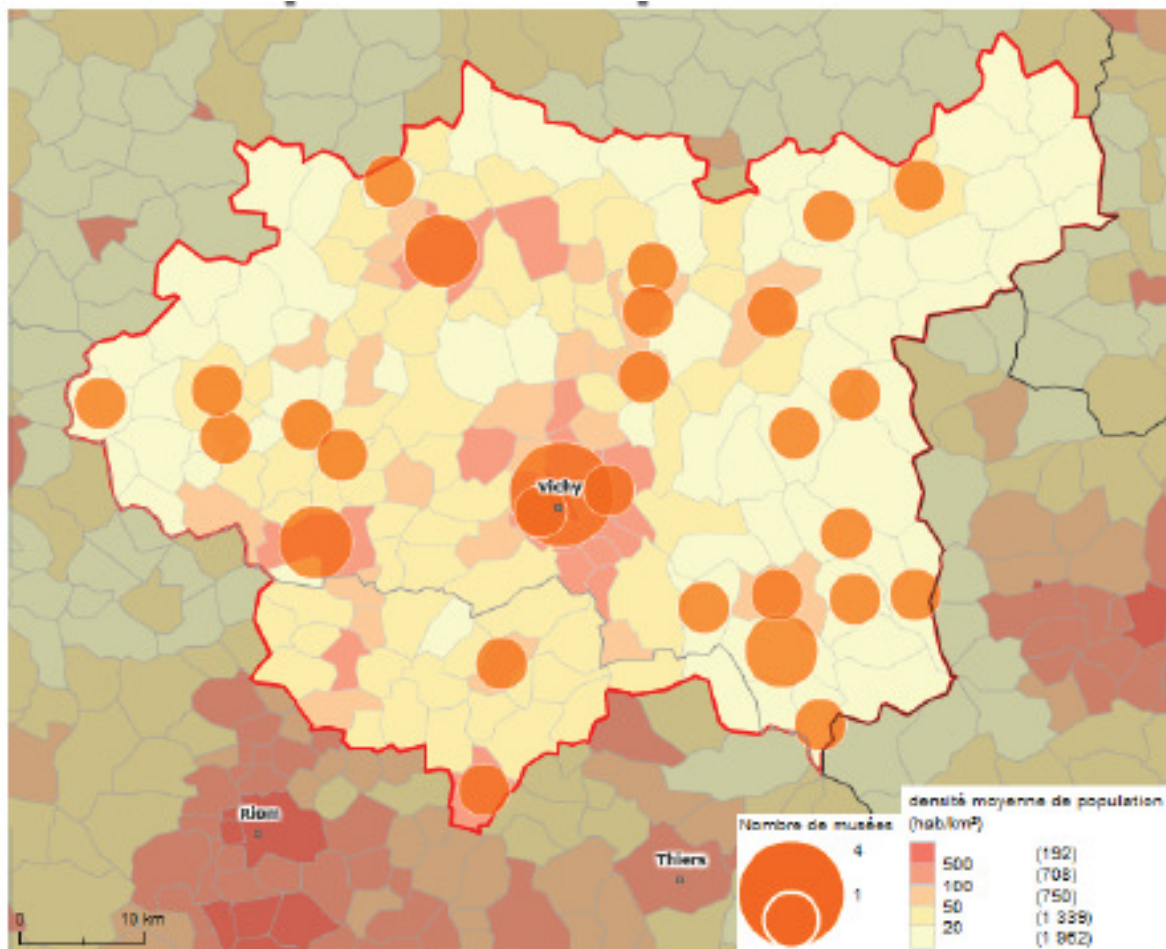
Le nombre de nuitées totales sur le territoire représente plus de 2.8 millions, cependant la fréquentation marchande s'élève à 720 000 nuitées annuelles, dont la moitié s'effectue en hôtellerie. Bien que les campings représentent la plus grande capacité d'accueil, ils ne représentent que 16% de la fréquentation marchande.



Du point de vue des retombées économiques, le montant des dépenses totales en séjour s'élève à 80 millions d'Euros par an, avec des dépenses totales des personnes en hébergement marchand qui s'élèvent à près de 45 millions d'euros

3.4.2. Les équipements et loisirs

Les équipements et loisirs liés au tourisme sont variés du point de vue du type de sites des thématiques. On note l'absence d'équipement majeur qui motiverait un séjour complet. Les musées sont de petite taille et plus de la moitié sont consacrés aux arts et de tradition populaire, ce qui entraîne une fréquentation très marginale.



Les activités de pleine nature sont favorisées grâce à un cadre naturel et environnemental de qualité, riche du point de vue floristique et faunistique. Le territoire est marqué par deux entités paysagères importantes : La montagne bourbonnaise et le Val de Sioule qui sont malheureusement méconnues et concurrencées par des entités auvergnates plus connues. Le problème se situe dans le fait qu'il existe une multitude d'équipements qui ne constituent pas une destination de notoriété à l'échelle nationale. **Le territoire possède un fort potentiel qui nécessite une meilleure lisibilité et accessibilité grâce à des animations et un travail de communication. Un thème fédérateur doit être développé afin de créer une réelle identité et une synergie entre les sites.**

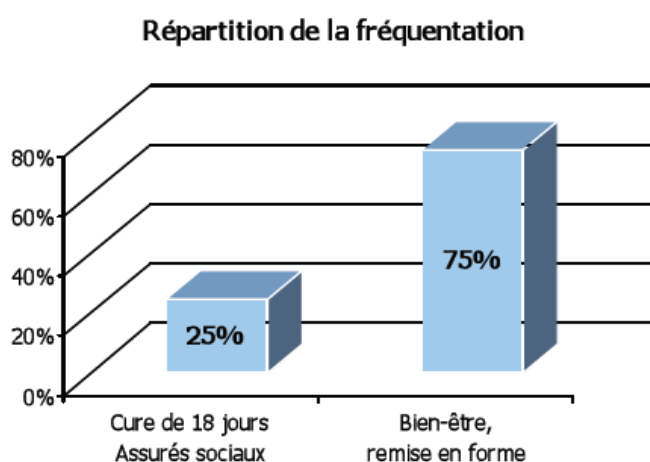
3.4.3. Les filières à thèmes variés

De l'activité thermale au tourisme de bien être

L'activité thermale a marqué profondément le patrimoine vichyssois et constitue un enjeu important pour le territoire du point de vue patrimonial et économique.

Le tourisme thermal se réduit fortement au profit du tourisme de bien être. En effet, tandis que la fréquentation des cures thermales a chuté à 6000 personnes en 2008 contre 20 000 à la fin des années 1980, la clientèle bien être a quadruplé en 10 ans.

Cette offre se répartit entre deux centres de remise en forme : le Centre Thermal des Dômes et le Spa des Célestins. La situation du thermalisme nécessite donc des besoins forts d'adaptation.



Tourisme sportif : Première forme de tourisme à Vichy

Le sport représente est un pilier du tourisme de Vichy, son niveau d'équipement remarquable en fait un des trois plus grands centres sportifs d'Europe. En effet, composée du troisième parc omnisport au rang national, d'un plan d'eau sportif, d'un CREPS, de deux Golfs, d'un hippodrome et un stade nautique, la filière sport est mise en avant par l'agglomération. Le tourisme sportif avec le parc omnisport représente 120 000 nuitées en hôtel et 30 000 nuitées au centre International de Séjours. Les activités autour du cheval apparaissent fédératrices à l'échelle du pays Vichy Auvergne avec la présence d'hippodrome et centres équestres.

Vichy est la première destination du tourisme sportif en Auvergne.



Le tourisme d'affaire : deuxième forme de tourisme dans le pays

Le tourisme d'affaire se concentre sur Vichy et se développe depuis dix ans, il a une zone de chalandise nationale avec deux structures d'accueil : le Palais de Congrès-Opéra et le Centre Omnisport qui propose des séminaires résidentiels

Le Palais des Congrès connaît une augmentation annuelle de 4 à 6% son chiffre d'affaire, ce qui révèle le dynamisme du tourisme d'affaire.

En 2007, sont organisées 100 manifestations, ce qui représente 32 000 personnes et 74 000 nuitées.

Le Centre Omnisport, c'est 77 000 congressistes en 2007.

Vichy est le premier pôle de tourisme d'affaire auvergnat devant Clermont Ferrand.

3.4.4. Les offices de tourisme : un rôle et une efficacité à renforcer

La compétence tourisme a été transférée aux intercommunalités sur tout le pays. Les offices de tourisme sont nombreux mais ne travaillent pas suffisamment ensemble. Un travail de mise en cohérence des documents et informations doit être fait afin communiquer une identité commune. Une mise à jour des sites internet est nécessaire pour plus de cohérence, une meilleure efficacité de l'information. Les informations données par les offices de tourisme ne sont pas suffisamment personnalisées et détaillées. Une démarche de promotion ou séduction doit être mise en place. De plus, les réponses doivent être élargies au pays et pas uniquement aux communautés de communes. L'utilisation de l'outil internet doit être développée pour une réduction des coûts et des gains de temps. La documentation distribuée est attrayante mais trop diversifiée.



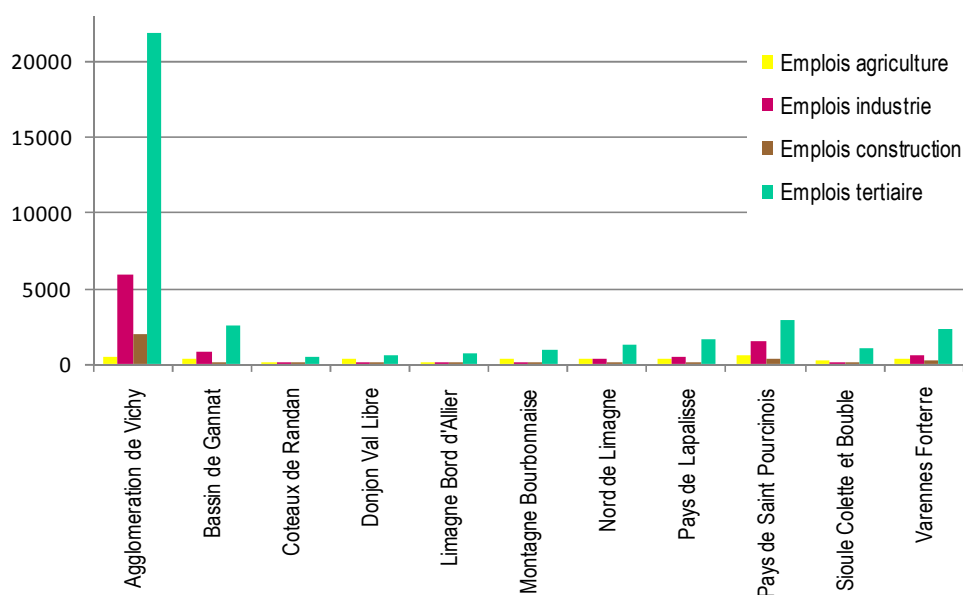
Un véritable travail de promotion d'une identité commune doit être mis en œuvre par les offices du tourisme accompagné d'une mutualisation des ressources.

3.5. Un territoire qui bénéficie de filières spécifiques, en lien avec une identité historique et/ou une approche innovante

L'industrie a fortement participé au développement du département de l'Allier et le Pays en a profité, malgré un déclin sur certains secteurs spécifiques. Cela étant, les filières clés ne sont pas suffisamment valorisées à l'échelle du Pays, limitant dans une certaine mesure son renforcement. La filière nutrition-santé, avec la renommée vichyssoise, mais aussi l'existence du Naturopôle et du BioParc, l'agro-alimentaire en général, la filière équine et la mécanique peuvent apparaître comme des filières à faire valoir à l'échelle du Pays. Si des actions sont déjà menées sur ces thèmes, l'organisation des filières apparaît encore nécessaire à l'échelle du Pays pour une meilleure coopération entre les EPCI.

La nature des emplois présents sur le Pays montre une prédominance importante du secteur tertiaire, avec près de 70% de l'emploi total – complétant ainsi la représentation forte des employés sur le territoire. En outre, si la construction et le secteur tertiaire ont accueilli de nouveaux emplois entre 1999 et 2006, les activités agricoles (-6% entre 1999 et 2006) et industrielles (-5% entre 1999 et 2006) apparaissent davantage en difficulté. Les dynamiques de croissance sont à mettre en lien avec la démographie du territoire : une terre d'accueil limitée avec une hausse de 1,5% de la population, augmentée d'un phénomène de décohabitation généralisé, qui amène des demandes en matière de construction, mais aussi des demandes en services à la personne.

Ce dernier élément vient appuyer un phénomène national de vieillissement de la population générant un développement économique en lien avec l'accompagnement de ce type de population. Pour autant, il ne s'agit pas de limiter le tertiaire aux services à la personne. Parallèlement à cela, les secteurs en décroissance s'expliquent davantage par des évolutions structurelles de l'économie française, avec une baisse notable du nombre d'exploitations et d'exploitants, et un phénomène de désindustrialisation encore marquée (la France a perdu deux millions d'emplois en 30 ans, Direction Générale du Trésor, 2010).



La quasi totalité des intercommunalités ont au moins 2/3 de leurs emplois dans le secteur tertiaire. Cela étant, des exceptions apparaissent avec : la Communauté de communes Donjon Val Libre qui compte 35% de ces emplois dans l'agriculture et la Communauté de communes du Saint-Pourçinois qui connaît la plus forte représentativité en matière d'emplois industriels avec 28% des emplois sur ce territoire.

L'activité industrielle offre encore 19% des emplois en 2006, avec des développements remarquables tel que les ateliers Louis Vuitton sur le Pays Saint-Pourçinois. L'histoire industrielle et la qualité des productions développées permettent au Pays de disposer d'une identité sur des secteurs clés : alimentation, santé, mécanique, maroquinerie... . Avec le Cluster Nutravita, le territoire bénéficie d'un pôle d'appui au secteur alimentation/santé avec une zone thématique dédiée : le Naturopôle de Saint-Bonnet sur Rochefort dans la Communauté de communes du Bassin de Gannat. Une démarche de Pôle d'Excellence Rural accompagne cette filière. Le site permet le développement d'un espace de logistique au service notamment des entreprises du Naturopôle : le Parc logistique de Saint-Loup sur la Communauté de communes du Saint-Pourçinois – espace qui bénéficie d'un embranchement fer. En outre, la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier a développé une zone d'activités dédiée sur le thème « Santé, Beauté, Forme » avec le Bioparc implanté à Hauterive. A ce titre, Vichy bénéficie d'une image internationale de qualité tant sur la beauté, avec la présence des laboratoires L'Oréal, que sur l'alimentation avec la renommée des eaux de table et du thermalisme plus globalement. Pour autant, il apparaît que cette identité ne fasse pas l'objet d'un support de développement spécifique. Peu de territoires peuvent s'enorgueillir de bénéficier d'une telle reconnaissance, mais il apparaît une réelle difficulté à faire de cette identité un générateur de développement économique. Un observatoire des filières à l'échelle du territoire pourrait permettre d'appuyer une mise en valeur et une coopération entre les intercommunalités.

3.6. Une agriculture diversifiée qui se maintient malgré un récent recul

3.6.1. L'agriculture

	Pays VA	Pays VA	Pays VA	Evolution Pays	Evolution Pays	Région Auvergne	Région Auvergne	Région Auvergne	Evolution Région	Evolution Région
	1979	2000	2009 ¹	1979 - 2000	2000 - 2009	1979	2000	2009	1979 - 2000	2000 - 2009
SAU des exploitations (ha)	202 794	196 765	188 584	-3,0%	-4,2%	1 586 379	1 510 577	1 499 409	-4,8%	-0,7%
STH (ha)	106 041	94 326	88 569	-11,0%	-6,1%	1 078 746	953 098	945 800	-11,6%	-0,8%
SFP	127 972	117 803		-7,9%		1 279 896	1 224 276		-4,3%	
Céréales (ha)	67 410	58 656	59 286	-13,0%	1,1%	274 878	221 465	228 130	-19,4%	3,0%
Bovins (effectifs)	163 574	174 734	177 088	6,8%	1,3%	1 385 024	1 569 494	1 628 932	13,3%	3,8%
Vaches laitières (effectifs)	12 631	3 148	3 581	-75,1%	13,8%	435 147	277 491	238 519	-36,2%	-14,0%
Vaches nourrices (effectifs)	50 518	67 375	65 409	33,4%	-2,9%	263 967	477 947	492 247	81,1%	3,0%
Equidés (effectifs)	1 338	2 167		62,0%		16 030	24 658	25 800	53,8%	4,6%
Ovins (effectifs)	96 575	54 215		-43,9%		929 470	738 684	584 200	-20,5%	-20,9%
Volailles (effectifs)	1 892 786	1 578 040		-16,6%		4 227 857	5 912 500		39,8%	
Exploitations totales	6 797	3 461		-49,1%		56 837	29 947		-47,3%	
Exploitations professionnelles	3 392	1 997		-41,1%		26 700	19 631		-26,5%	
Exploitants	6 848	4 031	2 441 ²	-41,1%	-39,4%	57 132	34 813		-39,1%	
UTA totales	8 565	4 289		-49,9%		80 354	40 481		-49,6%	
UTA familiales	7 640	3 721		-51,3%		74 233	37 021		-50,1%	

Source : RGA 2000, données PAC 2009 et mémento de la statistique agricole sept 2010 – DRAAF Auvergne

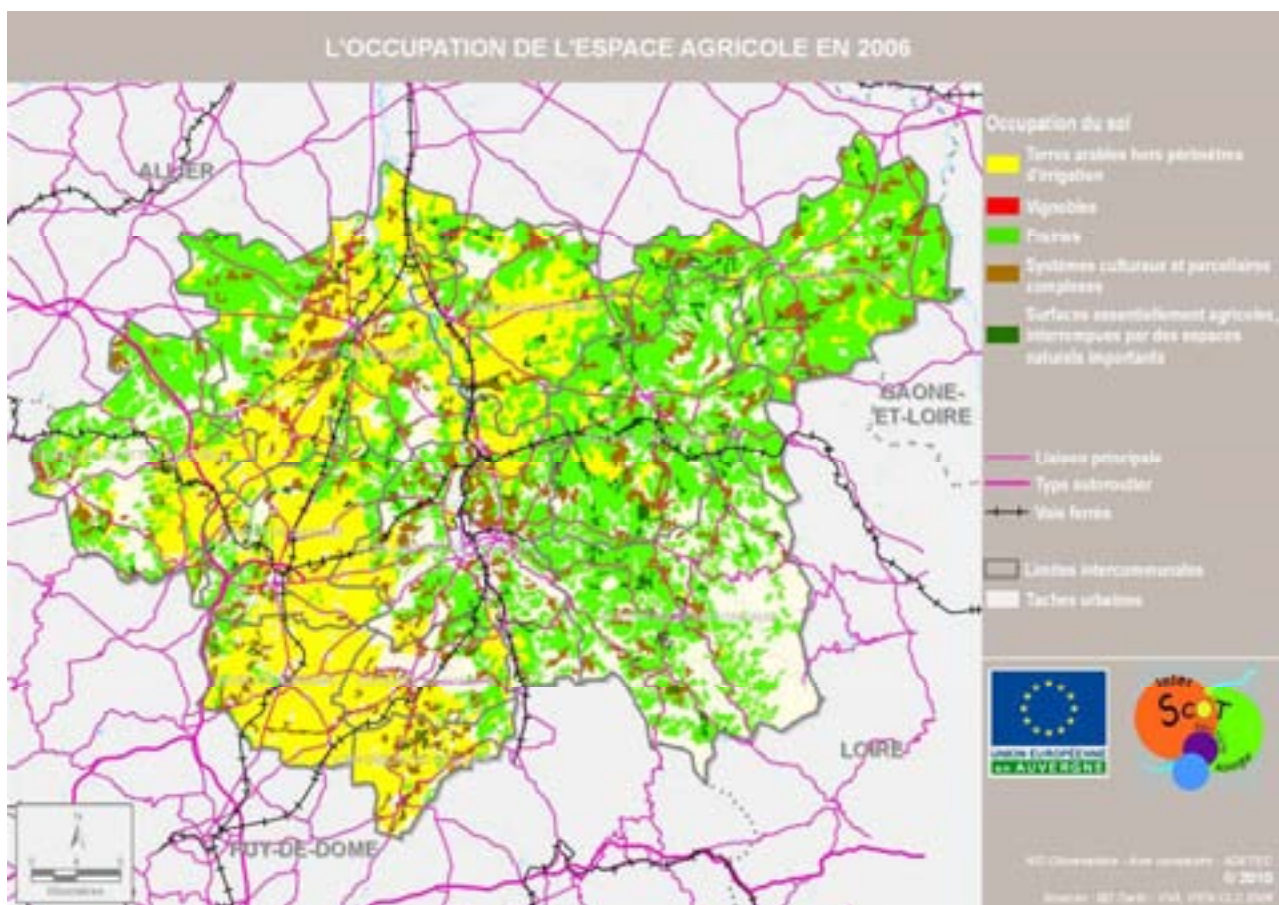
Le Pays Vichy Auvergne est un territoire très agricole puisque l'agriculture occupe 65% de l'espace du territoire en 2009, contre 59% pour l'Auvergne en 2009 (source DRAAF Auvergne). Ce constat est confirmé par la base de données d'occupation du sol Corine Land Cover, même si les chiffres sont plus élevés : 63% de surface agricole pour l'Auvergne et 77% pour le Pays en 2006 (certaines catégories d'occupation du sol, classées en agricole dans Corine Land Cover, ne semblent pas être considérées comme de la SAU dans le RGA). La surface agricole utilisée (SAU) des exploitations continue de diminuer, et sur la dernière période (2000 – 2009), elle diminue plus vite qu'en Auvergne. Ainsi, l'agriculture perd environ 900 ha par an sur le territoire. Le Pays Vichy Auvergne représente en 2009, 13% de la SAU de la région Auvergne pour 11% du territoire régional.

¹ Données des déclarations PAC 2009. Certains chiffres sont donc légèrement sous-estimés

² Estimation basée sur les données PAC 2009 : nb déclarants = 95% exploitants

Le territoire se structure d'est en ouest de la façon suivante (cf. carte « l'occupation de l'espace agricole en 2006 ») :

- A l'est dans la montagne bourbonnaise, des exploitations orientées bovin viande et autres herbivores, en extensif sur des prairies
- Au centre dans la plaine de Limagne, des exploitations orientées grandes cultures et polyculture-élevage. Les grandes cultures sont composées essentiellement de blé tendre, de maïs grain et semence et d'oléagineux.
- A l'extrémité nord-ouest des exploitations orientées élevage d'herbivores



La SAU est composée, en 2009, à 47% de surfaces toujours en herbe (STH), situées à l'ouest et à l'est du territoire et à 31% de céréales situées au centre, dans la plaine de Limagne. Si la STH semble s'être stabilisée en Auvergne (-0,8% entre 2000 et 2009), elle continue de diminuer sur le Pays Vichy Auvergne. La SAU moyenne des exploitations est de 81 ha en 2009, avec de plus petites exploitations au sud du territoire (autour de 55 ha) et des exploitations beaucoup plus grandes dans la moitié nord du territoire (plus de 75 ha).

2 323 exploitations cultivaient des céréales en 2000, soit 67% des exploitations du Pays. En moyenne les exploitations avaient 25 ha de céréales, mais ce chiffre pouvait monter à 68 ha sur les communes de la plaine de Limagne.

1 334 exploitations ont des vaches allaitantes, avec en moyenne 49 vaches par exploitation. La conversion de l'élevage laitier vers l'élevage allaitant s'est effectuée jusqu'au début des années 2000. Aujourd'hui la tendance sur le territoire de l'InterSCoT, comme sur la Région Auvergne, est à une baisse moins forte des vaches laitières, voire même une augmentation sur le Pays.

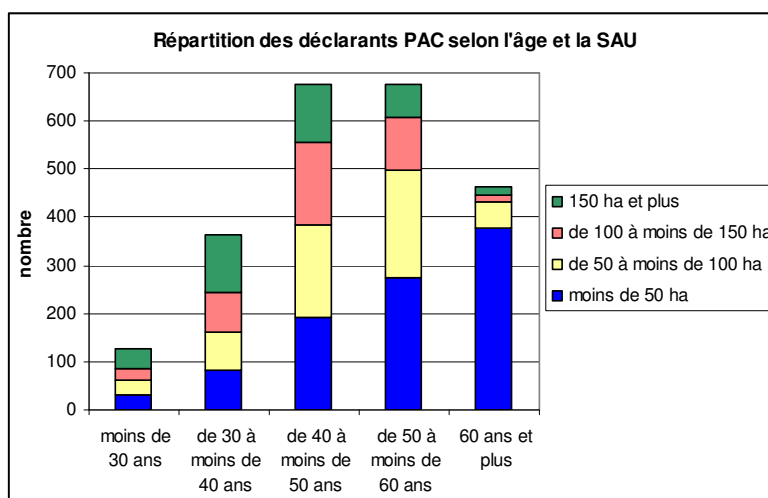
Contrairement à la région Auvergne, le nombre de volailles était en baisse de 17% sur le Pays Vichy Auvergne entre 1979 et 2000. La filière est encore bien présente et se situe essentiellement dans le bassin de Gannat et sur la frange ouest de la montagne bourbonnaise.

Les exploitations sont essentiellement sous forme individuelle (72% en 2009), même si la forme sociétaire augmente. La professionnalisation des exploitations était moins importante en 2000 qu'en région Auvergne. En effet, la part d'exploitations professionnelles a augmenté de 16% sur le Pays et de 40% en Auvergne entre 1979 et 2000, pour atteindre un taux de 58% sur le Pays contre 66% en Auvergne.

En 2009, on compte 2312 déclarants PAC sur le territoire du Pays, que l'on peut estimer représenter 95% des agriculteurs. 6% des déclarants ont moins de 30 ans et exploitent 8% de la SAU et 20% ont plus de 60 ans (contre 17% seulement en 2007 pour l'Auvergne) et n'exploitent que 7% de la SAU.

Le nombre d'exploitants est toujours en forte chute (-40% environ entre 1979 et 2000 et entre 2000 et 2009), une chute équivalente à celle de l'Auvergne. Ainsi le territoire du Pays Vichy Auvergne perdait environ 134 agriculteurs par an entre 1979 et 2000 et 177 par an entre 2000 et 2009.

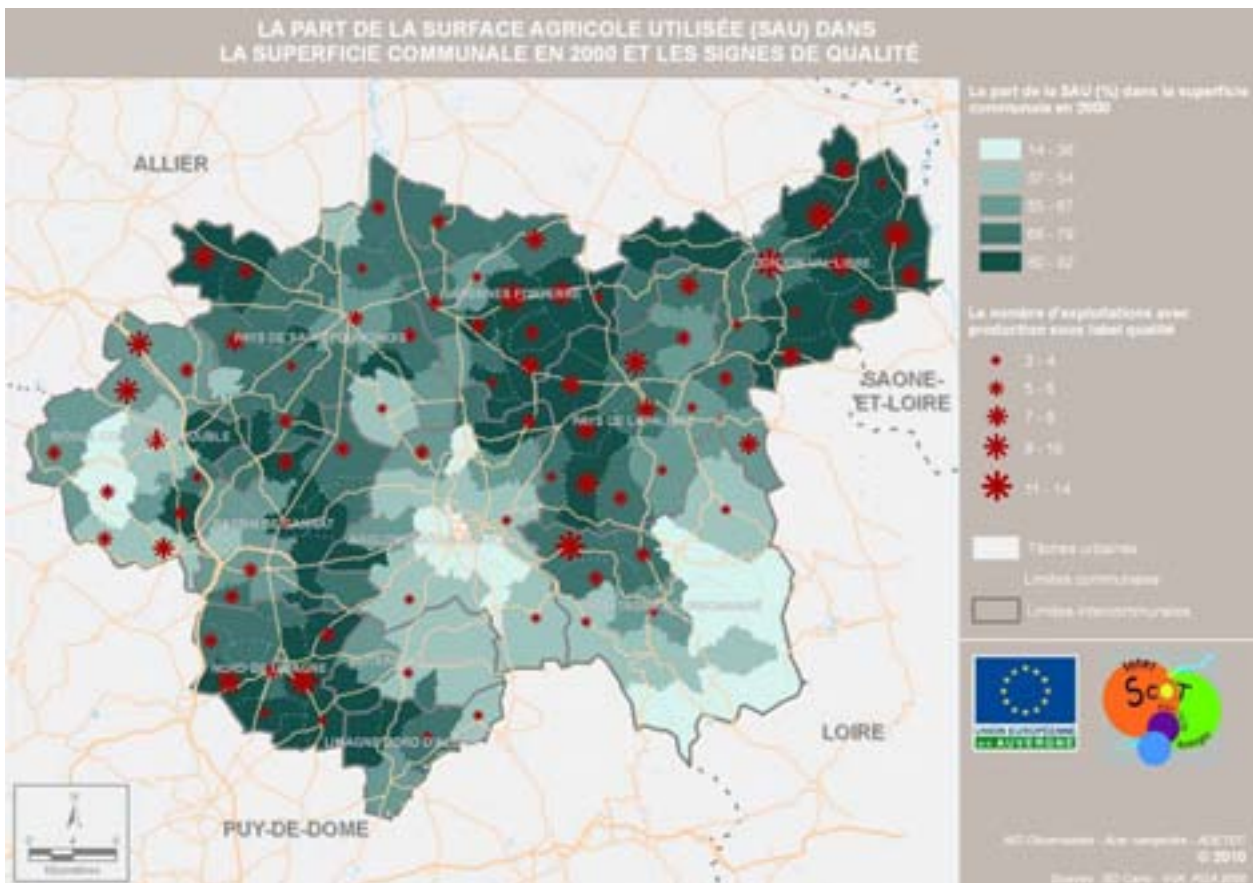
La main d'œuvre des exploitations était en 2000 essentiellement familiale : 87% des UTA, soit un peu moins que pour l'Auvergne où ce chiffre monte à 91%.



Source : données PAC 2009 – DRAAF Auvergne

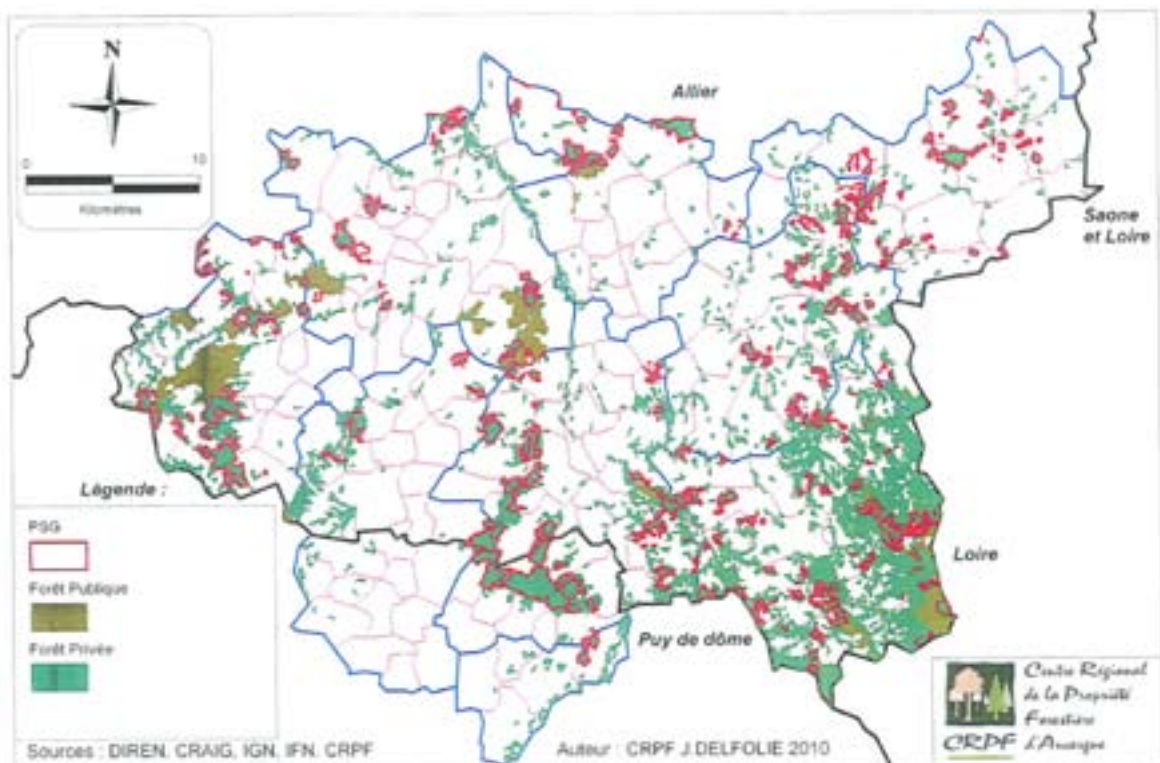
Le territoire a su développer des productions sous signe de qualité : 7 labels rouges dont 3 pour la viande bovine (le bœuf charolais du Bourbonnais, premier label rouge bovin créé en 1974, Charolais du Centre et Charolais terroir), 2 pour l'agneau (Agneau du Bourbonnais et Agneau Cœur de France), 1 pour le porc (porc fermier d'Auvergne) et 1 pour les volailles (volailles fermières d'Auvergne). Les blés du Val d'Allier sont par ailleurs réputés pour leur haute valeur boulangère.

Le vignoble du Saint-Pourçain s'étend sur 19 communes, dont 12 font partie du Pays Vichy Auvergne et sur 640 ha, dont plus de la moitié (414 ha en 2000) est dans le Pays. Il est en AOC depuis le 28 mai 2009. La production annuelle, en 2009, est de 31 100 hl répartis entre les blancs (7 400 hl), les rosés (5 000 hl), les rouges (18 700 hl). La production est vinifiée dans 17 caves particulières et 1 cave coopérative : "l'Union des Vignerons" (90 vignerons adhérents) qui produit près des deux tiers des vins de Saint-Pourçain (source : chambre d'agriculture de l'Auvergne).



3.6.2. La forêt

Les forêts occupent 58 051 ha, soit 19% du territoire avec de grandes disparités d'une commune à l'autre. Les communes les plus boisées se localisent en Montagne Bourbonnaise. Ce sont des forêts essentiellement privées. Celles-ci couvrent en effet 51 797 ha, soit 89% de la superficie forestière. Les forêts publiques s'étendent sur 6 254 ha. Il s'agit principalement de forêts appartenant à l'Etat, comme les forêts domaniales de Marcenat, des Colettes, de l'Assise...



Les forêts appartiennent à plus de 10 000 propriétaires. Les unités de gestion ont une superficie moyenne de 3 ha en montagne et de 7 ha en plaine. Les unités de gestion les plus importantes sont localisées autour de l'agglomération de Vichy (Montpensier, Randan) et dans la Communauté de communes de Sioule, Colettes et Bouble. 42% (22 000 ha) des forêts ont une superficie de plus de 25 ha d'un seul tenant et sont gérées dans le cadre d'un Plan Simple de Gestion durable, agréé par le CRPF. En plaine, les forêts feuillues (30 000 ha) sont composées principalement de Chêne sessile, Chêne pédonculé et de Hêtre, et sont traitées en taillis et en futaies irrégulières ou régulières. Les peuplements résineux s'étendent sur 11 000 ha (21%) et se localisent principalement sur les reliefs : sapinières des bois noirs, plantations de Douglas, d'Épicéa et Mélèze. Les peuplements mixtes, pins et feuillus couvrent 8 500 ha, soit 16% du territoire forestier. Le reste de la superficie forestière est occupé par des peupleraies et des accrus naturels.

Si, dans l'ensemble, une grande partie de ces forêts privées souffre du morcellement et d'un accès difficile, il est à noter que depuis 20 ans, un effort important a été consenti pour rénover la voirie forestière et développer les Associations Syndicales de propriétaires forestiers.

Ces forêts sont orientées vers la production de bois d'œuvre résineux et feuillu. Chaque année, la récolte s'élève à 120 000 m³ de bois résineux et 50 000 m³ de bois feuillu, dont 2/3 de chêne et 1/3 de hêtre qui approvisionnent la vingtaine de scieries locales existantes sur le Pays Vichy Auvergne (dont 15 se trouvent en Montagne Bourbonnaise). La seconde transformation du bois est peu développée sur le territoire. Les entreprises de transformation du bois ont un caractère artisanal ou semi-industriel. Avec les entreprises de travaux forestiers (26 sur le territoire), elles participent au maintien de l'emploi sur le territoire.

La filière bois énergie se développe en tant que complément de la production de bois d'œuvre. Ce développement est notamment lié à la création d'un réseau de chaleur bois pour le chauffage collectif (bâtiments publics et HLM) au Mayet de Montagne. De plus, la création d'une cogénératrice électrique (usine de production électrique) sur la commune de Commentry, même si elle est extérieure au territoire de l'interSCoT, pourrait aussi contribuer à développer cette filière bois énergie car une partie de la biomasse forestière consommée proviendrait de la forêt du territoire. Néanmoins le potentiel exploitable, important sur le territoire, ne garantit pas la disponibilité réelle du bois. Ainsi pour développer la filière bois, un certain nombre d'autres facteurs ne doivent pas être oubliés, comme le facteur humain par exemple.

Les forêts jouent également un rôle important dans la politique de développement des sports et activités de pleine nature des collectivités et associations, ainsi qu'à la qualité du cadre de vie.

La communauté de communes de la montagne bourbonnaise a lancé en juillet 2004 une charte forestière de territoire, qui repose sur un programme pluriannuel de 19 actions dont un volet économique, un volet social et un volet environnemental. 4 grands objectifs guident ce programme d'actions :

- récolter plus de bois dans le cadre d'une gestion planifiée et durable,
- transformer plus et mieux les bois locaux,
- valoriser les produits et services de la forêt,
- mieux insérer la forêt dans l'aménagement du territoire.

3.7. Synthèse transversale

<i>Dynamique à l'œuvre</i>	<i>Effet durable</i>	<i>Effet solidaire</i>	<i>Effet « attractif »</i>
Un moteur économique porté par Vichy Val d'Allier, dans un contexte global de croissance tant pour l'accueil des actifs que des emplois	Attractivité pour les actifs et croissance des emplois masquant une inadéquation entre l'offre effectivement développée en emploi les actifs arrivant sur le territoire – conséquence d'une multiplication des déplacements	Dichotomie notable entre les dynamiques de l'est et de l'ouest du Pays, avec des difficultés notable en matière d'accueil d'actifs et d'emplois sur les espaces ruraux éloignés des grands axes de transports	Croissance notable révélant une attractivité du territoire construit davantage par des politiques communales voir intercommunales que par une stratégie d'échelle Pays
Des profils économiques similaires sur le Pays, avec des secteurs phares identifiés	Filières sur les énergies renouvelables à valoriser sur le territoire dans une approche partagée.	Solidarité apparaissant à l'échelle départementale sur le thème de l'alimentation et de la santé, mais le Pays n'est pas moteur	Filières permettant de faire valoir une identité sur le territoire, avec des industries diversifiées, mais déficit de coopération
Une absence de lisibilité sur l'offre et la disponibilité foncière à l'échelle Pays	Consommation foncière pour l'économie dispersée – avec des disponibilités non exploitées malgré la création de nouvelles zones	Faible coopération entre les intercommunalités du Pays. Volonté plus affirmée pour les territoires ruraux, que pour les espaces urbains, de développer une stratégie d'implantation de ZA partagée	Manque d'une communication d'échelle Pays
Une offre commerciale organisée autour de l'agglomération de Vichy			
Une agriculture diversifiée qui se maintient, malgré un récent recul	L'activité agricole est garante de l'entretien des paysages et d'un certain nombre de services environnementaux L'urbanisation croissante fragmente les espaces agricoles et peut déstructurer l'activité, notamment en secteur périurbain	Une baisse des exploitants agricoles qui sont de plus en plus isolés Une surface agricole qui se maintient mieux au sud-ouest et au nord-est	L'activité agricole est garante de l'entretien des paysages Des produits de terroirs à valoriser, notamment pour le tourisme

Dynamique à l'œuvre	Effet durable	Effet solidaire	Effet « attractif »
<i>Un moteur économique porté par Vichy Val d'Allier, dans un contexte global de croissance tant pour l'accueil des actifs que des emplois</i>	Orange	Orange	Vert
<i>Des profils économiques similaires sur le Pays, avec des secteurs phares identifiés</i>	Orange	Orange	Orange
<i>Une absence de lisibilité sur l'offre et la disponibilité foncière à l'échelle Pays</i>	Rouge	Rouge	Rouge
<i>Une offre commerciale organisée autour de l'agglomération de Vichy</i>	Vert	Orange	Vert
<i>Une agriculture diversifiée qui se maintient, malgré un récent recul</i>	Rouge	Orange	Vert

Situation avancée	Situation perfectible	Situation insuffisante
Vert	Orange	Rouge

3.8. Les acteurs locaux et leurs implications dans le domaine

3.8.1. Les actions menées par les acteurs locaux

- ✓ Accompagnement sur les études économiques filières (Comité d'expansion CG03 + CG63 + CTD03 + CR Auvergne – pour les filières environnements spécifiques ADEME et UE FEDER)
- ✓ Aide pour les projets de zones d'activités et immobilier d'activités – dont transformation de produits agricoles et aides aux hébergements touristiques (CG03 + CR Auvergne + EPCI+ CG63)
- ✓ Soutien pour améliorer la qualité des zones et immobiliers d'activités en général, et la prise en compte de l'environnement (CAUE + ADEME + CG03 + CR Auvergne + Agence de l'eau+ CG63 + EPCI)
- ✓ Animation et communication économique (Comité d'expansion 03 + CCI03 + CG63+ EPCI)
- ✓ Charte agriculture, urbanisme et territoire signée par l'Etat, le CG 03 et la chambre d'agriculture 03
- ✓ Des chartes forestières de territoire sur la Montagne bourbonnaise et Sioule Colettes et Bouble
- ✓ Des projets de réseaux chaleur bois dans certaines communes (Mayet de Montagne, Bellenave)

3.8.2. Les actions menées par le Pays sur ces sujets

- ✓ Filière équine : organisation du Symposium européen sur la diffusion des connaissances avec les Journées équestres, l'INRA, VVA
- ✓ Réalisation d'un Schéma de Développement Touristique sur le Pays de Vichy Auvergne qui doit permettre d'ouvrir des perspectives sur la question culturelle et le rayonnement « Pays ».
- ✓ Un schéma culturel vient renforcer les actions touristiques
- ✓ Un schéma de santé en cours
- ✓ L'ouverture à l'international : Actions d'éco-citoyenneté avec des échanges internationaux (Roumanie)
- ✓ La mise en place des circuits courts et d'une marque Pays : jardin de Cocagne

Chapitre 4

Transports et déplacements : des alternatives à l'automobile à valoriser

4.1. Un territoire structuré par plusieurs pôles

Le territoire du Pays est structuré par le pôle urbain de Vichy/Cusset/Bellerive, mais aussi par 13 pôles intermédiaires, qui offrent des emplois, commerces, équipements et services nécessaires à la vie quotidienne.

Par ordre alphabétique, ces 13 pôles intermédiaires sont les suivants : Aigueperse, Bellenaves, le Donjon, Ebreuil, Gannat, Lapalisse, Maringues, le Mayet-de-Montagne, Randan, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Pourçain/Sioule, Saint-Yorre et Varennes/Allier. Ces pôles intermédiaires structurent des bassins de vie de proximité, limitant ainsi l'isolement des campagnes.

Ils sont complétés à un niveau plus local par des pôles locaux offrant les commerces, services et équipements de base et rayonnant sur quelques communes.

4.2. Une périurbanisation croissante

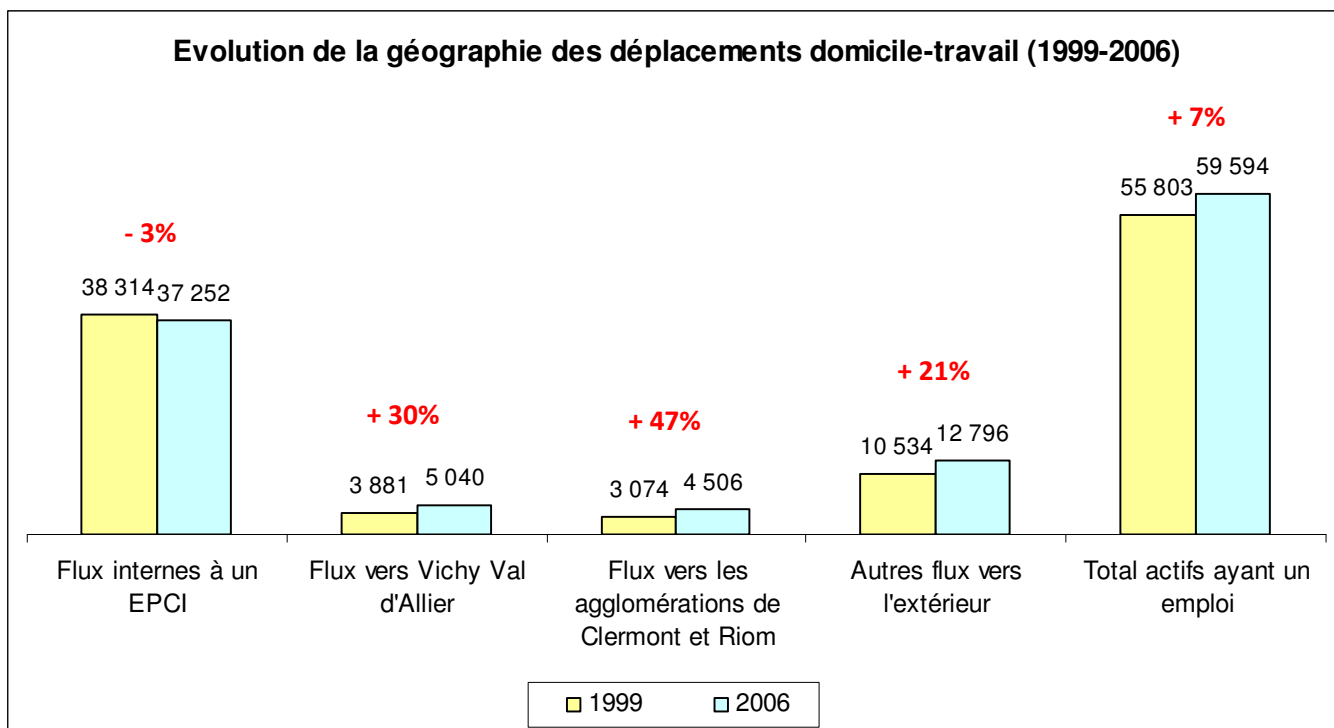
4.2.1. Une double périurbanisation

La périurbanisation croît fortement. Elle s'effectue à deux échelles concomitantes :

- à l'échelle de chaque bassin de vie, des actifs quittent la ville ou le bourg-centre pour s'installer dans les communes périurbaines ou rurales proches,
- à l'échelle du Pays, par l'arrivée croissante de ménages travaillant dans les villes proches, notamment à Vichy, Clermont-Ferrand ou Moulins.

4.2.2. Données à l'échelle du Pays

A l'échelle du Pays, les navettes domicile-travail évoluent de la manière suivante :



Malgré une hausse du nombre d'actifs ayant un emploi (+ 7 %), le nombre d'actifs travaillant dans leur EPCI³ de résidence est en baisse (- 3 %). Dans le même temps, les flux vers l'extérieur et notamment vers les agglomérations de Clermont-Ferrand, Riom et Vichy augmentent fortement (+ 21 % à + 47 %). Désormais, 37 % des actifs du Pays travaillent à l'extérieur de leur EPCI, dont 16 % dans les agglomérations vichyssoise, clermontoise et riomoise.

4.2.3. Détail pour chaque EPCI

Pour chaque EPCI, les évolutions des navettes domicile-travail entre 1999 et 2006 ont été les suivantes :

³ Etablissement Public de Coopération Intercommunale (Communauté de communes ou Communauté d'agglomération).

	Flux internes à l'EPCI		Flux vers Vichy Val d'Allier		Flux vers les agglos de Clermont et Riom		Autres flux vers l'extérieur		Total Actifs ayant un emploi	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006	1999	2006	1999	2006
CC Bassin de Gannat (03)	2 280	2 145	887	1 149	389	592	850	977	4 406	4 863
	52%	44%	20%	24%	9%	12%	19%	20%		(+10%)
CC Le Donjon Val Libre (03)	1 051	877	55	61	2	8	631	759	1 739	1 705
	60%	51%	3%	4%	0%	0%	36%	45%		(-2%)
CC Montagne Bourbonnaise (03)	1 404	1 335	544	628	20	28	333	430	2 301	2 421
	61%	55%	24%	26%	1%	1%	14%	18%		(+5%)
CC Pays de Lapalisse (03)	1 845	1 833	582	709	31	36	647	638	3 105	3 216
	59%	57%	19%	22%	1%	1%	21%	20%		(+4%)
CC Pays Saint-Pourcinois (03)	3 680	3 627	414	701	111	148	1 617	1 957	5 822	6 433
	63%	56%	7%	11%	2%	2%	28%	30%		(+10%)
CC Sioule, Colettes et Bouble (03)	935	1 127	68	72	105	187	481	467	1 589	1 853
	59%	61%	4%	4%	7%	10%	30%	25%		(+17%)
CC Varennes Forterre (03)	2 072	2 090	572	622	41	55	983	1 066	3 668	3 833
	56%	55%	16%	16%	1%	1%	27%	28%		(+4%)
CA Vichy Val d'Allier (03)	22 586	21 584			816	1 067	3 467	5 175	26 869	27 826
	84%	78%			3%	4%	13%	19%		(+4%)
CC Coteaux de Randan (63)	584	616	621	820	204	378	337	298	1 746	2 112
	33%	29%	36%	39%	12%	18%	19%	14%		(+21%)
CC Limagne Bords d'Allier (63)	575	636	64	115	395	552	520	517	1 554	1 820
	37%	35%	4%	6%	25%	30%	33%	28%		(+17%)
CC Nord Limagne (63)	1 302	1 382	74	163	960	1 455	668	512	3 004	3 512
	43%	39%	2%	5%	32%	41%	22%	15%		(+17%)
Total Pays	38 314	37 252	3 881	5 040	3 074	4 506	10 534	12 796	55 803	59 594
	69%	63%	7%	8%	6%	8%	19%	21%		(+7%)

52% : part dans le total des actifs ayant un emploi résidant dans l'EPCI.

(+10%) : évolution entre 1999 et 2006.

En rouge : baisse entre 1999 et 2006.

En vert : hausse entre 1999 et 2006.

Deux EPCI arrivent à pourvoir à l'emploi de plus de 60 % de leurs actifs résidents : Vichy Val d'Allier (78 %) et Sioule, Colettes et Bouble (61 %). Cette dernière est la seule à voir augmenter les flux internes, à la fois en nombre (935 → 1 127) et en pourcentage (59 % → 61 %).

Malgré une légère hausse du nombre d'actifs travaillant dans l'EPCI de résidence, la dépendance vis-à-vis de l'extérieur est particulièrement marquée dans les 3 Communautés de communes puydômoises, dont les 2/3 des actifs travaillent à l'extérieur, principalement dans les agglomération de Clermont, Riom et Vichy. En outre, cette dépendance croît fortement.

Enfin, cinq EPCI voient diminuer de plus de 5 points la part des actifs résidents qui travaillent sur leur territoire : Le Donjon Val Libre (60 % → 51 %, soit - 9 points), Bassin de Gannat (- 8 pts), Pays Saint-Pourcinois (- 7 pts), Montagne Bourbonnaise (- 6 pts) et Vichy Val d'Allier (- 6 pts).

4.3. Un réseau routier de plus en plus performant

4.3.1. Un bon maillage, mais dont les deux principaux axes évitent Vichy

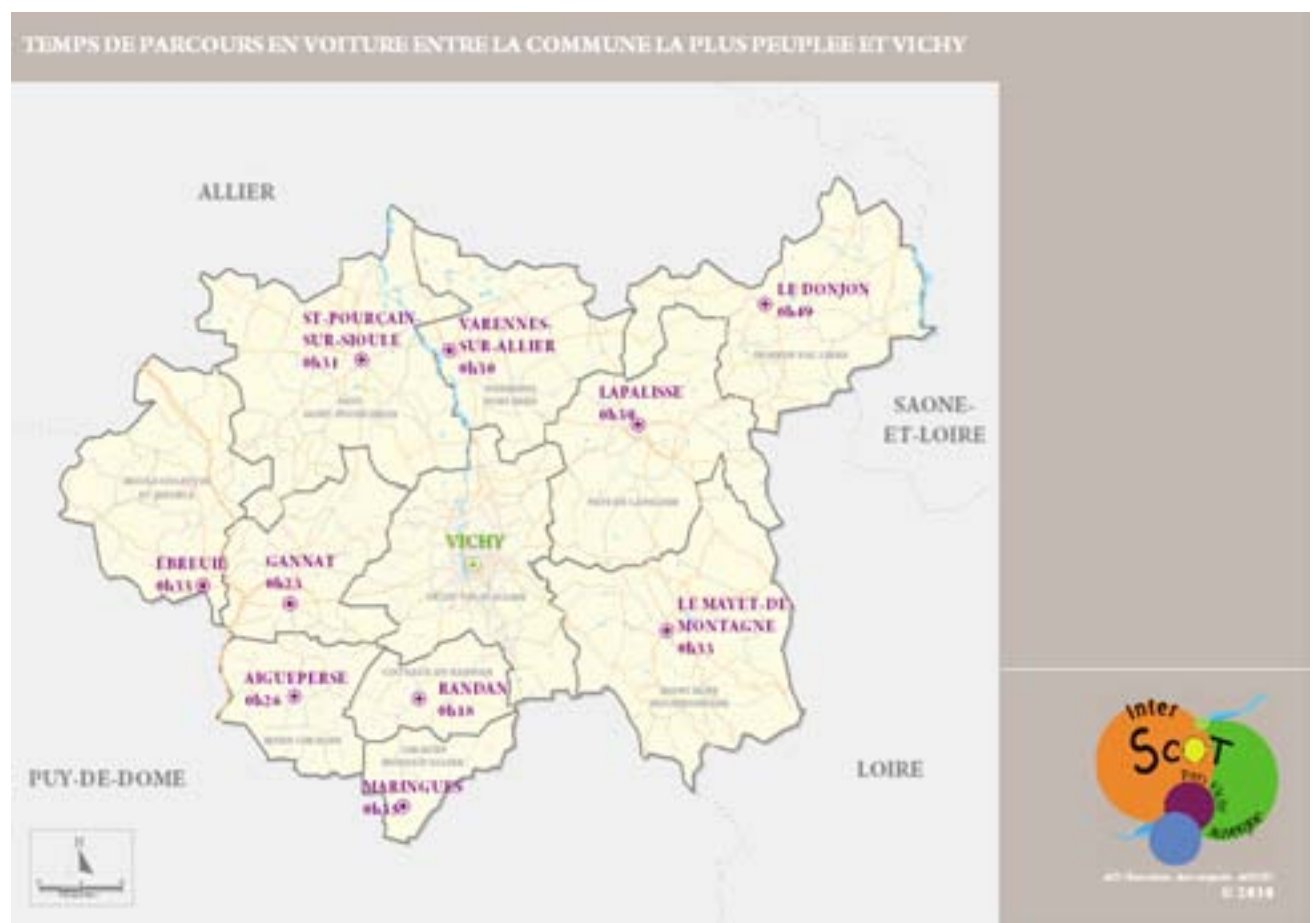
Le Pays est traversé par plusieurs liaisons routières nationales. Les deux principales sont l'A 71 à l'ouest et la RN 7 à l'est. Elles présentent toutes les deux la caractéristique de passer un peu à l'écart de l'agglomération vichyssoise.

Elles forment le réseau routier structurant du Pays, avec l'A 719, la RD 2209 (qui relie l'A 71 à Vichy), la RD 907, la RN 209 (qui relie la RN 7 à Vichy), la RD 2009 (ex RN 9, vers Clermont et Moulins) et la RD 906 (vers Thiers).

Le réseau routier est bien maillé et de qualité tout à fait satisfaisante.

4.3.2. Des temps de parcours attractifs

Les temps de parcours en voiture sont attractifs, tant pour les liaisons internes au Pays que vers les villes extérieures :





4.3.3. De nombreux projets routiers, mobilisant des fonds très importants

Les principaux projets routiers concernant le Pays et ses abords sont (les infrastructures situées hors du Pays apparaissent en italiques) :

Route	Projet	Maîtrise d'ouvrage	Date prévisionnelle d'achèvement	Coût prévisionnel
A 719	Prolongement jusqu'à Bellerive (14 km)	Concession autoroutière	2014	100 M€
Contournement de Vichy	Contournement Sud-Ouest (18 km)	CG 03	Début des travaux au 2 ^e semestre 2010	60 M€
	Contournement Nord-Ouest	Etat ?	?	73 M€ ?
RN 7	Contournement de Bessay/Allier	Etat	2013	?
RN 7	Contournement de Varennes/A. et St-Loup	Etat	Mi 2012	101 M€
RN 7	Mise à 2 x 2 voies entre Saint-Prix et la Loire (10 km)	Etat	Eté 2011	63 M€
RN 209	Contournement de Billy (7 km)	Etat	?	?
RCEA	<i>Mise aux normes autoroutières de Montmarault à Mâcon</i>	<i>Concession autoroutière</i>	<i>2018</i>	<i>≈ 700 M€</i>
RD 6	Aménagement entre St-Rémy-en-Rollat et la RD 2009	CG 03	?	10 M€
Future RD 2209	Contournement Nord-Est (voie nouvelle Cusset – Creuzier-le-Neuf, 3 km)	CG 03 ?	?	6 M€
RD 994	Contournement du Donjon (1,4 km)	CG 03	?	3,5 M€
Boulevard Est	Nouvelle infrastructure (4 km)	VVA	Réalisation en plusieurs tranches	> 33 M€

Sources : DDT 03, CG 03 et VVA

Ces projets mobilisent des fonds très importants. Si l'on ne compte que ceux situés dans le Pays, leur coût cumulé est de l'ordre de 500 M€. Certains projets pourraient d'ailleurs être

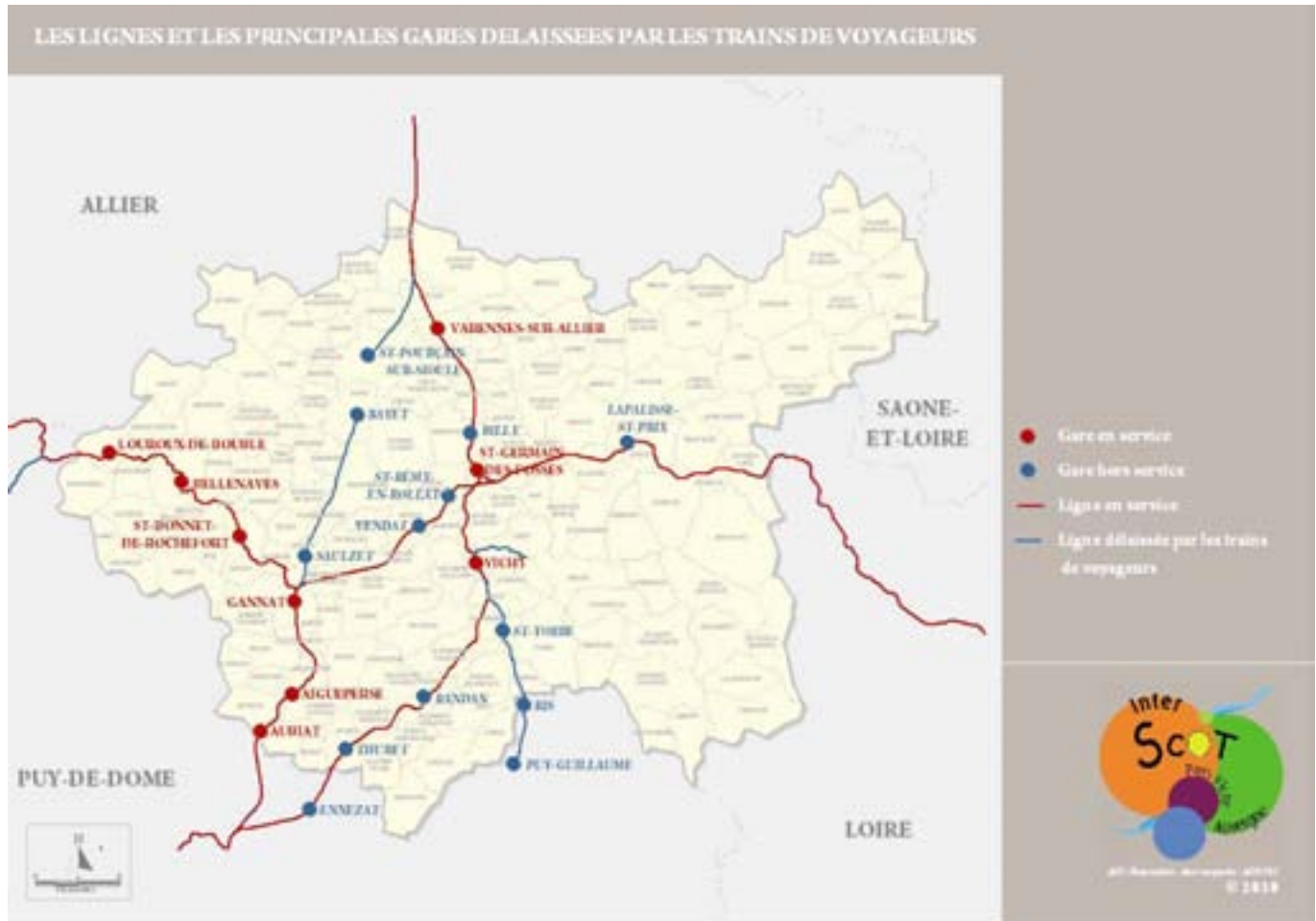
remis en cause pour raisons financières. Par exemple, le Conseil général de l'Allier est en train de réviser le *Schéma directeur 2020 pour les routes départementales*, élaboré en 2006, et quelques projets sont gelés (pont d'Abrest et contournement Nord-Est).

Les impacts de ces nouvelles infrastructures sont variables. La mise à 2 x 2 voies de la RN 7 et les contournements qui l'accompagnent permettront de réduire les temps de parcours et de soulager les bourgs des nuisances routières. De son côté, le prolongement de l'A 719 fera gagner seulement 6 minutes entre Vichy et Clermont-Ferrand, Paris ou Montpellier.

De manière générale, toutes ces améliorations du réseau routier contribueront à rendre les déplacements en voiture encore plus attractifs, notamment en terme de temps de parcours et de confort, et à renforcer l'avantage vis-à-vis du rail.

4.4. Un réseau ferroviaire intéressant, mais sous-utilisé

4.4.1. Plusieurs lignes et gares fermées au trafic voyageurs



Le Pays est traversé par plusieurs voies ferrées. Trois d'entre elles sont ouvertes au trafic voyageurs :

- la ligne Clermont-Ferrand – Vichy – Paris, électrifiée sur tout son parcours,
- la ligne Bordeaux – Montluçon – Saint-Germain-des-Fossés – Lyon,
- la ligne Gannat – Clermont-Ferrand.

Le principal nœud ferroviaire du Pays ne se trouve pas à Vichy mais à Saint-Germain-des-Fossés. Toutefois, la construction du shunt de Saint-Germain-des-Fossés, en 2006, a raccourci et simplifié les liaisons entre la cité thermale et Lyon.

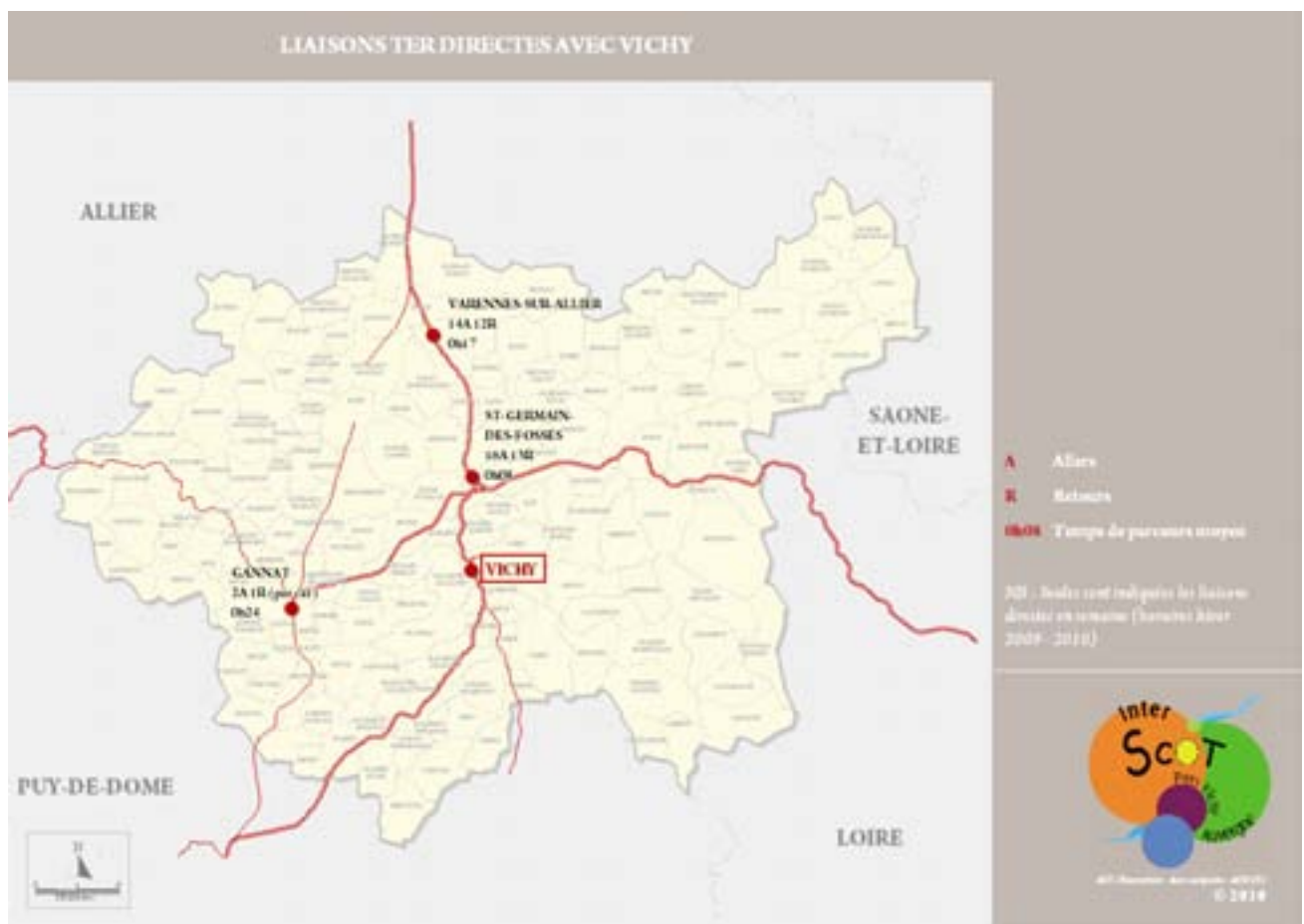
Quatre voies ferrées sont réservées au fret, vers Saint-Pourçain/Sioule, Bayet, Cusset et Puy-Guillaume.

Sur toutes ces voies, de nombreuses gares sont fermées au trafic voyageurs. La réouverture de certaines d'entre elles pourrait s'avérer intéressante en terme de développement durable et d'aménagement du territoire.

Toutes les gares ouvertes au trafic voyageurs se situent dans la moitié ouest du territoire, ce qui induit un déséquilibre. En outre, du fait de la topographie, d'une population moins dense et de l'héritage de l'histoire, les Communautés de communes de la Montagne Bourbonnaise et du Donjon Val Libre n'ont aucune voie ferrée sur leur territoire.

4.4.2. L'offre TER est centrée sur Clermont

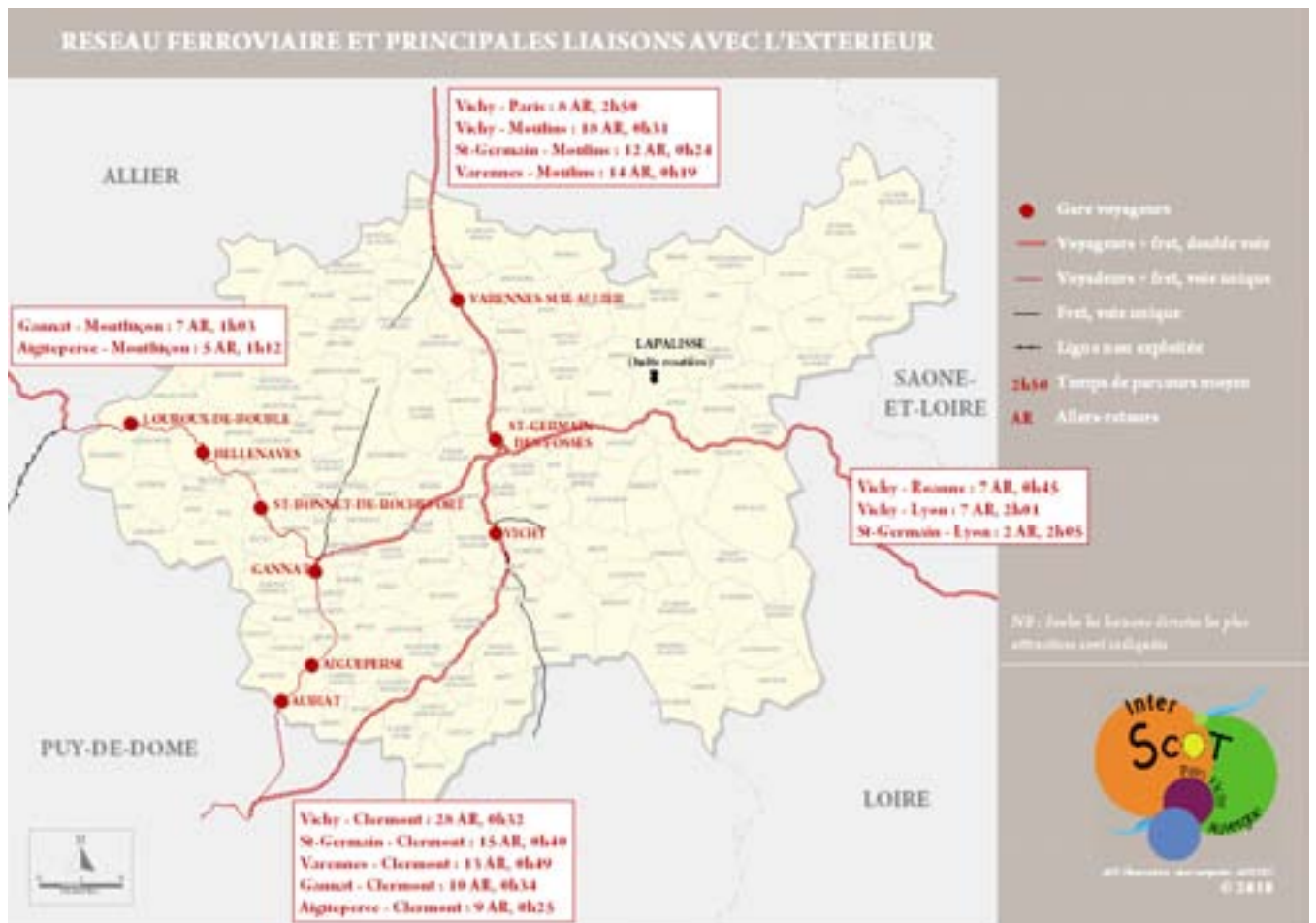
Le réseau TER est centré sur Clermont-Ferrand. De ce fait, l'offre vers la capitale régionale est meilleure que vers Vichy, notamment pour les gares situées sur l'axe Montluçon – Gannat – Clermont-Ferrand :



LIAISONS FERROVIAIRES DIRECTES AVEC CLERMONT-FERRAND



4.4.3. De bonnes liaisons vers Paris, Moulins, Clermont et Lyon



Les liaisons ferroviaires avec l'extérieur sont de qualité inégale. Elles sont plutôt bonnes vers Paris, Moulins, Clermont et Lyon, tant en terme de temps de parcours que de fréquence. A l'inverse, elles sont de qualité médiocres vers Dijon, Montluçon et plus encore Bordeaux.

4.4.4. La ligne à grande vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon

Le projet de ligne à grande vitesse (LGV) Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon fait partie du programme supplémentaire de 2 500 km de lignes à grande vitesse figurant dans la loi de programmation du Grenelle de l'Environnement.

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- délester la LGV Paris – Lyon existante, proche de la saturation,
- délester la gare de Paris-Lyon,

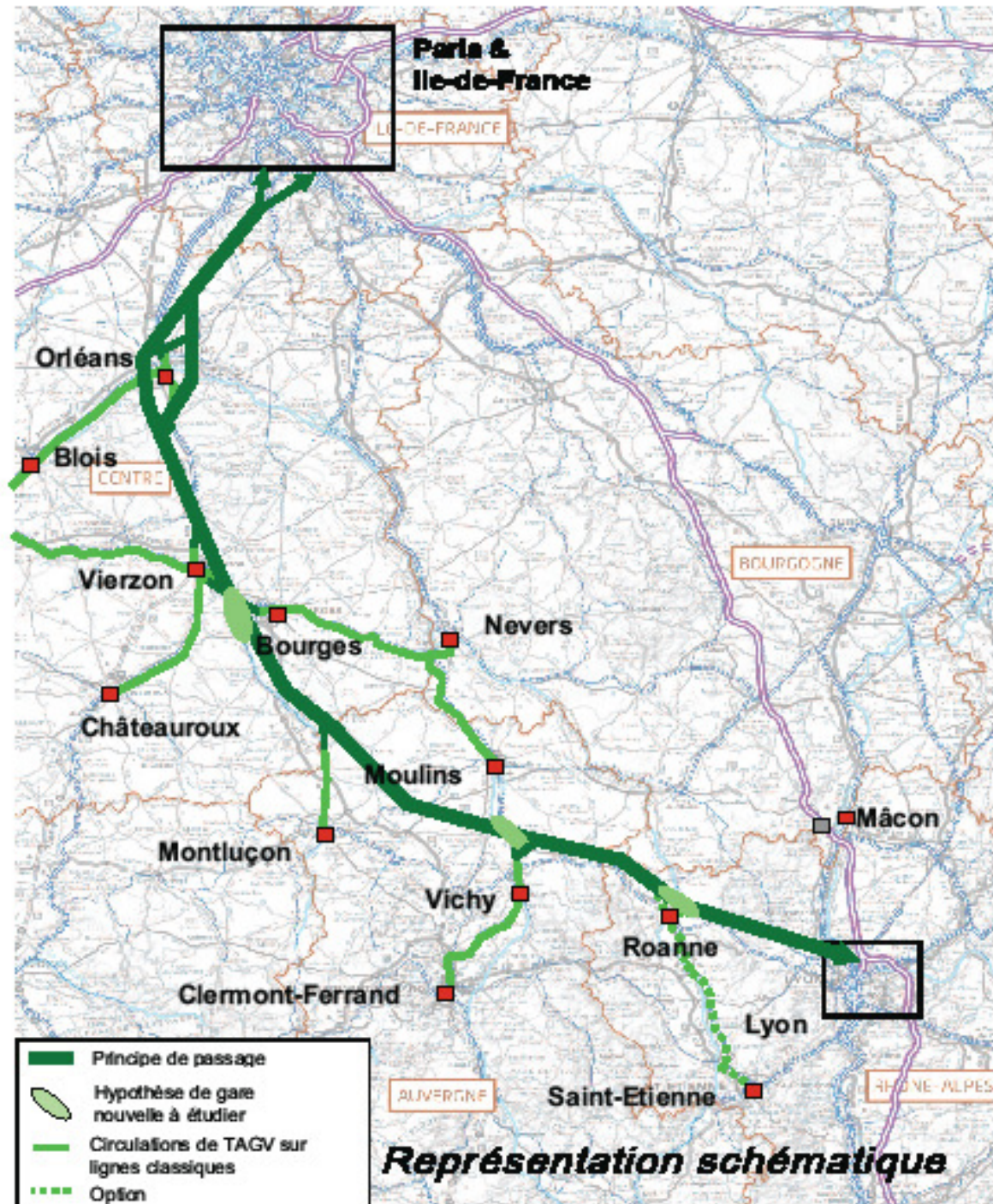
- relier Clermont-Ferrand à Paris en moins de deux heures,
- relier Orléans au réseau à grande vitesse,
- améliorer la desserte de Bourges et des grandes villes du grand centre.

Cette ligne devrait mettre Vichy à environ 1h30 de Paris et 1h00 de Lyon. Toutefois, au vu des nombreuses incertitudes sur son tracé, la politique d'arrêts et le devenir de la ligne classique, il est difficile de dire dans quelle mesure le TGV constituera un progrès pour le Pays, par rapport à la desserte actuelle.

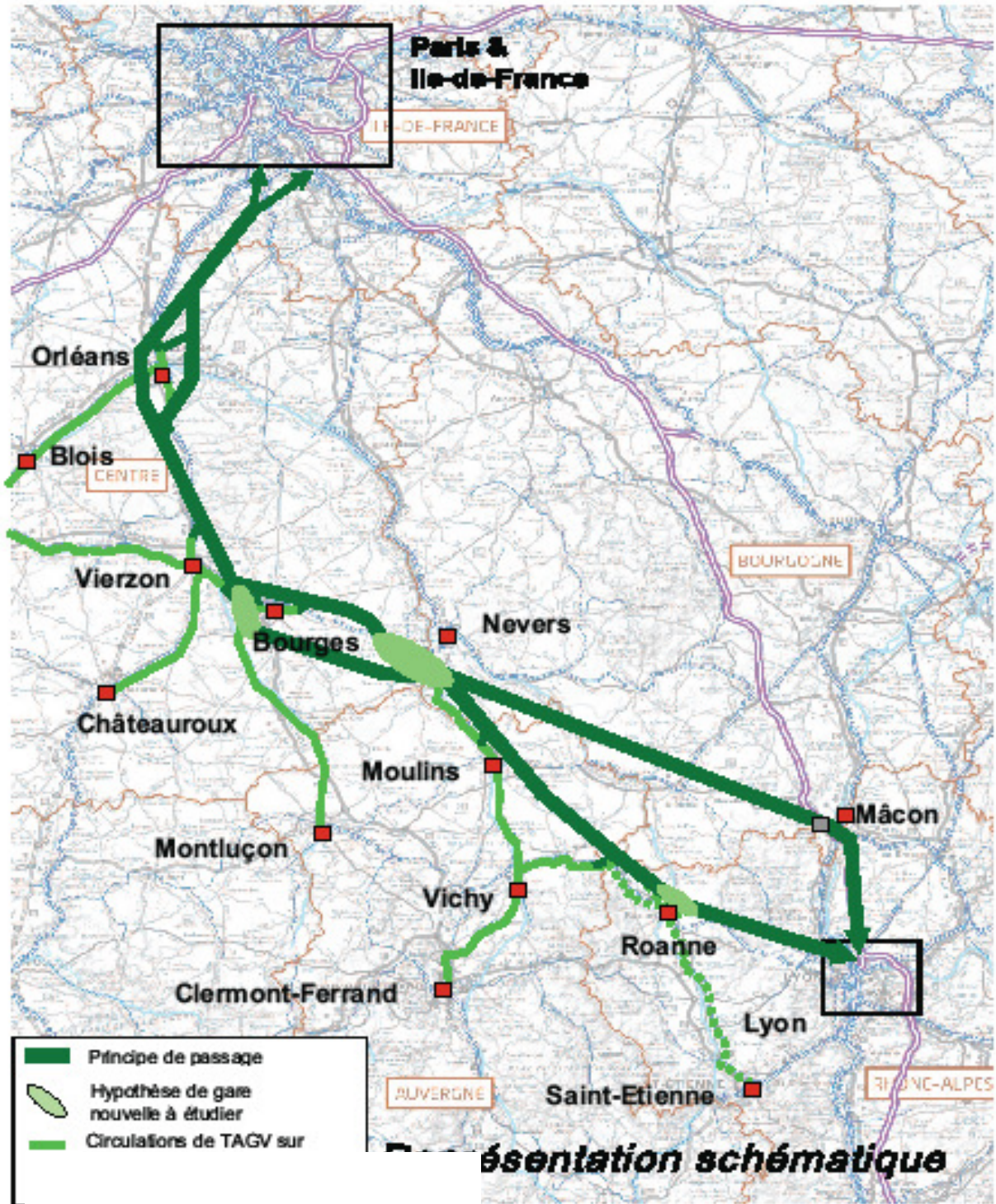
D'un coût estimé entre 10 et 12 milliards d'euros, sa mise en service interviendra après 2020.

4 scénarios de tracés, cartographiés sur les pages qui suivent, sont actuellement à l'étude. Le tracé Ouest-Sud serait le plus favorable au Pays, mais aussi à l'Auvergne dans son ensemble.

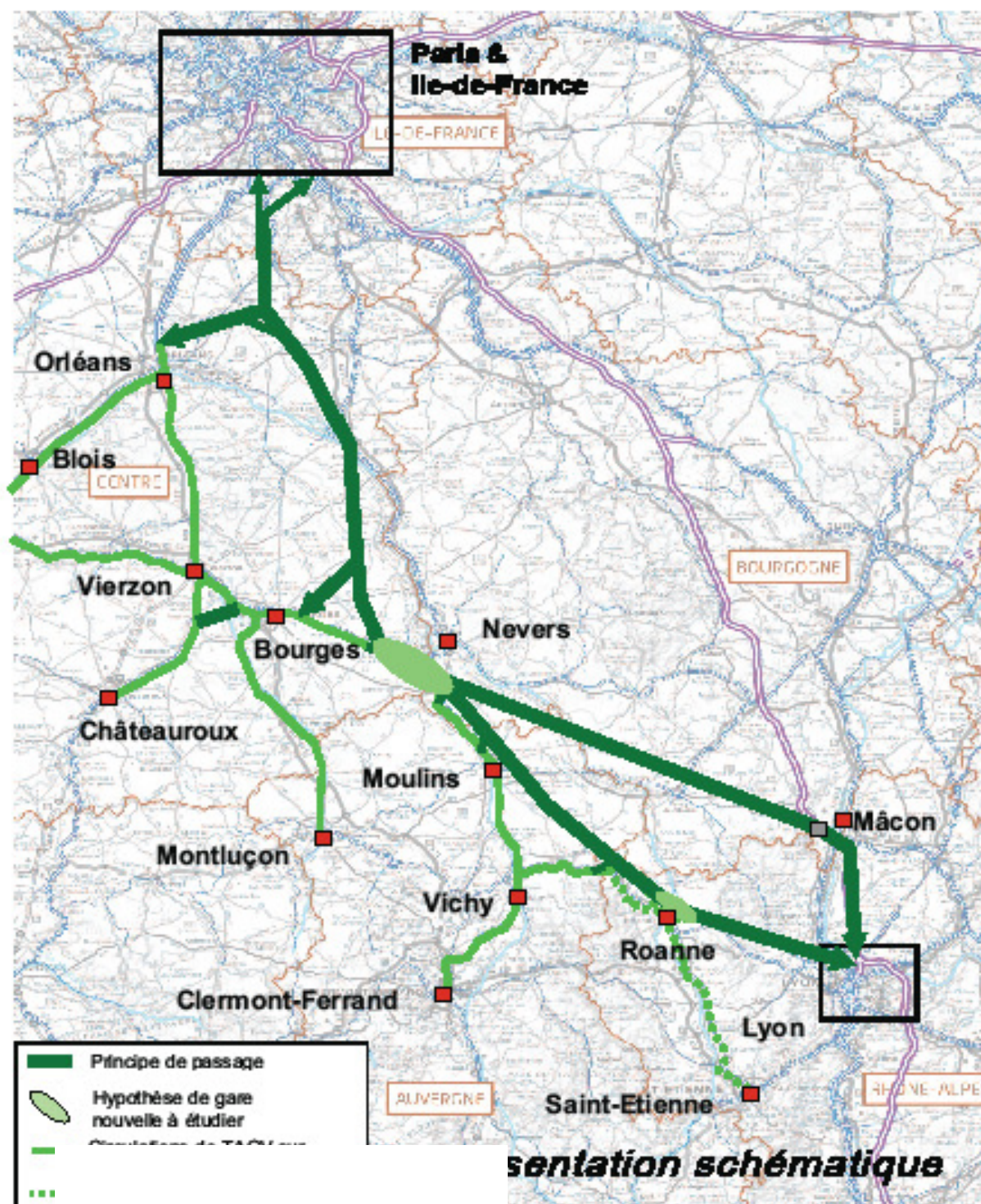
Scénario Ouest Sud



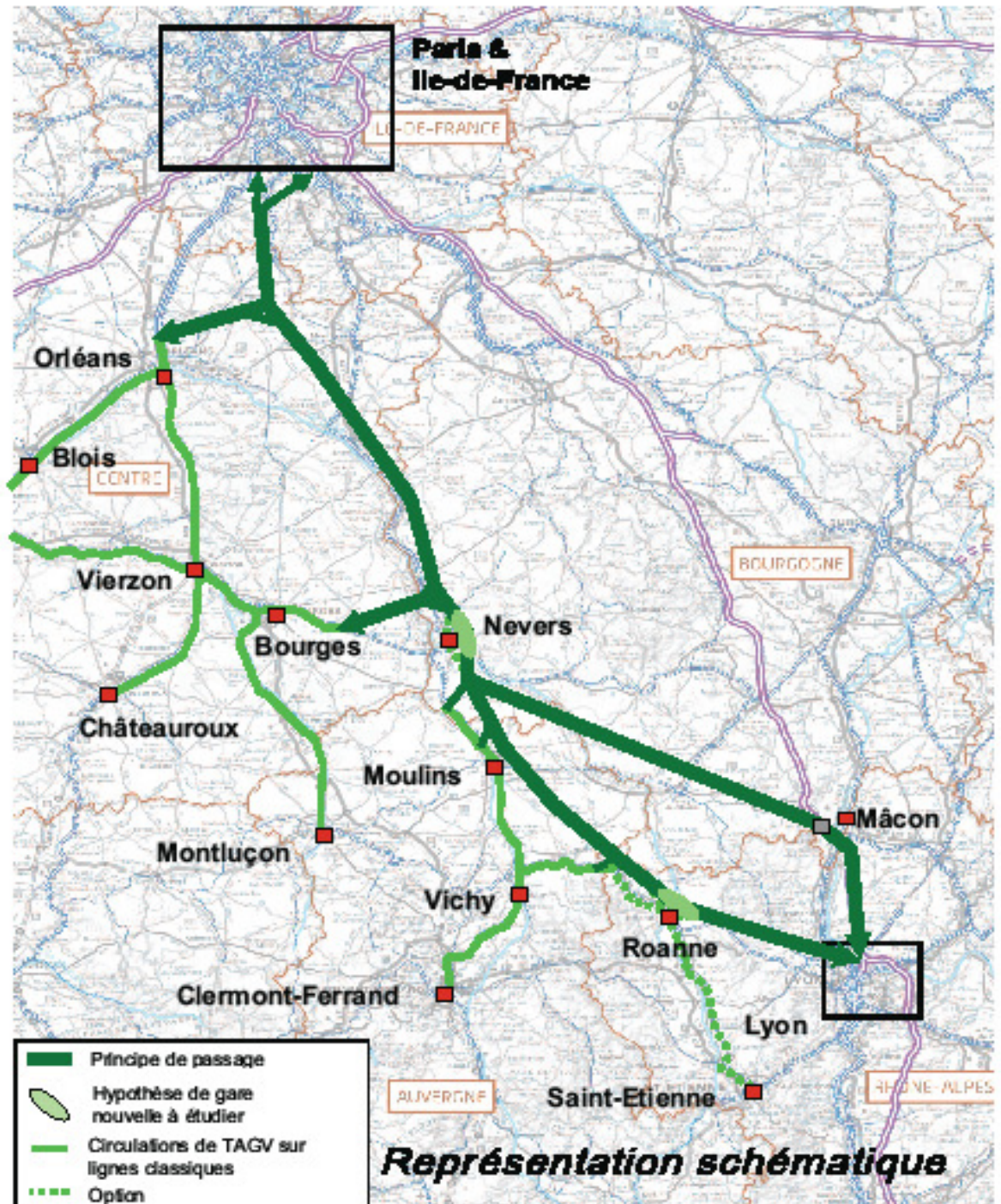
Scénario Ouest



Scénario Médian



Scénario Est



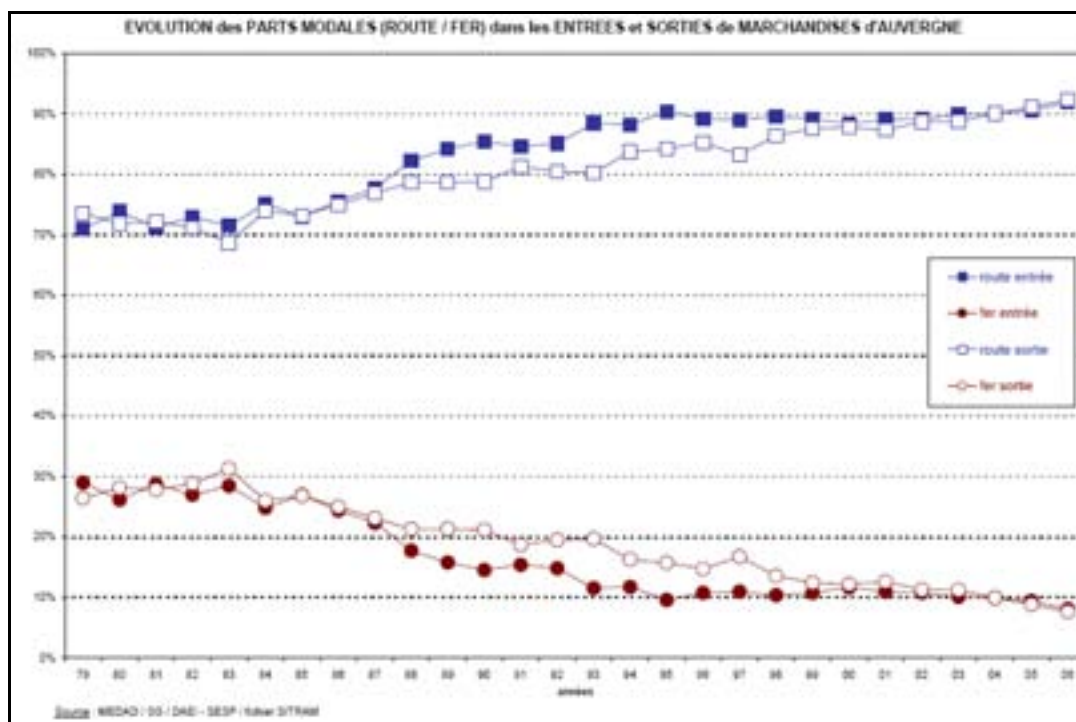
4.4.5. Le fret ferroviaire est en forte baisse

Les données sur le fret ferroviaire ne sont disponibles qu'à l'échelle de la Région.

Le rail représente moins de 4 % du trafic de marchandises de/vers l'Auvergne, avec le détail suivant :

- 8 % des échanges entre l'Auvergne et l'extérieur (2,42 MT sur 31),
- 0,4 % des transports internes à la Région (0,15 MT sur 41).

Malgré un potentiel important, le fret ferroviaire est en forte baisse, notamment du fait du désengagement de la SNCF, qui a décidé d'abandonner l'essentiel de son activité « wagons isolés » (consistant à charger dans un même convoi des marchandises de clients différents). Pour l'ensemble des échanges entre l'Auvergne et l'extérieur, la part du rail est passée de 28 % en 1979 à 8 % en 2006, comme le montre le graphique qui suit :



Dans le Pays, la gare marchandises de Gannat a été fermée et celle de Saint-Germain-des-Fossés est sous-utilisée. La baisse du fret ferroviaire est accentuée par les choix

d'aménagement des collectivités locales, qui créent les nouvelles zones d'activités au bord des grands axes routiers sans rechercher également la proximité des voies ferrées.

En Auvergne, l'opérateur ferroviaire de proximité Ferovergne a été créé le 30 septembre 2010 pour pallier au désengagement de la SNCF. Il collecte les wagons de différents clients locaux (desserte terminale), afin de réduire les coûts logistiques en s'appuyant sur une structure type PME plus souple, plus réactive et disposant d'une meilleure connaissance « terrain ». Ensuite, il remet ses wagons aux principaux acteurs du secteur (Fret SNCF, Veolia, ECR...) qui se chargent de les transporter sur de longues distances. Il a pour objectif de traiter 330 000 tonnes en 2011 (soit l'équivalent de 13 000 trajets en camion) et 500 000 tonnes en 2012 (soit l'équivalent de 20 000 trajets en camion). A terme, il pourrait avoir pour objectif de reconquérir les 2 MT perdues ces dernières années par le fret SNCF en Auvergne.

4.5. Des transports départementaux en progrès

4.5.1. Allier

Le réseau départemental Trans'Allier est constitué de lignes régulières, de lignes scolaires et de transports à la demande. Cette offre a été réorganisée et renforcée en 2008.





La tarification, très attractive, s’applique quelle que soit la distance parcourue :

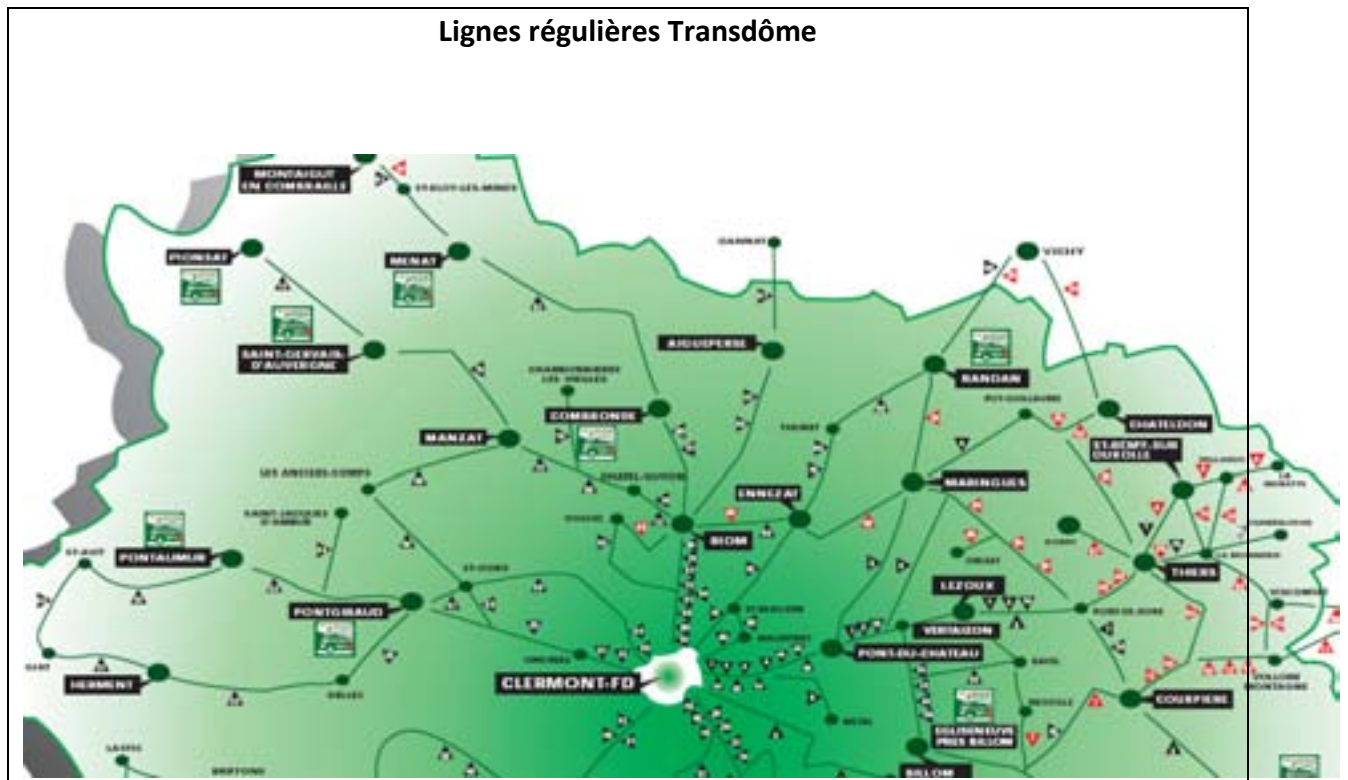
	Plein tarif	Demi-tarif
Bénéficiaires	Tous	Jeunes de moins de 18 ans ⁴ , étudiants, bénéficiaires de minima sociaux, apprentis, jeunes en contrat de professionnalisation, demandeurs d'emploi ou en stage en entreprise
Ticket à l’unité	2 €	1 €
Abonnement hebdomadaire	16 €	8 €
Abonnement mensuel	40 €	20 €

⁴ En outre, les scolaires bénéficient de la gratuité sur le trajet entre leur domicile et leur établissement.

Malgré cela, ce réseau reste assez peu concurrentiel par rapport à la voiture. De ce fait, il est utilisé essentiellement par des « captifs », c'est-à-dire des personnes n'ayant pas de voiture. Il joue toutefois un rôle essentiel pour la mobilité dans les territoires ruraux non desservis par le train.

4.5.2. Puy-de-Dôme

Le réseau départemental est constitué des lignes régulières Transdôme, de lignes scolaires et de transports à la demande (Bus des Montagnes).



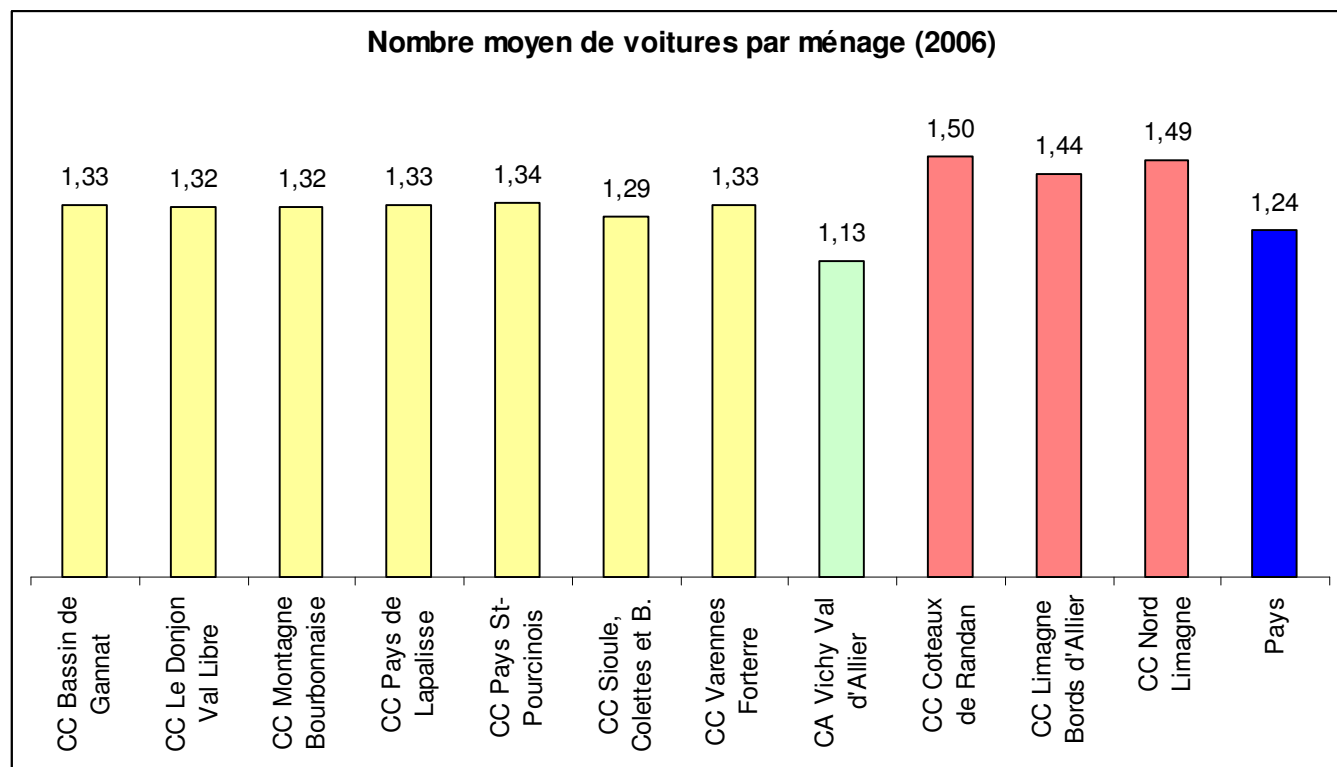
Comme le réseau Trans'Allier, il est utilisé essentiellement par des « captifs » et joue un rôle essentiel pour la mobilité dans les territoires ruraux non desservis par le train.

Par ailleurs, le Conseil général du Puy-de-Dôme a mis en place sur une partie du département le chéquier MobiPlus, destiné aux retraités et aux personnes en insertion habitant en milieu rural. Parmi les 3 Communautés de communes membres du Pays, seules celle de Limagne Bords d'Allier est concernée, pour l'instant. Le chéquier MobiPlus est constitué de 24 chèques de 3 euros pouvant être

utilisés pour les déplacements locaux avec un car Transdôme, par le Bus des Montagnes ou avec un taxi conventionné voire, pour les personnes en insertion, pour l'entretien des organes de sécurité du véhicule personnel, à condition que celui-ci soit réalisé dans un garage associatif basé à Cunlhat.

4.6. Une dépendance croissante à la voiture qui menace l'équilibre socioéconomique du Pays

4.6.1. Un taux de motorisation élevé



Chaque ménage du Pays possède en moyenne 1,24 voiture. Les EPCI peuvent être classés en trois catégories :

- Vichy Val d'Allier a un taux de motorisation relativement modéré (1,13 voiture par ménage),
- les 3 Communautés de communes du Puy-de-Dôme ont un taux de motorisation très élevé, proche de 1,50,
- les 7 Communautés de communes de l'Allier ont un taux de motorisation proche de 1,30.

On observe par ailleurs de fortes disparités au sein de chaque EPCI. Par exemple, dans Vichy Val d'Allier, le taux de motorisation est de 0,80 à Vichy, tandis qu'il dépasse 1,50 dans les communes périurbaines pour culminer à 1,71 à Creuzier-le-Neuf.

4.6.2. Un nombre croissant de voitures...

La motorisation croît fortement, alors que la population stagne. En 1999, le Pays comptait 78 000 voitures pour 155 000 habitants. En 2006, il compte 88 000 voitures (soit 10 000 de plus, + 13 %) pour 157 000 habitants (+ 1 %).

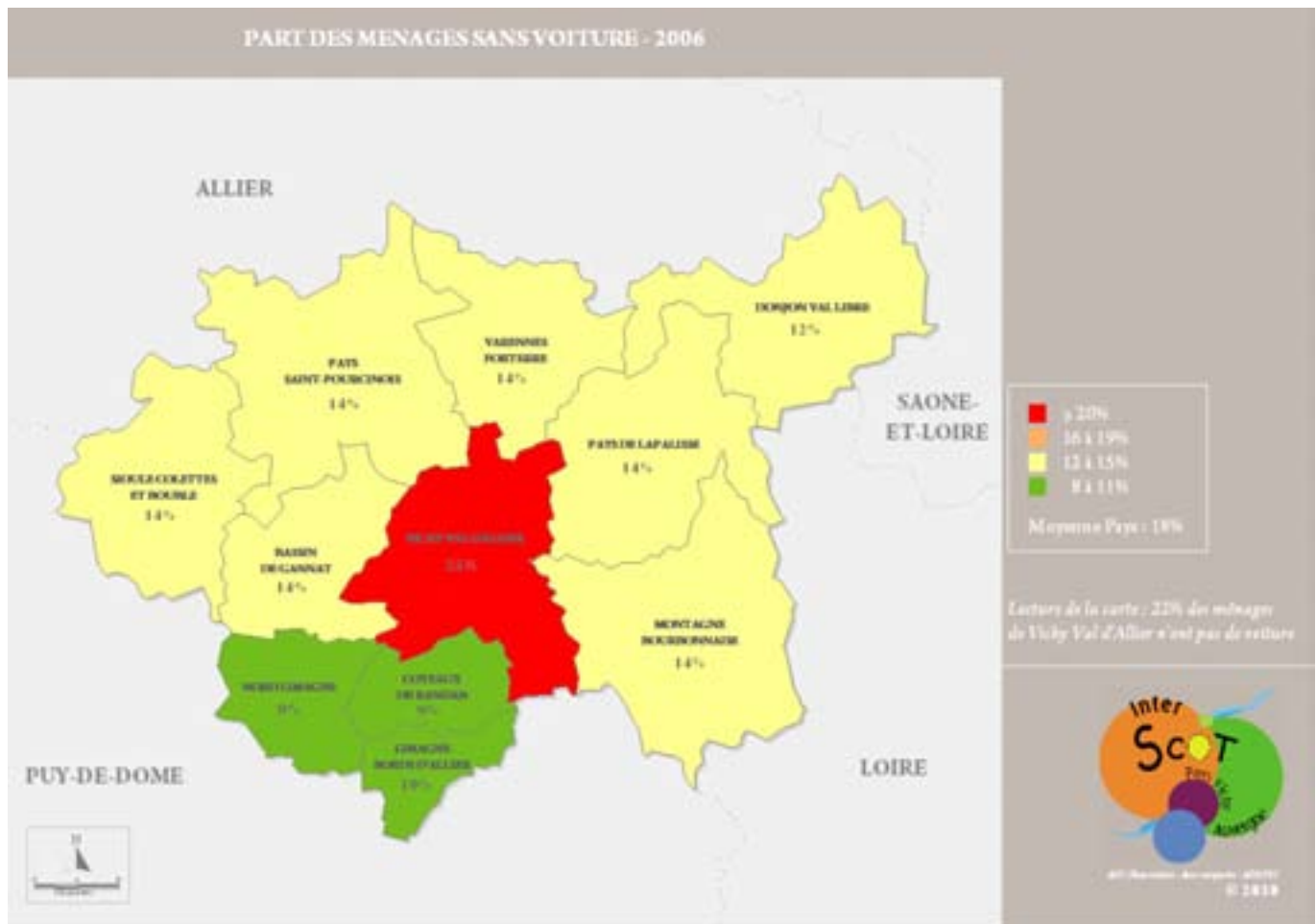
Le nombre moyen de voitures par ménage a augmenté de 6 % dans le Pays. Les hausses les plus fortes sont observées dans les Communautés de communes suivantes : Sioule, Colettes et Bouble (+ 11 %), Montagne Bourbonnaise (+ 9 %), Pays Saint-Pourcinois (+ 9 %), Nord Limagne (+ 8 %) et Bassin de Gannat (+ 8 %). A l'inverse le nombre moyen de voitures par ménages n'a augmenté que de 4 % dans Vichy Val d'Allier.

4.6.3. ... mais beaucoup d'habitants n'ont pas de voiture

35 % des ménages ont 2 voitures ou plus, 47 % en ont une seule et 18 % n'en ont aucune. On est donc très loin de la croyance très répandue selon laquelle tous les ménages auraient 2 voitures.

En 2006, 12 400 ménages n'ont pas de voiture. Ce nombre a très peu baissé depuis 1999, où 13 200 ménages étaient dans le même cas.

Toutes les intercommunalités ont un nombre important de ménages sans voiture. Le maximum est atteint sur Vichy Val d'Allier, avec 22 % des ménages non motorisés et le minimum dans les Communautés de communes puydômoises, avec environ 10 % de ménages non équipés :

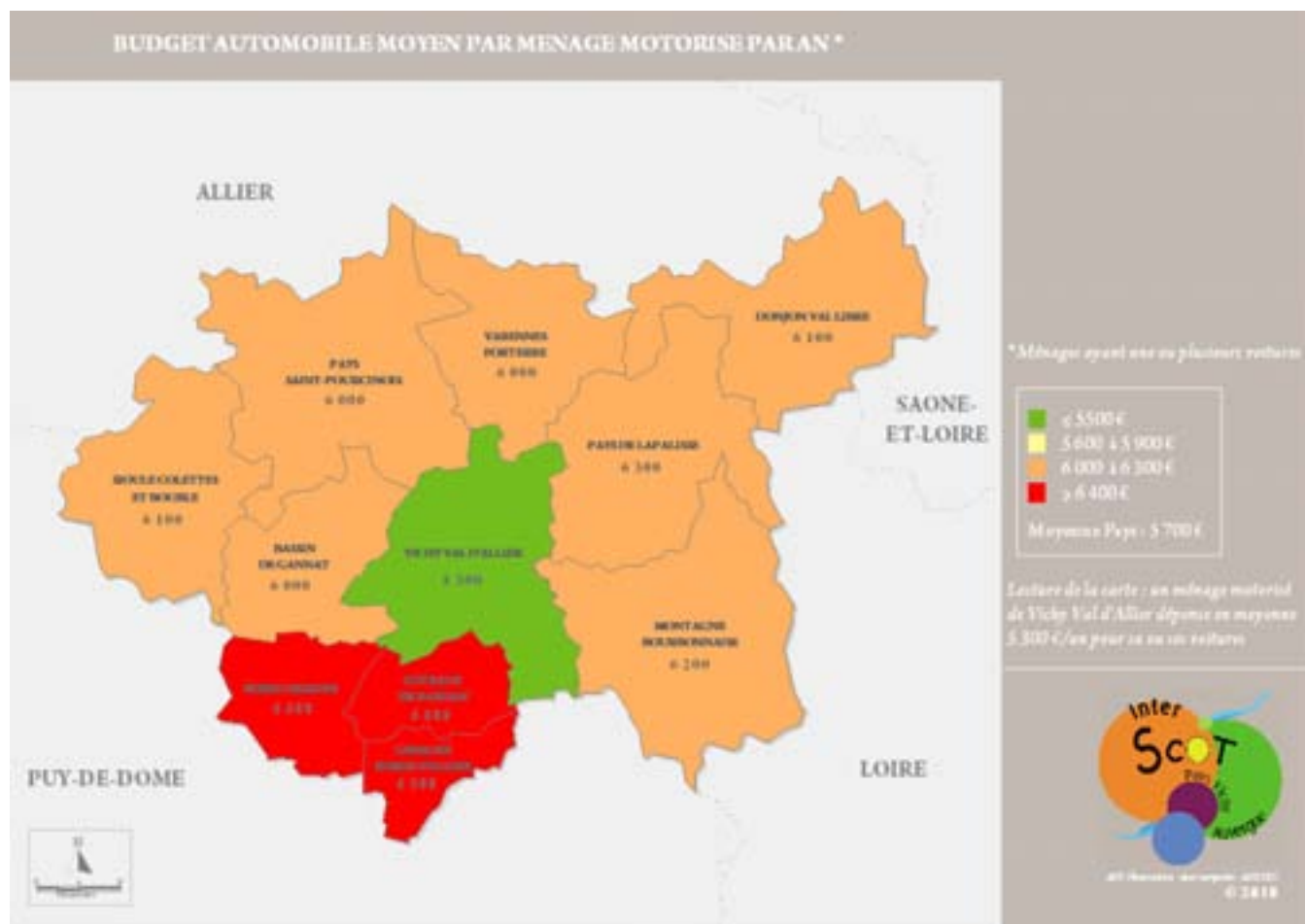


A l'échelle du Pays, il y a en moyenne 56 voitures pour 100 habitants. Autrement dit, 44 % des 157 000 habitants du Pays (soit 69 000 habitants) n'ont pas accès à l'automobile ou sont tributaires d'autres personnes pour se déplacer en voiture. Ces personnes appartiennent à une ou plusieurs des catégories suivantes :

- ménages n'ayant pas de véhicule,
- détenteurs du permis de conduire, dont le ou les véhicules du ménage sont utilisés par d'autres personnes,
- personnes de plus de 18 ans n'ayant pas le permis de conduire,
- enfants et jeunes de moins de 18 ans.

Une politique des déplacements basée uniquement sur l'automobile laisserait donc près de la moitié de la population sur la touche.

4.6.4. Des budgets automobiles très élevés...



Les ménages motorisés dépensent en moyenne 5 700 € par an pour leur(s) voitures(s). Ce chiffre inclut l'ensemble des charges : achat, entretien, assurance, carburant...

Le budget automobile des ménages motorisés varie très fortement suivant les EPCI. Il est minimal dans Vichy Val d'Allier (5 300 €). Il dépasse 6 000 € dans tous les autres EPCI, pour culminer autour de 6 500 € dans les 3 EPCI puydômois.

Par ailleurs, il existe de fortes disparités au sein de chaque EPCI. Le budget automobile est minimal dans les villes et les bourgs (4 300 € par ménage à Vichy par exemple). A l'inverse, il dépasse 7 000 € dans la quasi totalité des communes périurbaines et dans une partie des communes rurales.

4.6.5. ... et qui vont augmenter très fortement

Le budget automobile des ménages va augmenter très fortement, sous l'effet conjugué de :

- la croissance du nombre de voitures possédées,
- la hausse inexorable du prix du pétrole,
- la hausse de certains coûts⁵.

De ce fait, la part de la voiture dans le budget des ménages du Pays pourrait passer de 17 % aujourd'hui à 25 %. Cette hausse risque de mettre de nombreux ménages en grande difficulté, notamment dans les communes périurbaines. Il convient donc de mettre en place des politiques rendant moins nécessaires la possession et l'usage de la voiture.

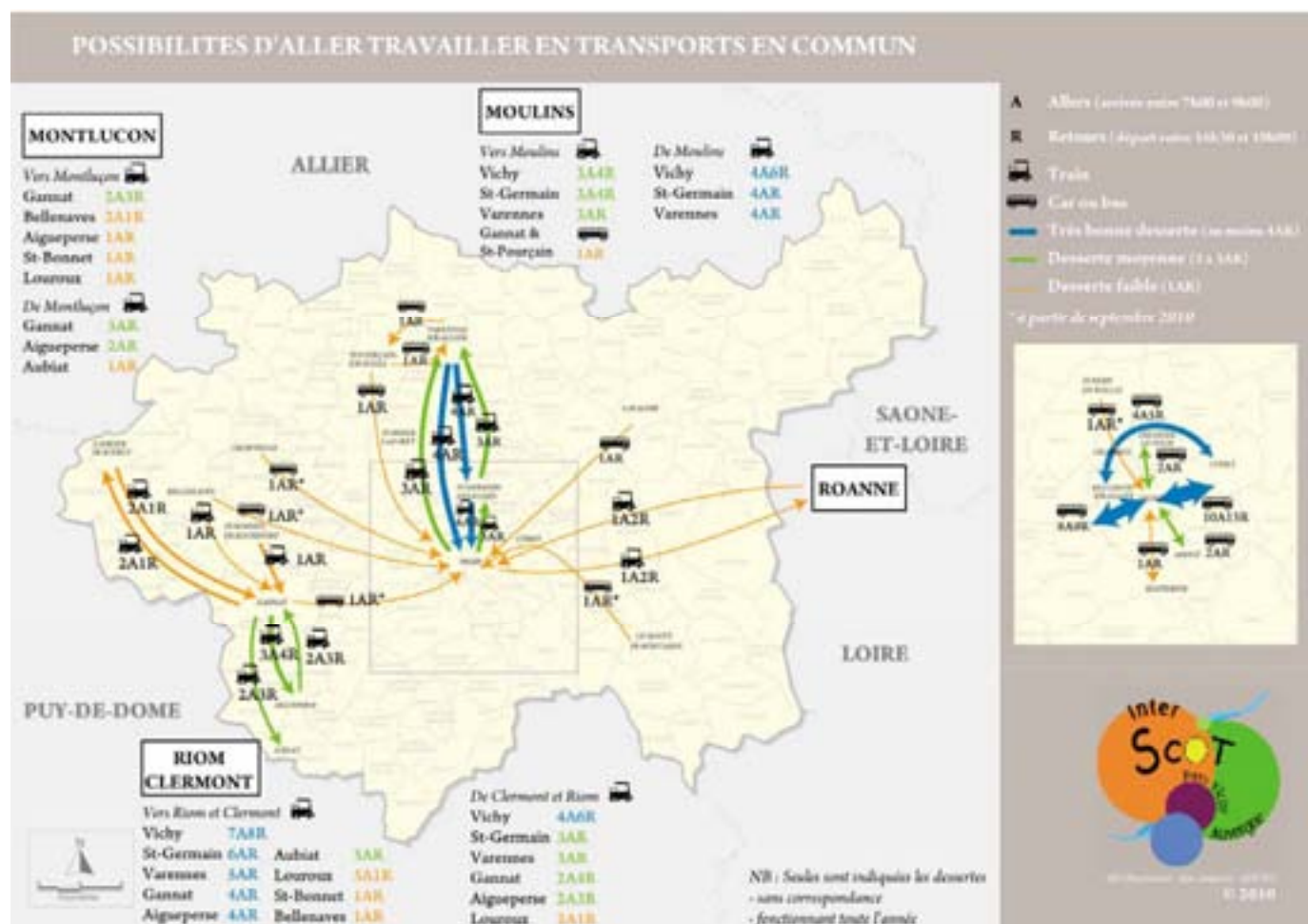
⁵ Par exemple, l'entretien, les réparations et l'achat de pièces détachées augmentent plus vite que l'inflation : + 22 % en euros constants entre 1999 et 2007.

4.7. Un usage élevé de la voiture, même quand il y a des alternatives

4.7.1. Environ la moitié des actifs peuvent aller travailler autrement qu'en voiture

Un tiers des actifs travaillent dans leur commune de résidence. Les distances à effectuer sont dans la plupart des cas adaptées à la marche ou au vélo.

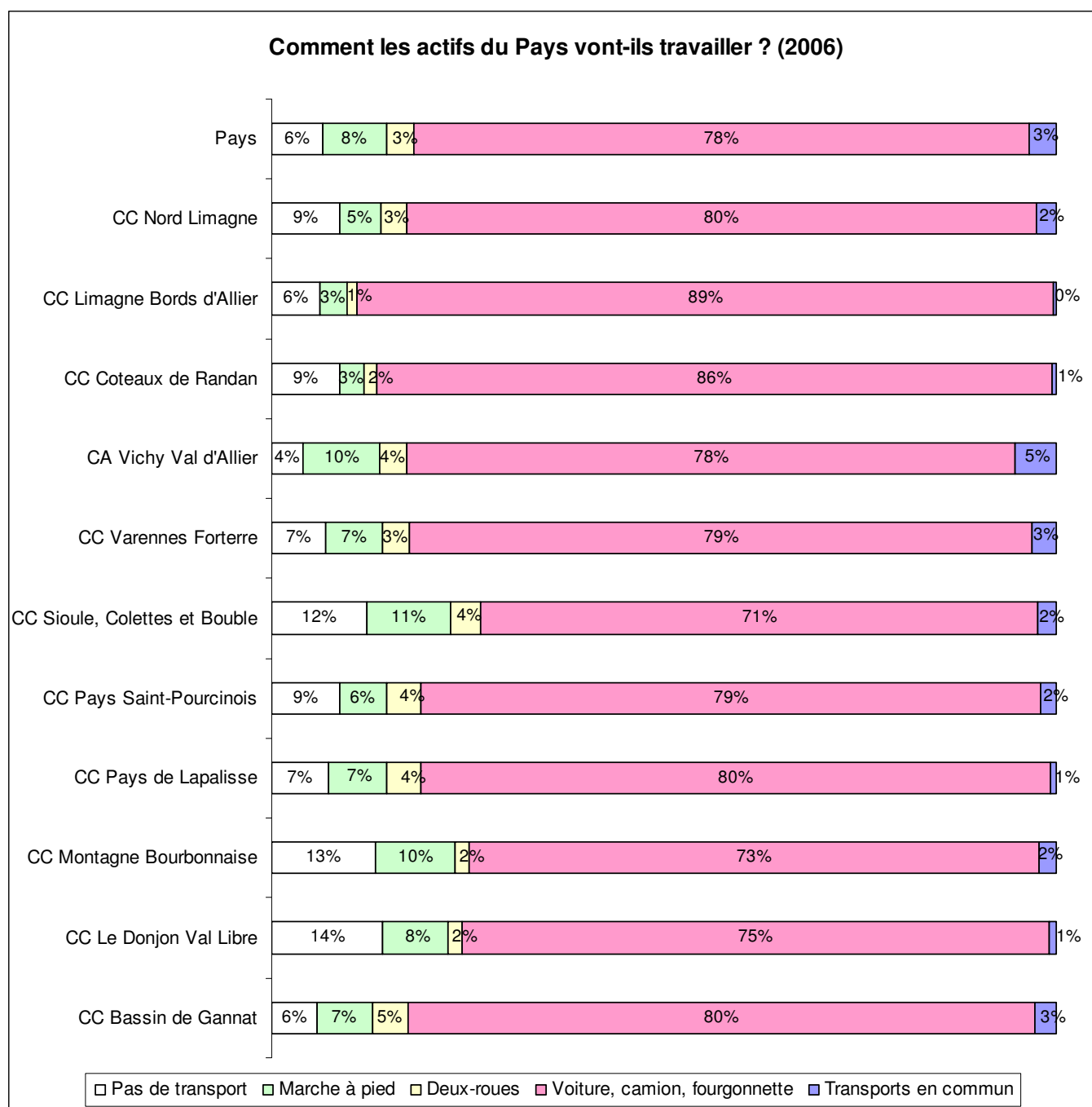
Par ailleurs, près de 20 % des déplacements domicile-travail peuvent être effectués en transports en commun. En effet, comme le montre la carte ci-dessous, de nombreuses liaisons intercommunales bénéficient d'une liaison urbaine (réseau de l'agglomération vichyssoise), départementale (Trans'Allier) ou TER :



Au total, près de la moitié des actifs du Pays peuvent aller travailler autrement qu'en voiture.

4.7.2. Pourtant, près de 80 % d'entre eux vont travailler en voiture

78 % des actifs du Pays vont travailler en voiture.



La part de l'automobile est particulièrement élevée dans les Communautés de communes les plus périurbaines, avec des maxima à 89 % pour Limagne Bords d'Allier et à 86 % pour les Coteaux de Randan. Elle est un peu plus faible sur les territoires plus ruraux, avec un minimum de 71 % pour Sioule, Colettes et Bouble. Quant à Vichy Val d'Allier, bien qu'ayant la part la plus importante d'actifs bénéficiant d'alternatives à la voiture, elle se situe dans la moyenne (78 %).

Cet usage très important de la voiture s'explique de plusieurs manières complémentaires :

- des temps de parcours en voiture très concurrentiels, grâce à un réseau routier de qualité et ne connaissant aucun véritable problème de congestion,
- un stationnement aisé à destination, dans la majorité des cas,
- la dissémination croissante des emplois dans des zones d'activités périphériques, pour la plupart inaccessibles à pied ou en transports en commun,
- des transports en commun insuffisamment attractifs, hormis sur quelques lignes, principalement les lignes TER Gannat – Clermont et Moulins – Vichy – Clermont,
- des déplacements à pied et à vélo souvent incommodes (insécurité routière, discontinuité des aménagements...).

4.8. Synthèse transversale

<i>Dynamique à l'œuvre</i>	<i>Effet durable</i>	<i>Effet solidaire</i>	<i>Effet « attractif »</i>
Un territoire structuré et irrigué par plusieurs pôles	+ Minimise les distances parcourues en voiture	+ Apporte les commerces, services et équipements au plus près de la population	+ Contribue à l'attractivité de l'ensemble du territoire
Une périurbanisation croissante	– Augmente les distances parcourues en voiture	– Rend les ménages vulnérables (éloignement des services et hausse du budget automobile). – Fragilise les pôles intermédiaires	
Un réseau routier de plus en plus performant	– Renforce l'usage de la voiture, au détriment des autres modes de déplacement		+ Raccourcit les temps de parcours vers le reste du territoire national
Un réseau ferroviaire intéressant, mais sous-utilisé	+ Offre une véritable alternative à la voiture vers certaines destinations	+ Bon maillage de gares à l'ouest du Pays – Beaucoup de gares fermées à l'est du Pays	+ Bonnes liaisons avec Paris, Clermont, Moulins, voire Lyon – Liaisons insuffisantes vers les autres agglomérations
Des transports départementaux en progrès		+ Contribuent à réduire l'isolement des campagnes	
Une dépendance croissante à la voiture	– Hausse des impacts environnementaux (consommation d'espace et d'énergie, émissions de CO ₂ ...)	– Difficultés de déplacement des personnes sans voiture – La hausse du budget automobile rend de nombreux ménages plus vulnérables	
Un usage élevé de la voiture	– Impacts environnementaux (consommation d'espace et d'énergie, émissions de CO ₂ ...)	– La hausse du budget automobile rend de nombreux ménages plus vulnérables	

Dynamique à l'œuvre	Effet durable	Effet solidaire	Effet « attractif »
<i>Un territoire structuré et irrigué par plusieurs pôles</i>			
<i>Une périurbanisation croissante</i>			
<i>Un réseau routier de plus en plus performant</i>			
<i>Un réseau ferroviaire intéressant, mais sous-utilisé</i>			
<i>Des transports départementaux en progrès</i>			
<i>Une dépendance croissante à la voiture</i>			
<i>Un usage élevé de la voiture</i>			

Situation avancée	Situation perfectible	Situation insuffisante

4.9. Les acteurs locaux et leurs implications dans le domaine

4.9.1. Les actions menées par les acteurs locaux

- ✓ Depuis la régionalisation des TER, en 2002, la **Région** a en charge l'organisation des TER (transports express régionaux), assurés majoritairement sur rail. Depuis cette date, l'offre a été nettement améliorée, tant quantitativement (renforcement des dessertes, etc.) que qualitativement (acquisition de nouvelles rames, etc.). D'autres actions sont en cours, notamment la rénovation du réseau ferroviaire, fortement dégradé dans certains secteurs.

- ✓ Les **Départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme** ont en charge les transports scolaires et départementaux, en dehors des périmètres de transport urbain. Ils mettent en place des lignes régulières, des transports à la demande (en coopération avec les intercommunalités). Ils peuvent également mener des actions en faveur du covoiturage ou de la mobilité de certains publics, notamment les personnes en insertion (voir plus haut). Enfin, ils ont en charge la construction et l'entretien des routes départementales, auxquelles ils consacrent une part importante de leur budget.

- ✓ La **Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier** a en charge l'organisation des transports collectifs sur son périmètre : lignes régulières (réseau Mobivie), transports scolaires et transports à la demande (notamment Mobival pour les 17 communes non desservies par les lignes régulières et Mobil'Hand pour les personnes handicapées). Elle gère la voirie communautaire. Enfin, elle intervient sur les aménagements cyclables, pour lesquels elle a établi un schéma directeur.

- ✓ Les **Communautés de communes** interviennent sur une ou plusieurs des actions suivantes :
 - transport à la demande, en association avec les Départements,
 - covoiturage, principalement les 3 Communautés de communes puydômoises, qui ont mis en place des parkings dans les bourgs, en collaboration avec le Département du Puy-de-Dôme,
 - voirie communautaire,
 - vélo : certaines Communautés de communes ont l'intention de développer des itinéraires sécurisés reliant les communes entre elles et aux principaux pôles générateurs de déplacements (gares, établissements scolaires, équipements sportifs...), notamment la Communauté de communes Nord Limagne.

Enfin, sous l'impulsion de la Région Auvergne, treize autorités organisatrices de transport⁶ ont signé en octobre 2009 un protocole d'accord pour le développement de l'**intermodalité** dans les transports publics en Auvergne. Ces 13 signataires s'engagent à travailler conjointement pour coordonner l'offre de transport public et simplifier l'accès aux réseaux de transport public (tarification multimodale, billettique commune, information multimodale).

4.9.2. Les actions menées par le Pays sur ces sujets

A ce jour, le Pays n'a pas encore mené d'action portant spécifiquement sur les déplacements. Une réflexion vient toutefois d'être lancée sur ce thème, dans le cadre de la coopération qui démarre avec le Pays du Grand Clermont.

⁶ La Région, les 4 Départements et les 8 autorités organisatrices de transport urbain (Vichy, Moulins, Montluçon, Clermont-Ferrand, Riom, Thiers, Aurillac et le Puy).

Chapitre 5

Un environnement diversifié inégalement pris en compte

5.1. Le cadre physique du territoire

5.1.1. Le relief

Limité par la Montagne Bourbonnaise à l'est et par les Combrailles à l'ouest, le Pays Vichy Auvergne est traversé du Nord au sud en son centre par l'Allier.

Le point le plus bas (220 m) se situe en Limagne à la confluence Sioule-Allier, tandis que le point culminant (1165 m) se trouve dans la Montagne Bourbonnaise à l'extrême sud est du territoire. La forêt des Colettes à l'ouest du territoire, culmine elle, à 771 m.

Le relief formant la rive droite est plus marqué que celui de la rive gauche, en particulier au Sud-est avec le début des monts du bourbonnais. Dans ce secteur l'Allier est encadré par des coteaux très abrupts. En effet, le socle ancien en rive droite domine la vallée de l'Allier de près de 200m. Ces coteaux très marqués au Sud-est s'inclinent doucement en direction du Nord.

La rive gauche est, quant à elle, constituée de vastes terrasses qui s'élèvent progressivement en allant vers l'ouest.

De nombreuses vallées aux morphologies variables viennent entailler le territoire souvent perpendiculairement à l'Allier, comme la vallée encaissée du Sichon ou celle de la Sioule. Globalement les cours d'eau de la rive droite forment des vallées plus encaissées que ceux situés en rive gauche.

5.1.2. Le climat

D'une façon générale le Pays Vichy Auvergne est largement ouvert aux influences océaniques. Mais les facteurs locaux nuancent cette réalité globale.

On obtient ainsi un régime climatique de transition entre le régime océanique dégradé et le régime continental.

Les Limagnes connaissent un régime continental marqué, qui se caractérise par des précipitations relativement modestes, de l'ordre de 695 mm à Chareil-Cintrat. Sur ces zones, on observe une sécheresse marquée en hiver et de fortes précipitations d'orage en fin de printemps et en été.

La température annuelle moyenne à Vichy-Charmeil est comprise entre une minimale de 5,6°C et une maximale de 16,3°C et l'insolation est en moyenne de 1857 heures par an. La hauteur de précipitations moyenne est de 778 mm par an. Sachant que plus on se rapproche des hauteurs de la montagne bourbonnaise plus les précipitations sont abondantes. On dénombre en moyenne 66 jours de gelée par an sur la commune de Vichy.

5.1.3. La géologie

D'après la carte géologique au 1/50 000ème on distingue 4 grands types de formations pédologiques :

- **Des formations alluvionnaires**

Ces formations sont facilement repérables sur la carte. Elles représentent le lit majeur des cours d'eau, l'espace où ceux-ci ont déposé ou déposent encore leur matériel en suspension. Ainsi la large vallée de l'Allier, mais aussi celles du Mourgon, du Béron, du Sarmon, du Jolan ou encore du Sichon plus étroites perpendiculaires à l'Allier se distinguent très nettement en entaillant profondément les assises oligocènes.

Ces formations sont dans la majorité des cas des sables, des limons mais aussi des graviers et des galets.

- **Des formations sédimentaires tertiaires**

Elles forment une bande de coteaux nord-sud à l'est de l'Allier, entrecoupées par des formations alluvionnaires provenant des cours d'eau comme le Jolan et le Sichon. Ces formations sédimentaires sont principalement des calcaires (intensément exploités comme pierre à chaux : Le Vernet, Billy jusqu'en 1979) et des grès dont le principal gisement est localisé dans le bois de Bas à l'Est du Vernet. Plus rarement il s'agit de sables et d'argiles

- **Des formations éruptives ou magmatiques anciennes**

On les trouve au Sud-est dans la Montagne Bourbonnaise et à l'Ouest dans les Combrailles. Ces roches, souvent des granites, proviennent de la solidification des remontées magmatiques. Les formations volcaniques anciennes, des contreforts Est de l'agglomération de Vichy, donnent des matériaux de viabilité d'excellente qualité (carrière de Cusset-les-Malavaux).

- **Des formations des sables et argiles du bourbonnais**

Elles sont caractéristiques du secteur de plaine, à l'Ouest de l'Allier. Il s'agit de dépôts fluviaux et fluvio-lacustres anciens constitués de galets, graviers, sables et argiles. Le réseau hydrographique qui les entaille profondément en isole des lambeaux parfois résiduels et leur donne des contours très découpés dans le détail.

5.2. Des espaces naturels protégés concentrés sur les rivières malgré d'autres espaces remarquables

5.2.1. Les milieux naturels et leur biodiversité

Le territoire de l'interSCoT est composé d'espaces naturels inventoriés et protégés, qui recensent des espèces et habitats témoignant de la diversité écologique de ces zones.

Le territoire est composé de nombreux milieux humides (ripisylves, grèves, boires, forêts alluviales, tourbières, cascades), mais aussi de coteaux secs et de pelouses (landes). Cependant, des sites anthropiques sont aussi recensés au sein des ENS comme les anciennes carrières de kaolin dans la forêt des Collettes et les mines de fluorine de Busset. De plus, deux sites de nidification des Sternes (oiseau marin) ont été classés en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope au nord du territoire.

Les espaces naturels apparaissant comme les plus remarquables sont :

- la rivière Allier : la dynamique fluviale de l'Allier constitue le moteur du fonctionnement écologique de l'Allier et crée une diversité importante de milieux allant de l'eau courante à la forêt alluviale en passant par les vasières, les grèves, les plages sableuses, les pelouses sèches, les boires et les reculs. Cette dynamique fluviale de l'Allier montre des signes de dysfonctionnement, notamment une stabilisation de ses berges et un enfoncement préoccupant de son lit, qui engendrent un certain nombre de désordres (déconnexion de bras morts, déchaussement d'ouvrages d'art, abaissement des nappes phréatiques, augmentation des risques d'inondation à l'aval, diminution du pouvoir auto-épurateur de la rivière,...) Ces dysfonctionnements trouvent leur origine dans l'action de l'homme : extraction d'alluvions, enrochement de berges, construction d'ouvrages de franchissement,...

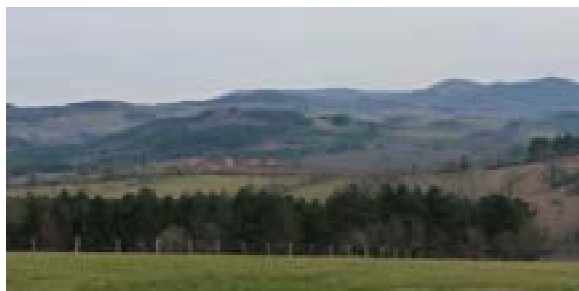


Sur le territoire du Pays Vichy Auvergne la dynamique fluviale de l'Allier est intense jusqu'à Créchy, puis modérée jusqu'à St Yorre (selon étude EPTEAU). L'intensité de l'incision du lit de l'Allier sur la période 1930-2005, est faible à moyenne (de 0,5 à 1m) de la confluence avec la Sioule jusqu'à Pont de Chazeuil, moyenne à forte (de 1 à 2m) de Pont de Chazeuil à Créchy et forte à très forte (>2m) de Pont de Chazeuil à St Yorre (Source : Etude «Dynamique fluviale», Hydratec, 2006).

- la Sioule : ses gorges avec des versants aux expositions variées favorisent la végétation forestière très diversifiée et d'une grande intégrité et offrent des habitats pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire.



- la forêt des Collettes : ce massif forestier raviné et dominé par la hêtraie à houx se caractérise par la présence d'une parcelle de 33 ha constituée d'une ancienne carrière de kaolin constituée de pièces d'eau et de landes sèches abritant des espèces patrimoniales,
- la forêt de Randan : avec une superficie de 1000 ha, cette forêt est la plus grande forêt de feuillus du Puy-de-Dôme, de grande naturalité, avec la présence du Sonneur à ventre jaune.
- les monts de la Madeleine : constituent un intérêt particulier par la présence de rivières à écrevisses à pattes blanches et d'un essaim de tourbières d'altitude en très bon état de conservation.



- la vallée alluviale de la Loire à l'extrême nord est du territoire : bel ensemble de chevelu avec des chenaux et des îles, la dynamique fluviale est encore active dans ce secteur, renouvelant les habitats dont la juxtaposition génère une grande richesse faunistique et floristique.
- Les coteaux calcaires : réseau important de coteaux secs, sites naturels remarquables dans l'ensemble pour leur faune et leur flore diversifiée et originale qui retrouvent ici des conditions méridionales d'où la présence de nombreuses espèces rares et menacées en Auvergne. On les trouve sur le Nord Limagne (Vensat, Chaptuzat, Artonne...), dans le secteur de Randan (St Denis Combarnazat, Randan, Villeneuve les Cerfs..), à l'Est de l'Allier de Montaigu-le-Blin au Vernet et à l'ouest de l'Allier de Gannat à Monetay-sur-Allier. En plus de ces sites en eux-mêmes, il est important de conserver des corridors écologiques entre eux, afin d'assurer une indispensable circulation des espèces vivantes. Ces corridors sont également susceptibles de représenter des continuités paysagères précieuses pour l'attrait touristique du secteur.

5.2.2. Les zonages et mesures de protection de la biodiversité

On recense au sein du Pays de Vichy Auvergne (cf. carte « les espaces naturels remarquables ») :

- Des espaces protégés règlementairement :
 - espaces d'intérêt communautaire (Natura 2000) : 15 Sites d'Intérêt Communautaire pour 6 907 ha relèvent de la directive Habitats (dont 98 km de rivières à Ecrevisses à pattes blanches) et 4 Zones de Protection Spéciale pour 12 144 ha relèvent de la directive Oiseaux
 - espaces protégés par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope : 1 APBB (moins de 1 ha)
 - espaces protégés par une Réserve Naturelle Nationale : 1 RNN (561 ha)
- Des espaces d'inventaires :
 - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 et 2 : 66 ZNIEFF de type 1 (40 142 ha) et 8 ZNIEFF de type 2 (16 081 ha)
 - Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux : 4 ZICO (11 671 ha)

- Des espaces faisant l'objet d'un plan de gestion :
 - o Espaces Naturels Sensibles : 19 ENS (2 200 ha)

Les rivières comme l'Allier et la Sioule font l'objet d'une protection importante avec la **superposition d'une ZNIEFF de type 1, de Natura 2000, d'une ZICO et d'une ZPS pour certaines zones de l'Allier.**

De plus, une ZNIEFF de type 2 de grande surface est à noter : la forêt des Collettes et satellites (18 410 ha) à l'ouest du territoire. Cette ZNIEFF inclut une zone Natura 2000.

Cependant, on remarque un déséquilibre entre l'ouest et l'est du territoire, l'ouest ayant une surface inventoriée et protégée plus importante. La rivière Allier scinde le territoire de l'interSCoT en deux et fait office de « colonne vertébrale » en structurant les espaces protégés de part et d'autre de celle-ci.

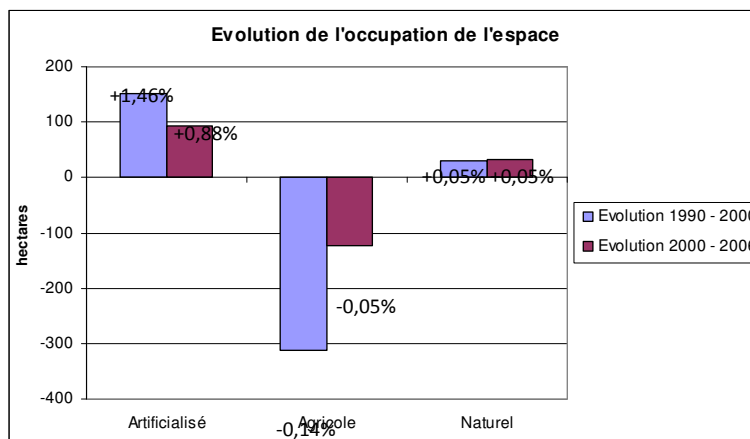
Un projet de Parc Naturel Régional a été à l'étude sur le territoire des Monts de la Madeleine dès 1993. Les élus, conscients de la fragilité économique du territoire, ont décidé de travailler ensemble au développement du massif des Monts de la Madeleine en créant une association pour mettre en place des actions de développement et de promotion du territoire des Monts de la Madeleine. Depuis cette date, de nombreuses démarches ont été entreprises, auprès des Conseils régionaux et de nombreux partenaires, dans l'objectif de faire avancer les projets de la structure.

Aujourd'hui l'objectif de la structure est de développer durablement le massif en matière de tourisme et de préservation de l'environnement.

Les membres de l'association ont, en 2007, modifié le statut juridique de la structure afin d'être plus efficaces. Aujourd'hui, l'association s'est transformée en Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, avec comme compétences le tourisme et l'environnement.

Vichy et Roanne sont considérées comme les « villes portes » de ce territoire.

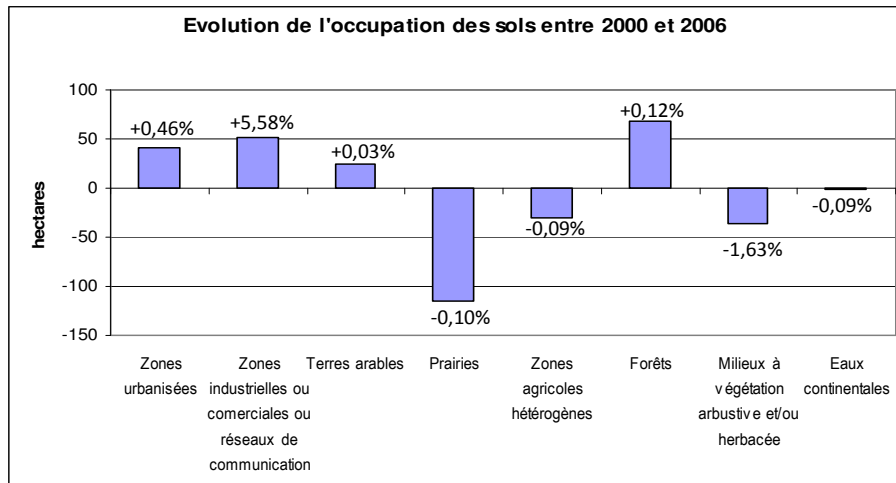
L'évolution des modes d'occupation des sols (données Corine Land Cover) montre que les espaces artificialisés croissent au détriment des espaces agricoles et notamment des prairies et zones bocagères, qui sont les milieux agricoles les plus intéressants en matière de biodiversité. Même si le phénomène est moins accru sur le Pays Vichy Auvergne, que sur la région Auvergne, il cache des disparités en fonction des secteurs. En effet, sur des secteurs périurbains comme l'agglomération de Vichy, la perte d'espaces agricoles au profit de l'urbanisation est très marquée.



Source : Corine Land Cover 2006

Ceci favorise le mitage de ces espaces et leur fragmentation et contribue à l'appauvrissement des milieux en créant des ruptures dans les habitats des espèces protégées et en détériorant leur biotope.

Il s'agit donc de préserver les continuités écologiques par le biais de corridors comme les trames verte et bleue afin d'éviter les ruptures trop importantes susceptibles de limiter la circulation des espèces d'un territoire à un autre.



ENS de la côte St Amand



ENS des gorges de la Boule

Source : www.allier.fr



ENS de la boire des carrés



ENS pelouses des Diagots

Crédits : Vincent Dugué

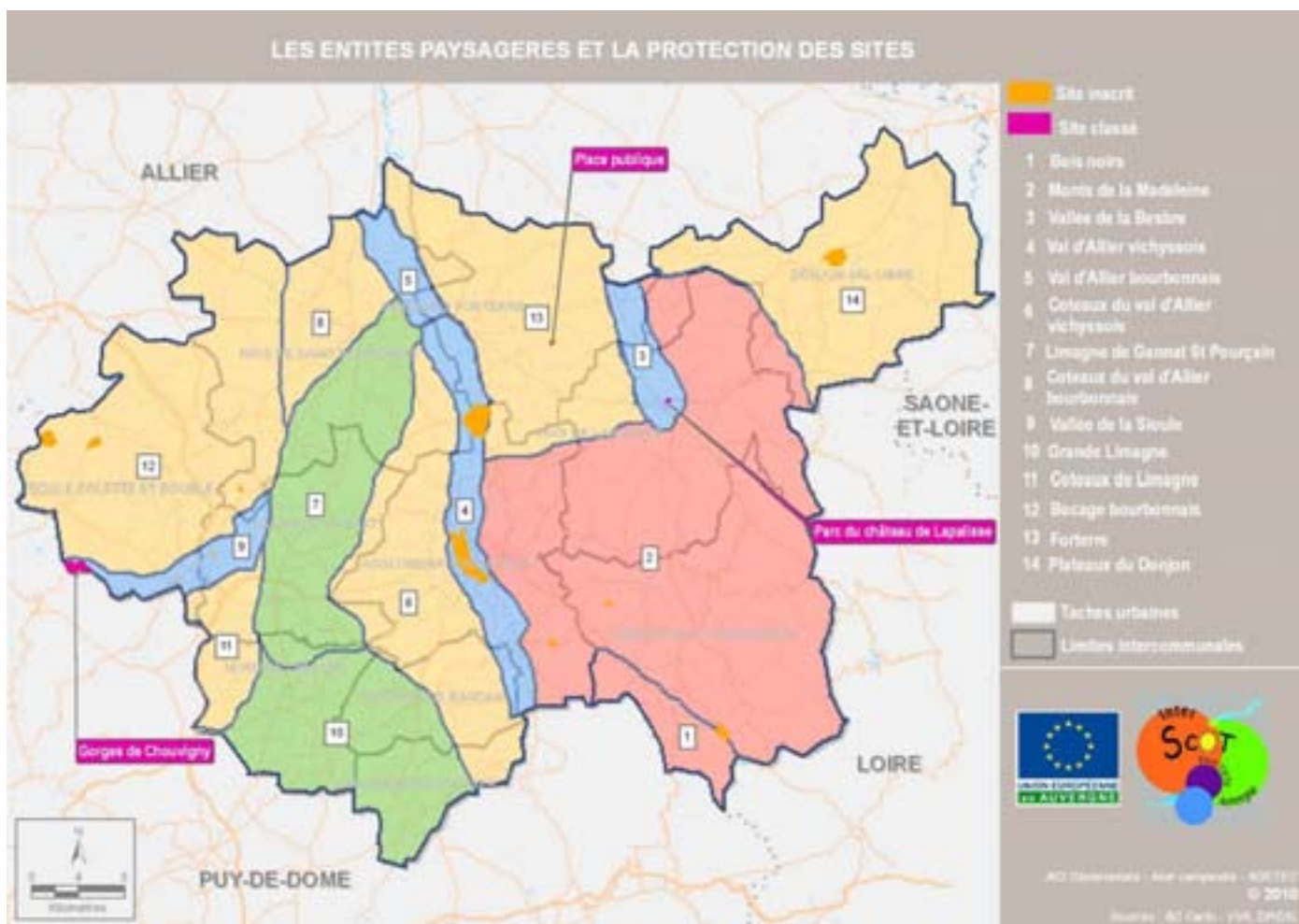
5.3. Des composantes paysagères fortes et diversifiées garantes d'un cadre de vie attractif

Le Pays Vichy Auvergne possède un paysage très varié avec 14 entités paysagères distinctes (selon l'atlas des paysages de la DREAL Auvergne) qui témoignent des activités de l'homme (agriculture, industrie) et de la façon dont celles-ci ont façonné les grands ensembles. Il se situe au cœur d'un écrin naturel au nord de l'Auvergne, avec le Puy-de-Dôme au sud et la Loire à l'est.

L'eau par l'intermédiaire des vallées de l'Allier, de la Sioule et de la Besbre joue un rôle majeur dans la structuration des paysages du territoire de l'interSCoT et dans les enjeux qui leur sont liés.

Il en ressort de grands éléments paysagers structurants (cf. carte « les entités paysagères et la protection des sites ») :

- Les vallées (en bleu sur la carte),
- La plaine de la Limagne (en vert sur la carte),
- Les plateaux et les coteaux calcaires (en orange sur la carte),
- Les monts du bourbonnais (en rouge sur la carte).



5.3.1. Les vallées

Le val d'Allier est organisé autour de la rivière avec Vichy au centre, cœur urbain et économique du Pays. Il se caractérise par une urbanisation croissante le long des rives (Varennes, Vichy, Bellerive-sur-Allier, St Yorre,...), ponctuée de deux ensembles inscrits (Billy et Vichy). C'est l'espace le plus densément urbanisé du territoire. L'agriculture est présente (céréales, volailles, bovins), notamment au nord. La vallée de l'Allier, plus étroite au sud, donne une importance plus forte aux coteaux qui l'encadrent. Elle est marquée par sa platitude et sa pente très faible de 0,1%. Cette vallée est un axe de circulation historique et les grandes infrastructures routières et ferroviaires qui la bordent renforcent son identification. L'occupation des sols a ici été déterminée par deux facteurs principaux : la qualité agronomique des sols et l'inondabilité. En aval de Vichy, la plaine de l'Allier s'élargit et reçoit de vastes cultures céréalières.

La vallée de la Sioule est constituée de la plaine alluviale et des gorges de la Sioule (dont fait partie le site classé des gorges de Chouvigny). Les gorges sont creusées dans des terrains anciens de l'ère primaire, qui constituent les premiers contreforts du massif central. Le profil est très abrupt et le dénivelé moyen atteint 150 à 200 m. Les paysages sont caractérisés par l'eau (zones humides d'importance écologique), les prairies, les pentes boisées, les roches et les forts dénivelés. Cependant, l'extension des boisements et des friches agricoles tend à fermer et limiter la variété des séquences paysagères.

Enfin, la vallée de la Besbre est relativement étroite et de pente faible (0,25%), avec un fond de vallée qui présente des sols enrichis par des alluvions récentes. Elle constitue un espace tampon entre les autres entités paysagères de part ses caractéristiques topographiques particulières, mais aussi par l'importance des différences entre l'est et l'ouest, des paysages qui la bordent. L'ensemble de la vallée est recouvert en grande partie de zones d'herbage et de prairies gérées par l'élevage. Elles sont constituées de grandes parcelles ouvertes qui épousent les reliefs. Les forêts forment des tâches isolées qui se détachent du reste du paysage. L'urbanisation est linéaire, suivant les axes de circulation principaux (D47, N7) et on note la présence de nombreux châteaux et moulins, témoins de la richesse de son passé historique.



Château de Lapalisse



Maïs irrigué dans le val d'Allier

5.3.2. La plaine de Limagne

La Limagne offre une grande homogénéité paysagère à l'ouest qui s'explique par un même ensemble géologique marqué par les marnes de Gannat et leur mode d'exploitation sous forme de grandes terres de culture. Les champs visuels, quelque soit le point de vue, sont toujours larges et couvrent un vaste territoire. Elle est encadrée par des coteaux calcaires sculptés par l'érosion (altitude entre 300 et 450 m). Le mitage de



l'espace par les habitations et les bâtiments agricoles isolés est important. Plus à l'est, les terres sont moins productives ce qui est propice aux espaces boisés. Il existe un équilibre entre espace ouvert et espace boisé qui dessine une silhouette homogène qui identifie ce paysage. La Limagne offre ici de grandes similitudes paysagères dues à leur origine géologique : un bassin d'effondrement qui s'est rempli de sédiments dont les marges sont constituées de calcaires.

5.3.3. Les plateaux et les coteaux calcaires

Les coteaux calcaires à l'ouest de l'Allier sont marqués par le massif forestier domanial des Collettes qui s'étend sur 2000 ha et est dominé par un point culminant à 771 m d'altitude. La



présence de la forêt a tendance à s'atténuer en allant vers l'est, laissant progressivement la place à la lande. L'habitat est globalement assez dispersé. Les paysages bocagers, par opposition avec la forêt, permettent une ouverture des vues. L'autoroute qui traverse de part en part le bassin d'Ebreuil est un élément qui structure le paysage.

Les coteaux à l'est de l'Allier sont caractérisés par leur hétérogénéité paysagère et leur limite très marquée avec les entités limitrophes : les monts du bourbonnais, les vallées de l'Allier et de la Besbre. Ces coteaux sont marqués par des étangs et des trames bocagères denses.

5.3.4. Les monts du Bourbonnais

Les monts du Bourbonnais à l'est marquent une coupure avec la vallée de l'Allier. Des gorges découpent le secteur d'est en ouest pour rejoindre l'Allier et jouent un rôle déterminant dans l'organisation générale du paysage (voies d'accès, implantation du bâti). La couverture végétale accentue la présence des vallées qui fragmentent le paysage. Le mode d'exploitation agricole est essentiellement lié à l'élevage. Les monts sont caractérisés par un réseau hydrographique dense de type dendritique et un bâti diversifié dans son implantation et dans sa forme (hameaux isolés, châteaux, ruines etc.). De plus, ils offrent un point de vue exceptionnel sur la vallée de la Besbre.



Monts de la Madeleine



Village de Châtel Montagne

Le paysage étant un patrimoine commun à conserver, des mesures de protection sont mises en place comme les ensembles inscrits et classés. On dénombre ainsi trois sites classés et 15 sites inscrits répartis sur tout le territoire.

5.4. Une qualité de l'eau moyenne, notamment dans la plaine de la Limagne

5.4.1. Le contexte règlementaire de la gestion de l'eau

La gestion de l'eau est encadrée au niveau du territoire par de nombreux plans, programmes, directives, schémas etc.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe pour 2015 des objectifs en termes de quantité d'eau et de qualité d'eau dans le but d'atteindre d'ici là le « bon état écologique ». Son application en France s'effectue à travers les SDAGE (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux).

Le SDAGE du bassin Loire-Bretagne a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 novembre 2009. Il est complété par un programme de mesures, qui identifie les principales actions à mettre en œuvre d'ici 2015 pour atteindre les objectifs définis dans le SDAGE.

Le SDAGE est le cadre de cohérence pour les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) préconisés par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Le SAGE est une déclinaison locale des enjeux du SDAGE.

Il existe deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux englobant une partie du territoire de l'interSCoT : le SAGE Allier aval au centre et le SAGE Sioule à l'ouest.

Les mesures clefs définies pour le territoire de l'interSCoT concernent les pollutions d'origine agricole et la morphologie des cours d'eaux.

Le 4^{ème} programme d'action nitrates qui vise à diminuer les pollutions diffuses par les nitrates essentiellement d'origine agricole est également en cours. Ce dernier programme introduit une nouvelle obligation concernant la couverture des sols en automne, mais de nombreuses dérogations sont obtenues par la profession agricole, notamment sur les terres argileuses, rendant cette mesure peu suivie.

Le plan Ecophyto, mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à la suite du Grenelle de l'environnement en 2007 (engagement 129) et à la demande du Président de la République, vise à réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires en agriculture, à l'horizon 2018, si possible. Il s'agit à la fois de réduire l'usage de ces produits et de limiter l'impact de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures des parasites, des mauvaises herbes et des maladies.

L'engagement 129 du Grenelle de l'environnement prévoit, d'autre part, des mesures de retrait échelonné de la fin de l'année 2008 à la fin de l'année 2010 et de réduction d'usage, pour les préparations contenant les 53 molécules les plus dangereuses.

5.4.2. Les eaux souterraines

Quatre grandes masses d'eau⁷ souterraines sont présentes sur le territoire de l'interSCoT :

⁷ Masse d'eau : unité hydrographique ou hydrogéologique constituée d'un même type de milieu (rivière, nappe alluviale, nappe souterraine...). C'est le référentiel cartographique élémentaire de la Directive Cadre sur l'Eau

- L'aquifère de socle, dans les Monts de la Madeleine et dans le bocage Bourbonnais à l'ouest du territoire
- L'aquifère des sables et graviers du Bourbonnais, constitué des calcaires et sables du bassin tertiaire du roannais (sur la communauté de communes du Donjon Val libre)
- La nappe alluviale de l'Allier, avec les alluvions de l'Allier amont et ceux de l'Allier aval. La nappe alluviale de l'Allier s'étend sur une surface de plus de 500 km² entre Brioude et le Bec d'Allier, en lien étroit avec la rivière. Les alluvions qui la constituent ont une épaisseur de quelques mètres jusqu'à plus de 12 m. La dynamique fluviale et les bienfaits de la végétation naturelle (filtration à travers les alluvions et épuration d'une partie des nitrates et phosphates par la forêt alluviale qui utilise ou transforme ces éléments pour son développement), sont les garants de la qualité de cette ressource en eau. Etant la principale source pour l'alimentation en eau potable, elle constitue l'un des principaux enjeux sur le val d'Allier.
- L'aquifère de Limagne constitué des sables, argiles et calcaires de la plaine de Limagne. L'aquifère de Limagne est caractérisé par des formations marno-calcaires de l'Oligocène : sables et argiles recouverts de marnes sableuses à Potamides, auxquelles succède un ensemble de calcaires marneux. Dans cette zone, la Sioule développe ses méandres sur ses propres alluvions (sables et graviers), dont l'épaisseur croît en se rapprochant de la confluence avec l'Allier. La zone située en amont d'Ebreuil est recoupée de nombreux filons de plomb argentifère qui, avec les anciennes mines de Peschadoire et de Pranal, sont à l'origine de teneurs élevées en éléments métalliques (Plomb, Arsenic, Argent...) qui se retrouvent dans les sédiments de la rivière et les retenues en aval.

L'état quantitatif de ces masses d'eau est qualifié de bon en 2009 d'après les données de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

En revanche **l'état chimique est considéré comme médiocre pour l'aquifère de socle des Monts de la Madeleine et la nappe alluviale de l'Allier** (cf. carte « l'état chimique des masses d'eau souterraines en 2009 »). **Ce mauvais état chimique est dû aux pesticides pour le socle et aux nitrates pour la nappe alluviale de l'Allier.**

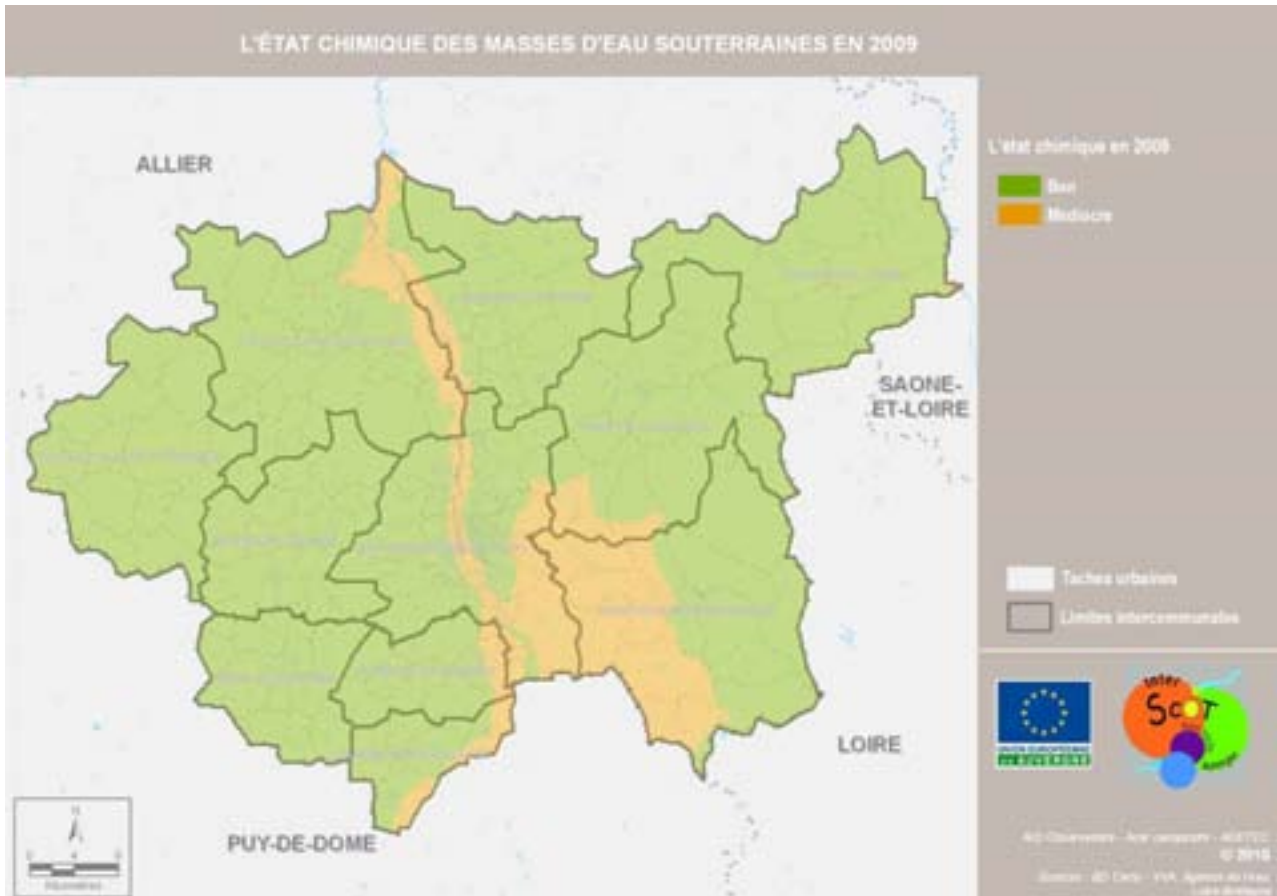
En conséquence de ce mauvais état chimique, l'objectif d'atteinte du bon état chimique de la DCE est repoussé à 2021 pour l'aquifère de socle des Monts de la Madeleine et la nappe alluviale de l'Allier, au lieu de 2015.

Un bilan prélèvement / ressource de la nappe alluviale de l'Allier a été réalisé pour le SAGE Allier aval dans son Etude des eaux souterraines. L'objectif est d'estimer les potentialités des entités hydrogéologiques par rapport aux besoins actuels et futurs, pour les différents usages ou pour le maintien de la richesse biologique. Les deux tronçons concernant le territoire de l'InterSCoT, à savoir Vic-le-Comte à St Yorre et St Yorre à la Ferté-Hauterive, sont ceux où le pourcentage de ressource exploitée est le plus élevée, respectivement 47% et 28%.

Cette étude a également évalué la vulnérabilité⁸ des aquifères. Il ressort que la nappe alluviale de l'Allier est l'aquifère le plus vulnérable du SAGE Allier Aval, avec une vulnérabilité moyenne à forte. Les aquifères sédimentaires, compte tenu de leur nature marno-calcaire,

⁸ La vulnérabilité est la capacité donnée aux polluants présents en surface de rejoindre l'eau des nappes souterraines

ont un indice d'infiltration faible sur le bassin de la Limagne. Cependant, les faibles profondeurs de ces nappes, les rendent vulnérables aux pollutions superficielles. La vulnérabilité est qualifiée de moyenne à forte sur l'ensemble des formations sédimentaires. C'est dans la partie centrale de la Limagne, en rive gauche de l'Allier, entre Clermont-Ferrand et la confluence avec la Sioule, que la vulnérabilité est la plus importante. Caractérisées par un sol peu perméable, les formations granitiques du massif de la Madeleine sont peu vulnérables.



5.4.3. Les eaux superficielles

Le réseau hydrographique du Pays Vichy Auvergne est dense, surtout à l'Est de l'Allier et structuré par 3 grandes rivières : l'Allier, la Sioule et la Besbre. Les autres grandes rivières du territoire sont la Bouble, l'Andelot, le Sichon, le Jolan et le Buron.

L'état écologique des cours d'eau est un indicateur qui synthétise les états biologique et physico-chimique des cours d'eau. En 2009, il **est moyen sur la majorité du territoire, médiocre sur l'Allier en amont de Vichy, ainsi que sur les cours d'eau de la Limagne (notamment l'Andelot et le Buron) et mauvais sur le Jolan** (cf. carte « l'état écologique des cours d'eau en 2009 »).

L'état biologique est moyen sur l'Allier à l'aval de Vichy, sur la Sioule, la Bouble, la Besbre, ainsi que sur la Vouzance et ses affluents, il est médiocre sur l'Allier à l'amont de Vichy, sur le Buron et mauvais sur le Jolan.

L'état physico-chimique est moyen sur la Morge, la Vouzance et leurs affluents et il **est médiocre sur le Buron**.

En Limagne, les concentrations en nitrates dans les eaux proviennent des pollutions diffuses d'origine agricoles. Les grandes cultures sont surtout implantées à l'aval des bassins de la Bouble et de la Basse Sioule sur les terres fertiles des formations marno-calcaires de Limagne. Sur ce secteur, des excédents de fertilisation, supérieurs à 20 UN/ha dans certaines communes, ont été mis en évidence à travers les bilans. Une partie de cet azote est transférée dans les milieux aquatiques par ruissellement ou infiltration.

L'Agence de l'eau Loire Bretagne a également analysé les risques de non respect des objectifs environnementaux en regard de la directive cadre sur l'eau, selon trois critères : respect, doute et risque. Le bilan est relativement préoccupant puisque **presque tous les cours d'eau du Pays ont un risque ou un doute de non respect des objectifs environnementaux, sauf la Besbre au sud du territoire, le Barbenan et la Veuvre**. Ce risque est dû, sur ce territoire, à une combinaison de différents facteurs :

- Le risque hydrologie (modification du régime hydrologique) : cela concerne le Sichon, le Buron, le Mourgon, la Besbre, l'Andelot, le Valençon et il y a un doute sur les cours d'eau du Donjon Val libre, le Jolan, la Veauce et le Boublon.
- Le risque morphologie (modification du cours d'eau par l'homme) : cela concerne presque tous les cours d'eau, sauf le Gourcet, le Darot, la Besbre depuis la source jusqu'à la retenue de St Clément et la Veuvre. Le Buron et l'Andelot n'ont pas été qualifiés.

A ce titre, la possibilité d'un contrat territorial entre le SAGE Allier aval et les collectivités concernées a été évoquée par le SAGE Allier aval.

- Le risque pesticides : cela concerne l'Allier, l'Andelot, le Buron et il y a un doute sur la Sioule, le Mourgon et la Besbre depuis sa confluence avec le Barbenan.
- Le risque micropolluant (autres que pesticides) : il y a un doute sur la Bouble depuis la source jusqu'à Monestier.
- Le risque macropolluant (phosphore compris sans nitrate) : concerne le Jolan, le Buron, l'Andelot et le Loddès.
- Le risque nitrates : il y a un doute sur le Buron.

Ainsi l'échéance d'atteinte du bon état global a été repoussée en 2021 pour le Mourgon, le Jolan, la Bouble, le Boublon, le Chalon, le Redan et le Valençon, et en 2027 pour l'Allier, le Sichon, le Béron, le Sarmon, le Briandet, le Buron, la Morge, la Sioule, l'Andelot, la Besbre depuis sa confluence avec le Barbenan, le Loddès et la Vouzance.

Quatre rivières sont classées grands migrateurs sur le territoire de l'interSCoT : le Sichon pour l'Anguille, l'Allier pour l'Alose, l'Anguille, le Saumon atlantique, la Lamproie marine, la Lamproie fluviatile, la Truite de mer, la Truite commune et le Brochet, la Sioule pour l'Anguille, l'ombre commun, la truite commune et le Saumon atlantique et la Besbre pour l'Anguille. Le classement induit l'obligation, après parution d'une liste arrêtée de poissons migrateurs :

- d'installer des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs sur les nouveaux ouvrages et les ouvrages existants,
- d'assurer le fonctionnement et l'entretien des dispositifs.

Ceci pose problème pour certains cours d'eau, notamment le Sichon, la Sioule et la Bouble, sur lesquels un grand nombre d'ouvrages recensés sont difficilement franchissables, voire infranchissables pour les poissons. On compte 51 obstacles sur le territoire du Pays, dont 24 sur le Sichon, 18 sur la Sioule, 7 sur la Bouble, 1 sur l'Allier et 1 sur le Jolan. La Préfecture de l'Allier a débuté des actions de mise en demeure des propriétaires de ces ouvrages qui ne les entretiennent pas correctement afin de faciliter leur franchissabilité pour les poissons.

La préservation et la restauration de la continuité écologique constituent l'un des objectifs du Grenelle de l'environnement et sur le bassin Loire-Bretagne, l'un des principaux levier d'action pour atteindre le bon état des eaux en 2015. Ainsi, dans le cadre de la réflexion sur la trame bleue, il s'agit d'aboutir à 400 ouvrages traités ou en cours de traitement pour le bassin Loire-Bretagne d'ici 2015. Une liste d'ouvrages prioritaires pour la continuité écologique a donc été élaborée par département en 2010. Ces ouvrages pourront bénéficier d'aides majorées de l'Agence de l'Eau pour la restauration de la continuité écologique. Cette liste, pour l'instant provisoire (en attente de validation par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne), concerne 51 ouvrages du territoire du SCoT situés sur le Sichon, La Besbre, le Barbenan, la Sioule, la Bouble, le Valençon et la Têche (cf. carte « le risque global de non respect des objectifs environnementaux »).

En tant que zone de tête de bassin, le bassin versant du Sichon présente un enjeu majeur en termes de qualité et quantité d'eau disponible à l'aval. A ce titre, il constitue l'un des sites tests de l'Agence de l'Eau dans le cadre de sa définition d'une politique d'intervention adaptée à ces secteurs spécifiques des hydrosystèmes. Ainsi, un contrat de bassin versant a été signé le 16 décembre 2006 pour une durée de 5 ans. Il est né d'une réflexion de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Général de l'Allier, des élus du bassin versant du Sichon et du SIVOM Vallée du Sichon. La structure porteuse est la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise. Le programme d'actions porte sur la tête de bassin versant du Sichon, soit quelques 23 000 ha sur le territoire de neuf communes : Lavoine, La Guillermie, Ferrières-sur-Sichon, le Mayet de Montagne, Arronnes, La Chapelle, Molles et Busset dans l'Allier et Lachaux dans le Puy de Dôme.

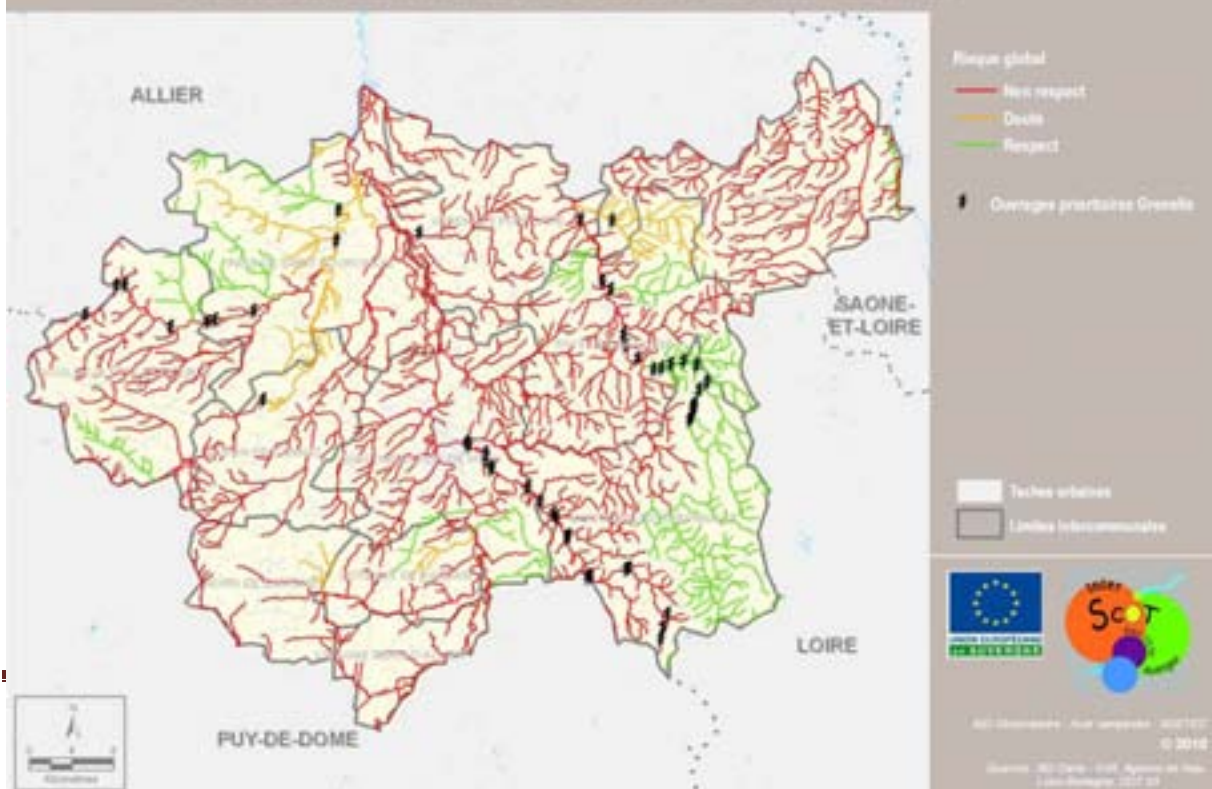
Les actions menées concernent :

- Recensement des propriétaires privés riverains et demande de leur accord ;
- Information, sensibilisation sur la ressource en eau ;
- Etude pour préserver les zones humides ;
- Renouvellement de certains réseaux d'adduction pour améliorer leur rendement (limiter les fuites, économiser l'eau) ;
- Entretien des chemins pour rendre le territoire du Sichon agréable. À long terme, des panneaux explicatifs seront placés de façon stratégique sur certains chemins afin de sensibiliser les usagers ;
- Mise en valeur des entrées de bourg des communes avec le CAUE de l'Allier afin de donner à ce territoire une idée d'unité pour la préservation de l'eau
- Travaux de restauration et d'entretien de la rivière du Sichon ;
- Plaquette de communication « Le bassin versant du Sichon »

L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU EN 2009



LE RISQUE GLOBAL DE NON RESPECT DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX



Les prélèvements directs en rivière sont faibles à l'échelle du bassin versant de l'Allier, mais concernent des communes à forte population sur le Pays Vichy Auvergne : Vichy (prise directe dans la rivière Allier à la Croix St Martin), Bellerive sur Allier, Molles, Châtel Montagne et Mazerier.

Le Grenelle de l'environnement a défini 10 captages prioritaires dans l'Allier : 8 sur le val d'Allier et 2 sur la Loire bourbonnaise. Six d'entre eux se trouvent sur le territoire de l'InterSCoT, tous dans le val d'allier entre St-Rémy-en-Rollat et la Ferté-Hauterive. Des programmes d'actions, entériné par arrêté préfectoral, visant à améliorer la qualité de l'eau du captage et portant sur des mesures agricoles doivent être mis en place d'ici fin 2011.

Le SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) a pris la maîtrise d'ouvrage sur l'étude des captages prioritaires : les BAC (bassins d'alimentation des captages) sont définis, la vulnérabilité est en cours de définition, puis il y aura des enquêtes agricoles pour définir les actions à mettre en œuvre.

Suite aux événements de sécheresse survenus en 1976, 1982 et 1986, le Conseil Général de l'Allier a été à l'initiative de la constitution du SMEA. Le SMEA, créé en 1992, a pour vocation essentielle d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études et de travaux d'interconnexions entre les différentes collectivités, avec pour objectif la sécurisation en terme de distribution en eau potable pour ses adhérents. Les interconnexions de secours du SMEA sont régulièrement mises à contribution : périodes de canicule, incidents générant des pollutions temporaires sur des lieux de production d'eau, travaux sur réseau nécessitant des coupures sur un secteur de distribution, etc. Depuis 1993, le SMEA a réalisé sur l'ensemble du département :

- Environ 200 kilomètres de canalisations
- Une quinzaine d'ouvrages (réservoirs et stations de pompage)
- Des puits de captage

Les 3 principales communes du département (Vichy, Moulins et Montluçon) ne sont pas adhérentes au SMEA.

Seule la Montagne Bourbonnaise apparaît déficitaire en été, situation qui a tendance à s'aggraver du fait de la diminution progressive du débit des sources, de leur abandon en raison du renforcement des normes de qualité, et de l'augmentation locale des besoins. Les interconnexions jouent ainsi pleinement leur rôle.

Il existe par ailleurs un projet de barrage sur le Barbenan, affluent de la Besbre, qui pourrait servir de réserve d'eau potable pour le secteur de la montagne Bourbonnaise, pour Vichy et pour le nord-ouest du département de la Loire. Des études de faisabilité sont en cours pour préciser l'intérêt de ce barrage (notamment pour le soutien d'étiage et en tant que base de loisirs), ainsi que les impacts possibles sur les milieux. Ce projet rencontre des opposants parmi les associations de pêche et de défense de la nature, qui s'inquiètent de son impact sur un cours d'eau très bien préservé au niveau des habitats et de la faune.

Les autres prélèvements⁹

Les **prélèvements industriels** se font essentiellement dans la rivière Allier et dans la nappe des alluvions de l'Allier. Au niveau du bassin versant de l'Allier aval, ils représentent 7,5% des prélèvements estimés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

En basse Sioule, ils s'effectuent principalement à Bayet et à Saint-Pourçain-sur-Sioule. Ces prélèvements s'effectuent principalement dans les cours d'eau (95%) et à l'étiage (75%). En 2005, ils se sont montés à 1 170 m³/jour à l'étiage. Le niveau de prélèvement annuel est faible au regard des ressources en eau. Néanmoins, les prélèvements instantanés lors d'étiages sévères ne sont pas négligeables.

Les **prélèvements pour l'irrigation** se font essentiellement dans la rivière Allier, dans la nappe des alluvions de l'Allier, dans la nappe alluviale de la Sioule et dans l'aquifère de Limagne.

Au niveau du bassin versant de l'Allier aval, ils représentent 29% des prélèvements estimés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les prélèvements pour l'irrigation dans le bassin versant de la basse Sioule aval sont localisés principalement sur la Bouble aval et sur le Boublon. Même faibles (9 950 m³/jour pour la basse Sioule et 580 m³/jour pour la Bouble), ils impactent les débits d'étiage des cours d'eau du fait de la sévérité des étiages (absence de soutien des débits sur cette zone granitique). C'est la raison pour laquelle une gestion volumétrique se met en place sur ces bassins versants via la chambre d'agriculture qui s'est portée volontaire pour assurer le rôle de « gestionnaire unique » ayant la charge de répartir les prélèvements entre agriculteurs sur la base d'un volume annuel prédéfini par l'Etat.

Le bassin de la Sioule n'est pas classé en zone de déficit hydrologique. Toutefois, les prélèvements effectués à l'aval sur le Boublon et la Bouble aval impactent les étiages des cours d'eau. La gestion des ressources en eau du bassin de la Bouble est d'ailleurs apparue comme un enjeu fort lors des commissions thématiques du SAGE Sioule.

L'étude de la ressource en val de Sioule (IRAP, 07/1999) précise les niveaux de sollicitation mensuels de la Sioule entre Ebreuil et la Confluence avec l'Allier. Ils sont les plus importants en juillet et en août, de l'ordre de 17% au total.

Période	Sollicitation des ressources de la Sioule entre Ebreuil et la confluence avec l'Allier	
	Uniquement les captages directs	Prélèvements totaux (captages directs et forages en nappe alluviale)
Mai	1,2%	1,2%
Juin	3%	3,7%
Juillet	13%	17%
Août	13%	17%
Septembre	5,3%	6,6%
Octobre	1,2%	1,2%

En synthèse, la vallée de la Sioule en amont de la confluence avec la Bouble ne présente pas de problème quantitatif (le débit est toutefois conditionné par les lâchés de Queuille). Les étiages sur le bassin de la Bouble sont sévères (Bouble aval et Boublon) du fait de la présence d'un socle exclusivement granitique sans possibilité d'apports souterrains en période estivale. Les étiages sur la Sioule après la confluence avec la Bouble sont prononcés et peuvent limiter la satisfaction des objectifs de débits au point nodal à l'aval.

⁹ Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne

Les rejets¹⁰

Pour Vichy Val d'Allier, la compétence assainissement collectif et non collectif a été totalement transférée à VVA. L'ensemble des réseaux et ouvrages est géré en régie directe (par des agents de Vichy Val d'Allier) sauf pour les communes de Saint Germain des Fossés, où l'exploitation est assurée par Véolia Eau, et Vichy, par la CBSE.

Pour les autres communautés de communes, les compétences assainissement collectif et non collectif ont soit été transférées à la collectivité, soit aux différents SIAEP et SIVOM, soit la gestion se fait en régie communale.

Pour les cas où la comparaison est possible, on constate qu'à l'année les volumes collectés sont supérieurs aux volumes facturés. Ceci témoigne de certains défauts des systèmes de collecte (défauts d'étanchéité des réseaux entraînant des infiltrations d'eaux de nappe, mauvais branchements des riverains entraînant la collecte des eaux pluviales avec les eaux usées) et de la présence des réseaux unitaires.

7 STEP sont en limite de capacité sur l'agglomération de VVA : sur Saint-Rémy-en-Rollat et Vendat des études sont en cours pour voir la faisabilité de la suppression des STEP et le raccordement à celle de Vichy-Rhue, sur Magnet et Saint-Germain-des-Fossés des études sont en cours pour prévoir la réhabilitation des STEP.

La STEP de Molles n'est plus adaptée car elle est ancienne (plus de 40 ans) et sa capacité est trop faible au regard de l'augmentation de population de la commune.

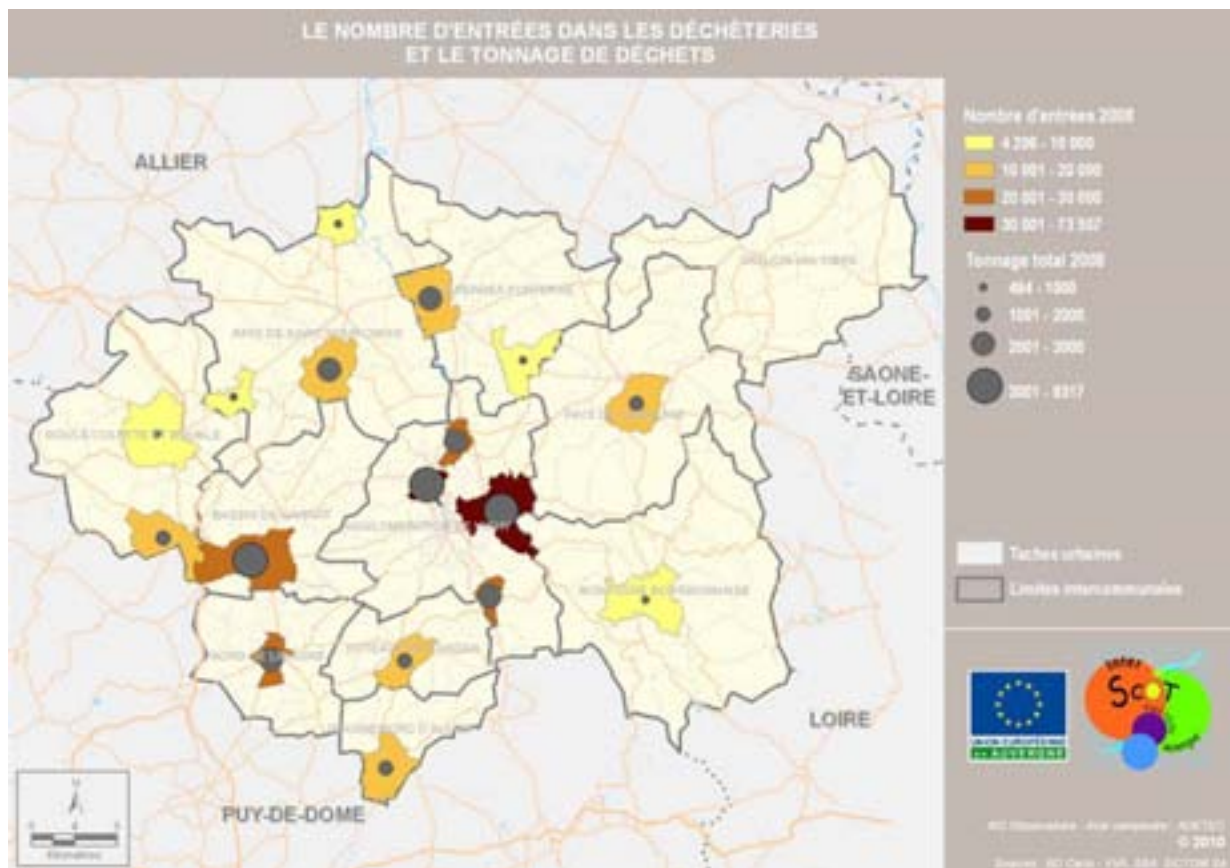
¹⁰ Sources : Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement – VVA et Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du SPANC - VVA

5.5. Des résultats encourageants ou mitigés selon le territoire malgré une démarche globale de réduction et de valorisation des déchets

Trois prestataires se partagent la compétence pour la gestion des déchets : le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères sud Allier (SICTOM) sur 138 communes, Vichy Val d'Allier (VVA) sur 3 communes et le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) sur 25 communes.

Les déchèteries sont réparties de façon homogène sur le territoire, sauf pour la communauté de communes du Donjon Val libre qui n'en possède pas. Cependant, le nombre d'entrées varie de 1 à 17 selon les communes et le tonnage varie de 1 à 19 (cf. carte « le nombre d'entrées dans les déchèteries et le tonnage des déchets »).

Les services de collecte sont quant à eux assez hétérogènes en terme de fréquences et varient selon le nombre d'habitants concernés et le gestionnaire (de 1 à 3 fois par semaine).



Pour le SICTOM sud Allier, la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés augmente d'une année sur l'autre : 34 221 tonnes en 2008, contre 33 932 tonnes en 2007 et 33 876 tonnes en 2006. Le tonnage d'ordures ménagères collectées par le SICTOM sud Allier s'élève à 33 016 tonnes en 2009, soit 364 kg/hab. Ce tonnage a diminué de près de 3,6% entre 2007 et 2008, soit une réduction de 13,3 kg/hab/an. Le tonnage d'emballages recyclables triés s'élève à 6 395 tonnes en 2009 hors refus, soit 70,5 kg/hab. Ce tonnage a diminué de 1,2% entre 2008 et 2009 et le refus de tri a également diminué.

Quant au traitement, le SICTOM a recours à trois sites sur le territoire de l'interSCoT :

- l'usine d'incinération de Bayet (incinération avec valorisation énergétique de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux, des déchets incinérables et des ordures ménagères),
- la décharge de Gannat (enfouissement de déchets inertes),
- le CET du Guègue à Cusset (broyage et valorisation de la matière bois et enfouissement de gravas de déchèteries).

Au total, le SICTOM sud Allier valorise 82% de ses déchets et en enfouit 18%.

Cependant, un habitant du SICTOM sud Allier produit, tous services confondus, 743 kg de déchets contre 577 kg pour la moyenne nationale. Afin de réduire ce chiffre, le SICTOM sud Allier a mis en place une démarche de réduction des déchets (amélioration de la collecte des déchets verts, création d'aires de stockage etc.).

De plus, l'usine d'incinération de Bayet affiche de très bons résultats concernant le taux de valorisation énergétique (74%) et le traitement des oxydes d'azote à des teneurs inférieures à 80 mg N/m³ de fumées. Cela lui vaut de figurer dans les 10 premières usines sur les 132 du parc français et de bénéficier d'une taxe sur les activités polluantes réduite.

Quant au SBA, il a collecté au total 589 kg/habitant de déchets, et 284 kg (48%) ont été valorisés en 2008. Les déchets collectés par rapport à 2007 sont en baisse de 23 kg/habitant et la part valorisée en légère hausse (+ 0,5%).

En 2008, 30 835 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit 203 kg/habitant. C'est 11 kg/habitant de moins qu'en 2007. En 2008, 10 516 tonnes d'emballages ont été collectés (soit 69kg/habitant), c'est 5 kg/habitant de plus qu'en 2007.

Le SBA utilise, sur le territoire de l'interSCoT, le CET du Guègue à Cusset pour l'enfouissement des ordures ménagères et des déchets non recyclables.

Enfin, le tonnage d'ordures ménagères collectées par VVA (239 kg/habitant) a diminué de près de 4% entre 2007 et 2008, soit une réduction de 11,83 kg/habitant/an.

Le tonnage d'emballages recyclables triés (collecte sélective depuis 2002) s'élève à 2 984 tonnes en 2008 hors refus, soit 62 kg/hab. Ce tonnage a augmenté de plus de 5% pour les trois communes gérées par VVA entre 2007 et 2008 et le refus de tri a quant à lui diminué de 10%.

VVA utilise l'usine d'incinération de Bayet et le CET du Guègue à Cusset.

Ces trois syndicats mènent une **politique de réduction globale des déchets** à l'aide d'une campagne de communication pour le recyclage, de la création de locaux de stockage, de drains de captage du biogaz, de l'augmentation de la fréquence de passage au port à porte pour la collecte sélective, de la signature du contrat éco-emballages français, etc.

5.6 Un risque inondation encore à maîtriser et des risques technologiques bien présents

Le risque est le résultat de l'aléa (intensité et durée d'un phénomène menaçant) et de la vulnérabilité (propension d'une personne, d'un bien ou d'un territoire à subir ou à résister à des dommages en cas d'exposition à un aléa).

Ainsi, le Pays de Vichy Auvergne est concerné par des risques naturels (sismicité, inondation) mais également technologiques (rupture de barrage, Seveso), cf. carte « les risques naturels et technologiques ».

Le risque sismique est faible car considéré comme négligeable mais non nul dans l'Allier et très faible mais non négligeable (risque un peu plus important) dans le Puy-de-Dôme.

Le mouvement de terrain, lié au retrait gonflement des argiles est un phénomène dû à la variation de la teneur en eau des sols et entraîne des dégâts sur les constructions (fissures etc.). Le territoire est largement concerné par ce risque, à l'exception de ses extrémités est et ouest.

En ce qui concerne le risque inondation, les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) couvrent la rivière Allier, le val de Loire à l'extrême nord est du territoire, le Sichon, le Jolan, le Sarmon, le Briandet et la Morge. Il existe également une étude hydraulique liée aux risques d'inondation et de ruissellement à Vensat sur les rivières la Toulaine et l'Andelot, ainsi qu'une étude de gestion globale des eaux usées, des eaux pluviales et du risque inondation sur Vichy Val d'Allier.

De plus, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux Allier aval et Sioule prennent en compte la question des inondations à travers des études spécifiques et l'intègrent au sein du document final.

Cependant, de nombreuses constructions sont situées en zones inondables dans les PLU, ce qui pose la question de la protection des populations concernées.

De plus, la Sioule et la Besbre ne sont pas concernées par des PPRI, alors qu'elles sont en zones inondables.

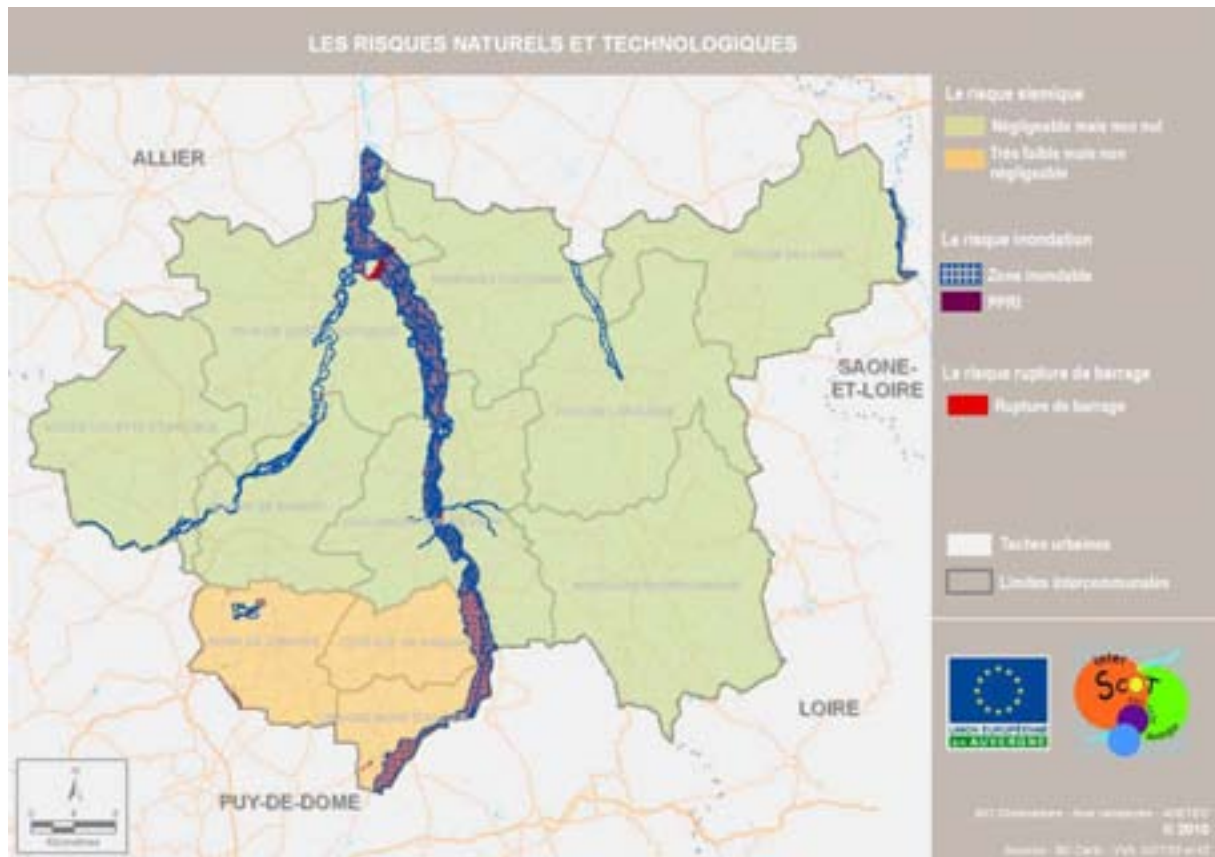
Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de ces inondations : conditions pluviométriques et actions anthropiques. Ces dernières se matérialisent par une hausse de l'artificialisation des surfaces d'expansion des crues, une augmentation des surfaces de ruissellement (urbanisation et cultures) et par la modification du réseau hydrographique (artificialisation et recalibrage).

Il existe un risque inondation en cas de rupture de la digue de protection à Vichy et Contigny, St Loup et St Pourçain-sur-Sioule (digue de protection du pont SNCF).

Le risque industriel est régi par la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui sont soumises soit à déclaration, soit à autorisation suivant la gravité des dangers qu'elles peuvent présenter. Les ICPE soumises à autorisation sont déclarées Seveso avec deux seuils (seuil bas et seuil haut AS) en fonction de la gravité des risques qu'elles présentent.

Ainsi, il existe sur le territoire de l'interSCoT 146 ICPE soumises à déclaration (dont 90 pour la DRIRE et 56 pour la DDSV) présentant un risque industriel mineur et six ICPE soumises à autorisation (Seveso).

L'agglomération de Vichy est particulièrement concernée par les établissements Seveso avec deux seuils hauts et AS (Lagarde et Manurhin Défense). Sur ce dernier site l'activité a cessé et le site fait aujourd'hui l'objet d'une dépollution



5.7 L'énergie et les énergies renouvelables

5.7.1. Une consommation d'énergie en hausse

Selon le bilan de la consommation énergétique totale, le Pays de Vichy Auvergne consomme 435 271 tonnes équivalent pétrole (tep) en 2005, soit 2,8 tep par habitant ce qui est équivalent à la consommation de la région Auvergne et représente 11% de la consommation de la région. La consommation globale d'énergie du Pays Vichy auvergne a augmenté de 0,7% entre 1999 et 2005, ce qui est inférieur à l'augmentation au niveau régional (+2,3%).

C'est le secteur résidentiel qui est le plus énergivore avec une consommation de plus de 168 000 tep en 2005 (39% des consommations), contre une consommation de plus de 160 000 tep en 1999.

Viennent ensuite les secteurs des transports avec 31% des consommations en 2005, de l'industrie (16%), du tertiaire (11%) et de l'agriculture (3%).

On note une **tendance à la baisse des consommations d'énergie pour l'industrie (-16%) et l'agriculture (-21%), contrairement au résidentiel, (+5%), aux transports (+7%) et au tertiaire (+7%).**

Les communautés de communes les plus peuplées sont bien sûr celles qui consomment le plus d'énergie en quantité. Ainsi, l'agglomération de Vichy, le Pays du St Pourçinois et le bassin de Gannat ont consommé à eux trois 277 129 tep en 2005, soit 63,7% du bilan énergétique total du Pays Vichy Auvergne.

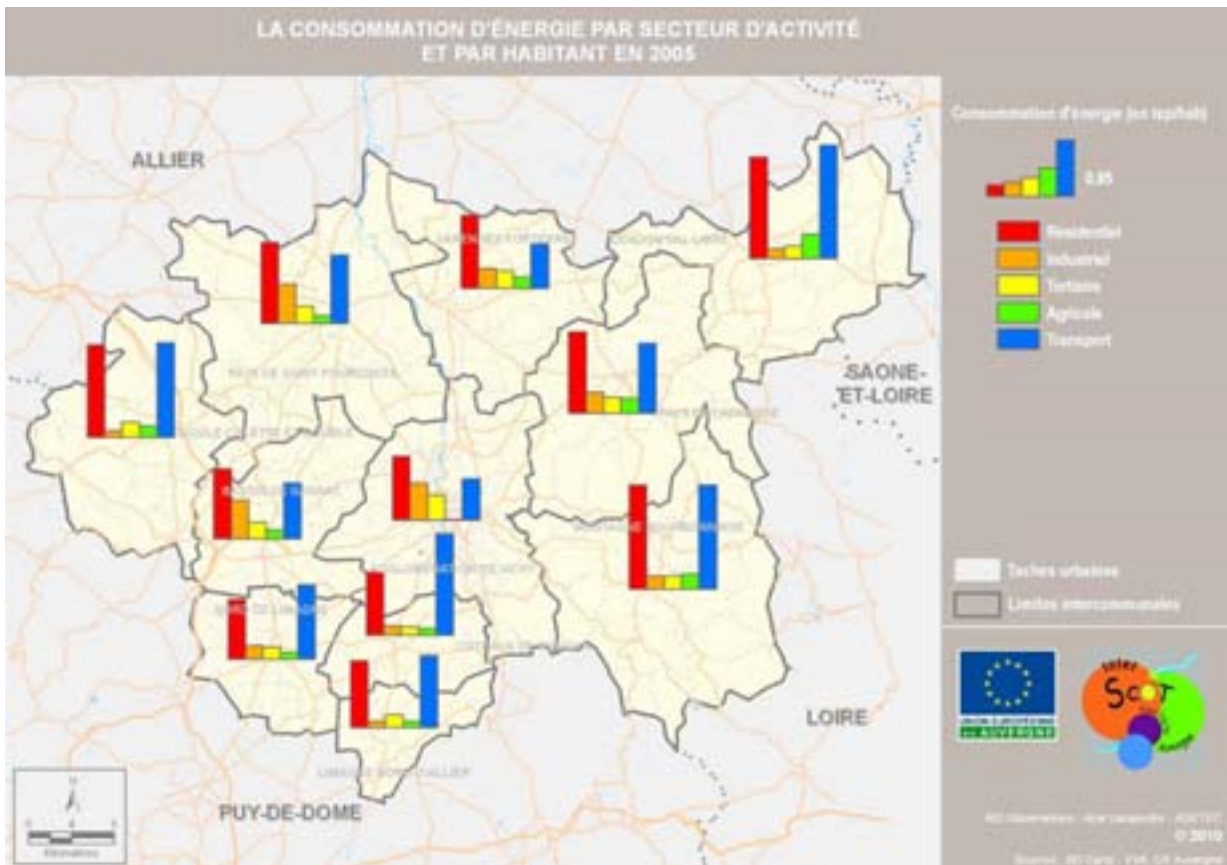
En revanche, la consommation totale par habitant est plus élevée pour les communautés de communes éloignées du « centre économique » du Pays : le Donjon Val libre, la Montagne Bourbonnaise et Sioule Colette et Bouble. Par exemple la consommation totale d'énergie par habitant est 1,5 fois plus élevée sur la communauté de communes du Donjon Val Libre que sur Vichy Val d'Allier. Ces trois communautés de communes ont d'ailleurs la plus forte augmentation de leur consommation totale d'énergie, avec entre 4,2% et 5,3% d'augmentation entre 1999 et 2005.

Varennes Forterre (-5,2%) est la seule intercommunalité, avec dans une moindre mesure Vichy Val d'Allier (-0,7%), qui a vu sa consommation d'énergie baisser entre 1999 et 2005. Ceci est dû à une très forte baisse de consommation dans le secteur industriel (-43%)

En détaillant la consommation d'énergie par habitant et par secteur d'activité (cf. carte « la consommation d'énergie par secteur d'activité et par habitant en 2005 »), on remarque que :

- Les communautés de communes éloignées du « centre économique » ont une consommation d'énergie par habitant plus élevée pour les secteurs résidentiel et des transports. Ceci concerne les communautés de communes le Donjon Val libre, la Montagne Bourbonnaise et Sioule Colette et Bouble, auxquelles il faut rajouter les Coteaux de Randan pour le secteur des transports. Le Donjon Val Libre connaît d'ailleurs la plus forte augmentation de consommation totale d'énergie par habitant avec +10% entre 1999 et 2005.
- La tendance est inversée pour le secteur industriel, où la consommation par habitant est plus élevée sur VVA, le Pays du St Pourçinois et le bassin de Gannat.

- Vichy Val d'Allier a la consommation d'énergie par habitant du secteur tertiaire la plus élevée, les autres intercommunalités ayant des consommations relativement homogènes.
- Concernant le secteur agricole, ce sont les trois communautés de communes des Monts de la Madeleine qui ont la consommation d'énergie par habitant la plus élevée, soulignant leur caractère très rural.



Evolution de la consommation totale d'énergie entre 1999 et 2005 par secteur d'activité et par intercommunalité

	Résidentiel			Industriel			Tertiaire			Agricole			Transports			Total		
	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol
Sioule Colette et Boule	7 402,71	7 623,23	3,0%	639,13	533,10	-16,6%	1 160,88	1 237,45	6,6%	1 169,21	909,03	-22,3%	6 876,67	7 770,15	13,0%	17 248,60	18 072,95	4,8%
Varennes Forterre	10 467,13	10 873,09	3,9%	5 193,52	2 947,60	-43,2%	2 578,76	2 694,14	4,5%	2 055,60	1 631,34	-20,6%	5 770,82	6 554,81	13,6%	26 065,83	24 700,99	-5,2%
Donjon Val Libre	6 839,96	7 007,01	2,4%	840,43	700,46	-16,7%	844,87	882,98	4,5%	2 094,35	1 697,77	-18,9%	6 758,01	7 816,49	15,7%	17 377,62	18 104,70	4,2%
Montagne Bourbonnaise	9 878,56	10 190,77	3,2%	1 510,46	1 334,69	-11,6%	1 231,50	1 289,04	4,7%	1 831,11	1 496,60	-18,3%	8 828,63	10 196,90	15,5%	23 280,25	24 508,00	5,3%
Pays de Saint Pourcinois	18 393,22	19 137,39	4,0%	10 200,91	9 277,62	-9,1%	3 831,68	4 075,81	6,4%	2 378,32	1 857,09	-21,9%	14 646,61	16 230,95	10,8%	49 450,74	50 578,86	2,3%
Pays de Lapalisse	9 999,95	10 361,95	3,6%	3 607,64	2 660,82	-26,2%	1 927,80	2 039,23	5,8%	2 330,64	1 908,46	-18,1%	7 887,97	8 903,68	12,9%	25 753,99	25 874,15	0,5%
Bassin de Gannat	12 483,31	13 084,58	4,8%	8 110,93	7 259,55	-10,5%	2 982,63	3 140,79	5,3%	2 087,08	1 673,28	-19,8%	9 798,57	10 451,33	6,7%	35 462,51	35 609,52	0,4%
Vichy Val d'Allier	68 428,25	72 687,16	6,2%	49 625,72	41 606,32	-16,2%	27 077,90	29 031,67	7,2%	1 226,50	995,32	-18,8%	45 867,40	46 619,89	1,6%	192 225,77	190 940,37	-0,7%
Nord de Limagne	6 896,99	7 432,90	7,8%	1 619,76	1 682,38	3,9%	1 360,06	1 470,63	8,1%	1 138,73	850,91	-25,3%	8 898,15	9 254,12	4,0%	19 913,69	20 690,95	3,9%
Limagne Bord d'Allier	4 520,14	4 776,77	5,7%	408,66	426,96	4,5%	847,34	905,76	6,9%	572,14	433,02	-24,3%	4 983,04	5 189,34	4,1%	11 331,32	11 731,84	3,5%
Coteaux de Randan	4 756,03	4 839,75	1,8%	749,59	707,89	-5,6%	568,80	631,23	11,0%	656,04	492,90	-24,9%	7 518,14	7 787,39	3,6%	14 248,60	14 459,16	1,5%
TOTAL Pays	160 066,25	168 014,60	5,0%	82 506,74	69 137,39	-16,2%	44 412,22	47 398,72	6,7%	17 539,71	13 945,71	-20,5%	127 834,00	136 775,06	7,0%	432 358,92	435 271,49	0,7%

Source : Conseil Régional Auvergne

Evolution de la consommation totale d'énergie par habitant entre 1999 et 2005 par secteur d'activité et par intercommunalité

	Résidentiel			Industriel			Tertiaire			Agricole			Transports			Total		
	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol
Sioule Colette et Boule	1,40	1,39	-0,5%	0,12	0,10	-19,4%	0,22	0,23	3,0%	0,22	0,17	-24,9%	1,30	1,42	9,1%	3,26	3,30	1,2%
Varennes Forterre	1,05	1,10	5,6%	0,52	0,30	-42,3%	0,26	0,27	6,2%	0,21	0,17	-19,3%	0,58	0,67	15,4%	2,60	2,51	-3,7%
Donjon Val Libre	1,41	1,52	8,2%	0,17	0,15	-12,0%	0,17	0,19	10,4%	0,43	0,37	-14,4%	1,39	1,70	22,2%	3,58	3,93	10,0%
Montagne Bourbonnaise	1,52	1,56	2,4%	0,23	0,20	-12,3%	0,19	0,20	3,9%	0,28	0,23	-18,9%	1,36	1,56	14,7%	3,59	3,75	4,5%
Pays de Saint Pourcinois	1,19	1,22	1,9%	0,66	0,59	-10,9%	0,25	0,26	4,2%	0,15	0,12	-23,5%	0,95	1,03	8,6%	3,21	3,21	0,2%
Pays de Lapalisse	1,16	1,22	5,2%	0,42	0,31	-25,1%	0,22	0,24	7,4%	0,27	0,23	-16,9%	0,92	1,05	14,6%	2,99	3,05	2,0%
Bassin de Gannat	1,03	1,05	1,6%	0,67	0,58	-13,3%	0,25	0,25	2,0%	0,17	0,13	-22,3%	0,81	0,84	3,4%	2,94	2,86	-2,7%
Vichy Val d'Allier	0,92	0,96	5,2%	0,66	0,55	-17,0%	0,36	0,38	6,2%	0,02	0,01	-19,6%	0,61	0,62	0,7%	2,57	2,53	-1,6%
Nord de Limagne	0,89	0,89	0,4%	0,21	0,20	-3,3%	0,18	0,18	0,7%	0,15	0,10	-30,4%	1,15	1,11	-3,2%	2,56	2,48	-3,2%
Limagne Bord d'Allier	0,98	1,00	1,2%	0,09	0,09	0,1%	0,18	0,19	2,4%	0,12	0,09	-27,5%	1,08	1,08	-0,3%	2,46	2,44	-0,8%
Coteaux de Randan	1,02	0,95	-7,6%	0,16	0,14	-14,2%	0,12	0,12	0,8%	0,14	0,10	-31,8%	1,62	1,52	-5,9%	3,07	2,83	-7,8%
TOTAL Pays	1,04	1,07	3,4%	0,53	0,44	-17,5%	0,29	0,30	5,1%	0,11	0,09	-21,7%	0,83	0,87	5,4%	2,80	2,77	-0,8%

Source : Conseil Régional Auvergne

5.7.2. Des émissions de GES d'origine énergétique inférieures à la moyenne régionale, mais en hausse

Le Pays Vichy Auvergne émet 1 018 199 tonnes équivalent CO₂ (t_{eq}CO₂) de Gaz à Effet de Serre (GES) d'origine énergétique en 2005, soit 6,5 t_{eq}CO₂ par habitant, soit un peu moins que la moyenne régionale, qui est de 6,7 t_{eq}CO₂ par habitant. Cela représente 11% des émissions de GES d'origine énergétique de la région.

En ce qui concerne **les émissions par secteur d'activité, ce sont aussi les transports et le résidentiel** et qui se classent en tête, avec respectivement 44% et 28% des émissions en 2005, suivis de l'industrie (14%), du tertiaire (10%) et de l'agriculture (4%).

La tendance est à **la hausse des émissions de GES pour le résidentiel (+4,6%), le tertiaire (+2,5%) et les transports (+12,8%)**. Seuls les secteurs industriel et agricole voient leurs émissions de GES diminuer entre 1999 et 2005, lié à une baisse d'activité.

Le secteur des transports représente à lui seul 44% des émissions totales de GES d'origine énergétique du Pays et enregistre une augmentation de ces émissions de près de 13% entre 1999 et 2005.

Les communautés de communes les plus peuplées sont bien sûr celles qui émettent le plus de GES d'origine énergétique en quantité. Ainsi, l'agglomération de Vichy, le Pays du St Pourcinois et le bassin de Gannat ont émis à eux trois 647 979 t_{eq}CO₂ en 2005, soit 63,6% des émissions totales du Pays Vichy Auvergne.

En revanche, les émissions totales par habitant sont plus élevée pour les communautés de communes éloignées du « centre économique » du Pays : le Donjon Val libre, la Montagne Bourbonnaise et Sioule Colette et Bouble. Par exemple les émissions totales de GES d'origine énergétique par habitant sont 1,5 fois plus élevées sur la communauté de communes du Donjon Val Libre que sur Vichy Val d'Allier. Ces trois communautés de communes ont d'ailleurs, la plus forte augmentation de leurs émissions totales de GES d'origine énergétique, avec entre 9,4% et 11,3% d'augmentation entre 1999 et 2005.

Varennes Forterre est la seule intercommunalité, qui a vu ses émissions totales de GES d'origine énergétique baisser entre 1999 et 2005 (-2,4%). Ceci est dû à une très forte baisse de consommation dans le secteur industriel (-42%)

En détaillant les émissions totales de GES d'origine énergétique par habitant et par secteur d'activité (cf. carte « les émission de GES d'origine énergétique par secteur d'activité et par habitant en 2005 »), on remarque que :

- Les émissions de GES d'origine énergétique par habitant du secteur résidentiel sont assez homogènes pour les différentes intercommunalités du Pays, avec des émissions un peu plus importantes pour les intercommunalités de l'Allier (entre 1,67 et 1,98 t_{eq}CO₂/hab en 2005) par rapport à celles du Puy-de-Dôme (entre 1,44 et 1,49 t_{eq}CO₂/hab en 2005). La communauté de commune des Coteaux de Randan ayant même enregistré une forte baisse entre 1999 et 2005 (-7,8%), les autres ayant plutôt augmenté.
- Les communautés de communes éloignées du « centre économique » ont des émissions de GES d'origine énergétique par habitant plus élevée pour le secteur des transports. Ceci concerne les communautés de communes le Donjon Val libre, la Montagne Bourbonnaise et Sioule Colette et Bouble et les Coteaux de Randan. Le

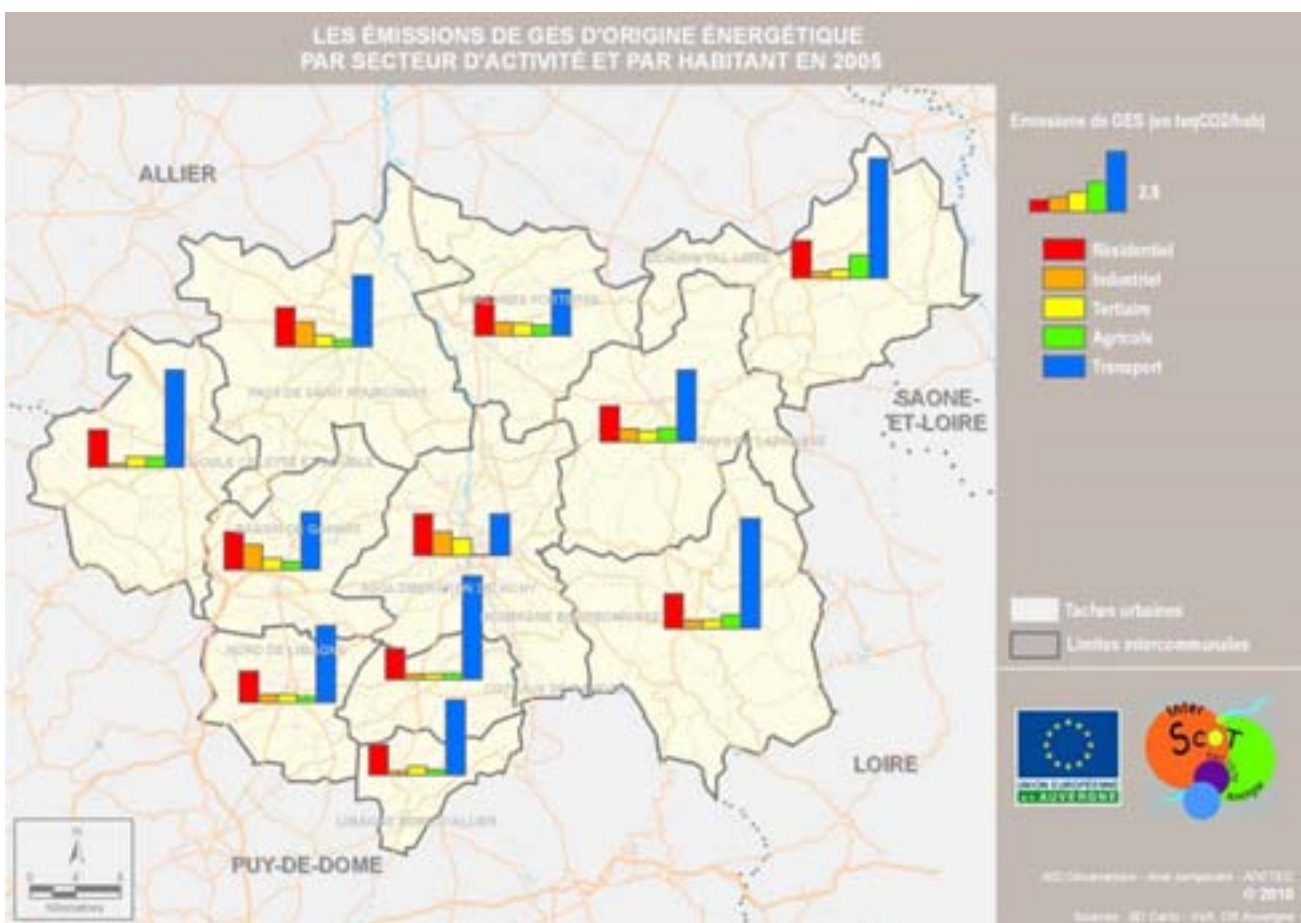
Donjon Val Libre connaît d'ailleurs la plus forte augmentation de émissions de GES d'origine énergétique par habitant du secteur des transports avec +30% entre 1999 et 2005.

- La tendance est inversée pour le secteur industriel, où les émissions par habitant sont plus élevées sur VVA, le Pays de St Pourçinois et le bassin de Gannat.
- Vichy Val d'Allier a les émissions de GES d'origine énergétique par habitant du secteur tertiaire les plus élevées, les autres intercommunalités ayant des émissions relativement homogènes.
- Concernant le secteur agricole, ce sont les trois communautés de communes des Monts de la Madeleine qui ont les émissions de GES d'origine énergétique par habitant les plus élevées, soulignant leur caractère très rural.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre d'origine non énergétiques ne sont pas connues au niveau des intercommunalités. Pour la région Auvergne¹¹, elles s'élèvent à 6,9 millions de t_{eq}CO₂ en 2005, soit 44% des émissions totales.

Les activités agricoles représentent 98% des émissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétique. Les émissions liées à ces activités sont plus importantes que celle liées au secteur des transports. Les émissions nettes liées à la gestion de la biomasse sont négatives du fait de l'importance du patrimoine forestier de l'Auvergne qui séquestre du carbone.

Ces émissions ont diminué de 2,5% entre 1999 et 2005 en raison de la diminution de l'activité agricole.



Evolution des émissions totales de GES d'origine énergétique entre 1999 et 2005 par secteur d'activité et par intercommunalité

	Résidentiel			Industriel			Tertiaire			Agricole			Transports			Total		
	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol
Sioule Colette et Bouble	9 464,64	9 768,71	3,2%	1 133,65	972,61	-14,2%	2 659,11	2 717,21	2,2%	3 415,10	2 662,06	-22,1%	21 246,78	25 378,00	19,4%	37 919,28	41 498,59	9,4%
Varennes Forterre	17 182,36	17 771,80	3,4%	10 562,87	6 157,73	-41,7%	5 649,61	5 709,57	1,1%	5 977,41	4 754,50	-20,5%	17 902,98	21 527,86	20,2%	57 275,23	55 921,46	-2,4%
Donjon Val Libre	7 979,06	8 162,43	2,3%	1 624,39	1 380,98	-15,0%	1 909,77	1 915,80	0,3%	6 153,67	5 007,86	-18,6%	21 264,94	26 158,55	23,0%	38 931,84	42 625,61	9,5%
Montagne Bourbonnaise	10 409,63	10 881,70	4,5%	2 921,87	2 661,37	-8,9%	2 807,00	2 816,69	0,3%	5 365,79	4 397,50	-18,0%	27 749,46	34 075,39	22,8%	49 253,75	54 832,65	11,3%
Pays de Saint Pourcinois	28 082,44	29 357,18	4,5%	20 025,54	18 778,03	-6,2%	8 565,84	8 765,29	2,3%	6 916,01	5 413,96	-21,7%	45 473,78	53 370,29	17,4%	109 063,60	115 684,75	6,1%
Pays de Lapalisse	13 930,81	14 479,54	3,9%	7 121,01	5 371,04	-24,6%	4 375,86	4 435,79	1,4%	6 816,78	5 598,70	-17,9%	24 351,83	29 048,22	19,3%	56 596,29	58 933,29	4,1%
Bassin de Gannat	21 353,46	22 310,25	4,5%	16 280,68	14 875,22	-8,6%	6 671,79	6 748,60	1,2%	6 035,89	4 844,64	-19,7%	30 040,82	33 745,59	12,3%	80 382,64	82 524,31	2,7%
Vichy Val d'Allier	142 827,40	149 750,57	4,8%	99 701,08	85 062,58	-14,7%	60 712,52	62 469,11	2,9%	3 573,62	2 912,58	-18,5%	140 133,53	149 575,34	6,7%	446 948,16	449 770,18	0,6%
Nord de Limagne	11 546,42	12 421,76	7,6%	3 011,03	3 135,36	4,1%	3 105,41	3 221,54	3,7%	3 277,93	2 450,93	-25,2%	27 832,14	30 356,65	9,1%	48 772,93	51 586,23	5,8%
Limagne Bord d'Allier	6 506,13	6 911,51	6,2%	777,49	815,57	4,9%	1 962,39	2 003,46	2,1%	1 650,10	1 250,78	-24,2%	15 640,93	17 103,90	9,4%	26 537,03	28 085,22	5,8%
Coteaux de Randan	7 392,56	7 508,80	1,6%	1 339,28	1 276,68	-4,7%	1 264,00	1 348,92	6,7%	1 894,61	1 425,19	-24,8%	23 267,91	25 177,92	8,2%	35 158,36	36 737,50	4,5%
TOTAL Pays	276 674,93	289 324,24	4,6%	164 498,86	140 487,17	-14,6%	99 683,31	102 151,98	2,5%	51 076,92	40 718,71	-20,3%	394 905,09	445 517,71	12,8%	986 839,11	1 018 199,81	3,2%

Source : Conseil Régional Auvergne

Evolution des émissions totales de GES d'origine énergétique par habitant entre 1999 et 2005 par secteur d'activité et par intercommunalité

	Résidentiel			Industriel			Tertiaire			Agricole			Transports			Total		
	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol	1999	2005	Evol
Sioule Colette et Bouble	1,79	1,78	-0,3%	0,21	0,18	-17,1%	0,50	0,50	-1,3%	0,65	0,49	-24,7%	4,02	4,63	15,4%	7,17	7,58	5,7%
Varennes Forterre	1,72	1,80	5,1%	1,05	0,63	-40,8%	0,56	0,58	2,7%	0,60	0,48	-19,2%	1,79	2,19	22,2%	5,72	5,68	-0,8%
Donjon Val Libre	1,64	1,77	8,1%	0,33	0,30	-10,2%	0,39	0,42	6,0%	1,27	1,09	-14,0%	4,38	5,69	29,9%	8,01	9,26	15,7%
Montagne Bourbonnaise	1,60	1,67	3,8%	0,45	0,41	-9,6%	0,43	0,43	-0,4%	0,83	0,67	-18,6%	4,28	5,22	21,9%	7,59	8,39	10,5%
Pays de Saint Pourcinois	1,82	1,87	2,4%	1,30	1,19	-8,1%	0,56	0,56	0,2%	0,45	0,34	-23,3%	2,95	3,39	15,0%	7,07	7,35	3,9%
Pays de Lapalisse	1,62	1,71	5,5%	0,83	0,63	-23,4%	0,51	0,52	2,9%	0,79	0,66	-16,6%	2,83	3,42	21,1%	6,57	6,95	5,7%
Bassin de Gannat	1,77	1,79	1,2%	1,35	1,19	-11,5%	0,55	0,54	-2,0%	0,50	0,39	-22,2%	2,49	2,71	8,8%	6,66	6,63	-0,5%
Vichy Val d'Allier	1,91	1,98	3,8%	1,33	1,13	-15,5%	0,81	0,83	1,9%	0,05	0,04	-19,3%	1,87	1,98	5,7%	5,98	5,96	-0,3%
Nord de Limagne	1,49	1,49	0,2%	0,39	0,38	-3,0%	0,40	0,39	-3,4%	0,42	0,29	-30,4%	3,58	3,64	1,6%	6,28	6,19	-1,5%
Limagne Bord d'Allier	1,42	1,44	1,7%	0,17	0,17	0,5%	0,43	0,42	-2,2%	0,36	0,26	-27,4%	3,40	3,56	4,7%	5,77	5,85	1,4%
Coteaux de Randan	1,59	1,47	-7,8%	0,29	0,25	-13,4%	0,27	0,26	-3,1%	0,41	0,28	-31,7%	5,01	4,92	-1,7%	7,57	7,18	-5,1%
TOTAL Pays	1,79	1,84	3,0%	1,06	0,90	-15,9%	0,65	0,65	0,9%	0,33	0,26	-21,5%	2,56	2,84	11,1%	6,39	6,49	1,6%

Source : Conseil Régional Auvergne

5.7.3. Un potentiel intéressant pour les énergies renouvelables

En application de la Convention de Rio (1992) et du protocole de Kyoto (1997), l'Union Européenne s'est donné comme objectif qu'à l'horizon 2010, plus de 20% de l'électricité produite le soit au moyen de ressources renouvelables (Directive 2001/77/CE du 27 septembre 2001). À cette fin, les États membres ont été invités à prendre les mesures appropriées.

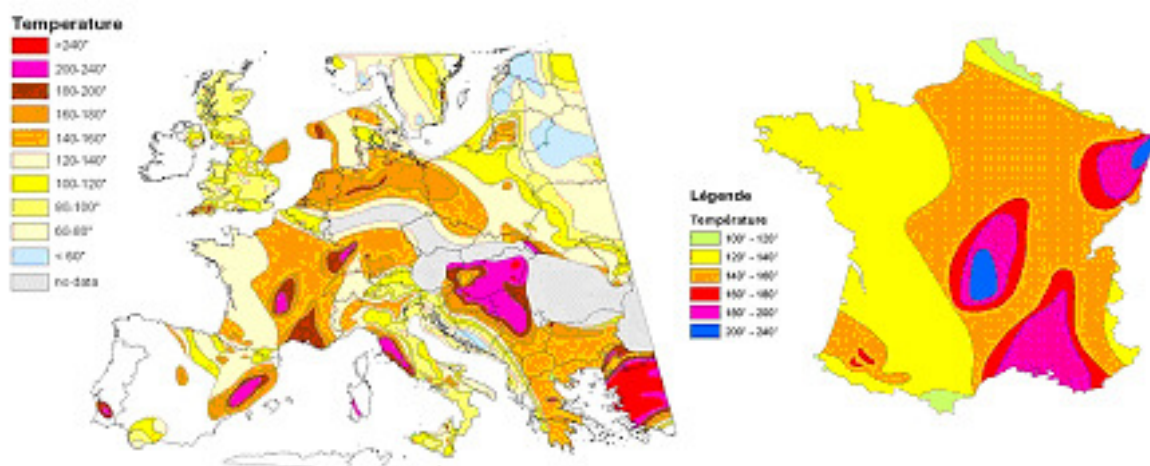
En France, l'objectif est d'aboutir, en 2010, à ce que 21% de l'électricité consommée soit produite par des sources renouvelables (contre 15% en 1997).

En Auvergne en 2005, seule 14% environ de la consommation d'électricité est produite à partir de ressources renouvelables et seule 3% de la consommation totale d'énergie est issue d'énergies renouvelables¹².

La géothermie

En 2003, dans le cadre d'une politique de relance des énergies renouvelables sur le territoire métropolitain, l'ADEME et le BRGM ont mis en place un projet méthodologique d'inventaire de la ressource géothermale basse et moyenne énergie, projet baptisé Copgen (compilation du potentiel géothermique national).

Cette compilation des données disponibles et accessibles sur la zone des Limagnes a permis de montrer un certain nombre de caractéristiques géologiques, thermiques et hydrogéologiques intéressantes du point de vue de la ressource géothermale. À l'échelle régionale, le Massif central en général et la zone des Limagnes en particulier apparaissent comme une zone d'anomalie géothermique anormalement chaude.



© Atlas of Europe, Hermann Haak (Hurtog, Cermak, Zui)

Comme de nombreux bassins sédimentaires ceinturant les reliefs anciens, les dépôts de fonds de bassin correspondent à des formations détritiques du type sable, conglomérats ou grès susceptibles de posséder des propriétés réservoirs intéressantes (porosité, perméabilité). Cette région est également caractérisée par de nombreuses sources thermales carbogazeuses qui émergent sur les bordures faillées des bassins. Les géothermomètres donnent des températures également intéressantes. L'ensemble de ces

¹² Source : Synthèse de l'étude « Bilan Energie et Gaz à effet de serre en Auvergne », Juin 2008

facteurs (température, formations détritiques, fluides, failles) est en faveur de circulations thermales dans le bassin et confirme l'intérêt, a priori, des Limagnes pour la géothermie basse et moyenne énergie.

En France cette source d'énergie est encore très peu exploitée.

L'éolien

La Région auvergne s'est doté d'un schéma éolien, adopté le 23 décembre 2003 et modifié le 15 mai 2006. Ce schéma expose les principales recommandations pour le choix d'un site et la définition d'un projet et définit les espaces emblématiques de l'Auvergne.

La loi programme N° 2005-781 du 13 Juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (L.P.O.P.E) a modifié le dispositif d'obligation d'achat pour la production d'électricité d'origine éolienne.

La loi a introduit le principe de création de zones de développement de l'éolien (ZDE) permettant aux installations éoliennes qui y sont situées de bénéficier de l'obligation d'achat.

La circulaire du 19 juin 2006, co-signée par le ministre délégué à l'Industrie et la Ministre de l'Ecologie et du développement durable définit le cadre général et le contenu des dossiers de ZDE.

Les ZDE sont arrêtées par le préfet sur proposition des communes concernées ou d'un EPCI à fiscalité propre, sous réserve de l'accord des communes figurant dans le périmètre proposé de la ZDE. Ce dispositif a pour but de permettre aux collectivités de participer à cette forme de production décentralisée d'énergie tout en prenant en compte l'environnement dans son cadre général, la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés.

L'élaboration d'une ZDE n'implique pas obligatoirement l'implantation d'éoliennes.

Dans le département de l'Allier seule 1 ZDE est autorisée aujourd'hui, pour la communauté de commune de la Montagne Bourbonnaise, dont 3 communes ont un permis de construire accordé et 1 commune a un permis de construire en cours d'instruction. Une autre ZDE est présente en limite avec le département de la Loire, sur la commune de Saint-Pierre-Laval.

D'autres ZDE sont en cours d'instruction, notamment sur la communauté de communes du bassin de Gannat et celle de Varenne-Forterre. Une éolienne est d'ailleurs implantée sur la commune de Sauzet dans la plaine de Limagne. La communauté de commune du Pays Saint-Pourcinois a des ZDE en cours d'étude.

La communauté de commune Sioule Colette et Bouble a mené une étude de ZDE mais n'a retenu aucune zone.

Les secteurs ayant un potentiel intéressant concernant l'énergie éolienne, aux vues de la carte des vents moyens à 100 m réalisée par l'ADEME sont :

- Le sud et le sud-est de la CC Montagne Bourbonnaise
- Le sud de la CC Sioule Colette et Bouble

Le bois énergie

Cette ressource utilisée pour le chauffage est en augmentation de 3,5% sur le Pays Vichy Auvergne entre 1999 et 2005, atteignant 47 609 tep en 2005, soit 11% de la consommation totale.

Cette source d'énergie est considérée comme le gisement d'énergie renouvelable le plus important d'Auvergne, loin devant les autres sources d'énergies renouvelables (Source : Synthèse de l'étude « Bilan Energie et Gaz à effet de serre en Auvergne », Juin 2008). Cette ressource est encore sous-exploitée en Auvergne.

Engagement majeur du Grenelle Environnement, le Fonds Chaleur a pour objectif de développer la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique ...). Il est destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et à toutes les entreprises (agriculture, industrie, tertiaire). La gestion de ce fonds a été confiée à l'ADEME.

Sur le territoire du Pays Vichy Auvergne, 1 projet a été aidé par l'ADEME Auvergne avec le Fonds Chaleur : une chaufferie bois collective au Mayet de Montagne.

Le solaire thermique

Il existe deux modes de production d'énergie solaire thermique :

- Le solaire passif : La chaleur du rayonnement solaire peut être récupérée directement et stockée dans les matériaux qui constituent le bâtiment. Cela nécessite simplement une conception particulière qui s'adapte au climat et qui tient compte de l'orientation du soleil selon les saisons. Le solaire passif s'intègre plus largement dans l'architecture bioclimatique.
- Le solaire actif : Le rayonnement solaire est capté au travers d'une interface, le panneau solaire thermique. Ce panneau est constitué de capteurs qui permettent d'optimiser la récupération de l'énergie solaire.

Cette énergie peut servir à la production de l'Eau Chaude Sanitaire (3 à 5 m² de capteur par logement), à la contribution au chauffage de la maison (12 à 20 m² de capteurs pour une maison de 100 à 150 m²), au séchage des fourrages, etc.

Le potentiel de production de cette source d'énergie en Auvergne est considéré comme important (15% environ du gisement total d'énergies renouvelables calculé dans le Bilan Energie et Gaz à effet de serre en Auvergne).

Engagement majeur du Grenelle Environnement, le Fonds Chaleur a pour objectif de développer la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique ...). Il est destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et à toutes les entreprises (agriculture, industrie, tertiaire). La gestion de ce fonds a été confiée à l'ADEME.

Sur le territoire du Pays Vichy Auvergne, 1 projet a été aidé par l'ADEME Auvergne avec le Fonds Chaleur : un chauffage solaire collectif à Aigueperse.

Le photovoltaïque

Des chartes régionales et départementales sur le photovoltaïque au sol ont été lancées.

Plusieurs projets sont à l'étude sur le territoire du Pays vichy Auvergne (Source : DDT 03) :

- sur le territoire de VVA, sur le site de Montpertuis. Ce projet concernerait 35 ha pour une puissance de crête prévue entre 10 et 15 MWc.
- Sur la CC Sioule Colette et Bouble, sur la commune de Bellenaves. Ce projet concernerait 15 ha

- Sur la CC Pays Saint Pourcinois, à Saint-Pourçain-sur-Sioule et Monetay-sur-Allier. Ces projets concerneraient chacun 5 ha pour une puissance de crête prévue entre 1 et 5 MWc
- Sur la CC Varenne Forterre à Varennes-sur-Allier. Ce projet concernerait 30 ha pour une puissance de crête prévue entre 10 et 15 MWc
- Sur la CC le Donjon Val Libre, au Donjon et à Neuilly-en-Donjon. Ces projets concerneraient chacun 25 ha pour une puissance de crête prévue entre 10 et 15 MWc.

Un projet est évoqué sur la CC du Pays de Lapalisse à Périgny, sur 2,6 Ha pour 3MWc.

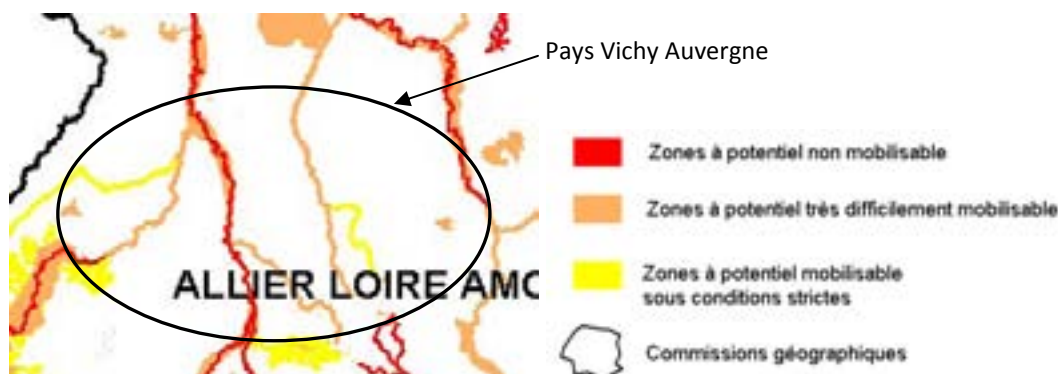
Les installations de grande surface sur les bâtiments agricoles et plus encore au sol sont toutefois à encadrer très strictement, compte tenu des impacts paysagers et sur la production agricole (concurrence avec la production agricole, perturbation du marché foncier, rétention de foncier, etc.) importants à craindre en cas de développement.

L'hydroélectricité

La production d'hydroélectricité représente près de 20% de la production d'énergie renouvelable en Auvergne en 2005. Le potentiel de production d'énergie supplémentaire est considéré comme quasiment épuisé en Auvergne.

En 2007, l'Agence de l'eau Loire Bretagne a lancé une évaluation du potentiel hydroélectrique du bassin Loire Bretagne, en puissance (kW) et en production (kWh), en compatibilité avec les réglementations existantes sur l'environnement. Le potentiel hydroélectrique qu'il est réaliste d'envisager au sens de la réglementation actuelle correspond aux classes 3 et 4 respectivement du « potentiel mobilisable sous conditions strictes » et du « potentiel mobilisable normalement ». Sur le bassin Loire Bretagne, il représente environ 30% du potentiel global et est essentiellement constitué de potentiel d'optimisation ou de suréquipement d'installations hydroélectriques existantes.

Sur le territoire de l'InterSCoT, comme le montre la carte ci-dessous, on trouve essentiellement des zones à potentiel non mobilisable ou très difficilement mobilisable (classes 1 et 2), qu'il n'est donc pas réaliste d'envisager. Seuls la Bouble et le Barbenan apparaissent comme mobilisable sous conditions strictes.



2007 – extrait de la carte « contraintes réglementaires » Source : Evaluation du potentiel hydroélectrique du bassin Loire Bretagne – AELB octobre

Globalement sur la commission géographique Allier Loire amont, la puissance totale potentielle est de 443 MW, dont 26% est mobilisable normalement ou sous conditions

strictes. Le productible potentiel est de 1401 GWh, dont 25% est mobilisable normalement ou sous conditions strictes.

Sur le territoire de l'InterSCoT, on trouve 12 micro-centrales, implantées sur la Sioule, la Besbre et le Barbenan.

Nom	Cours d'eau	Commune d'implantation de la micro-centrale
Moulin de Neuvial	La Sioule	Bègues
Moulin Infernal	La Sioule	Le Mayet d'Ecole
Moulin d'Aubeterre	La Sioule	Broût-Vernet
Moulin des Grottes	La Sioule	Bayet
Moulin d'Entremiole	La Sioule	Bayet
Moulin de Champagne	La Sioule	Saint Pourçain sur Sioule
Moulin de la Carmone	La Sioule	Saint Pourçain sur Sioule
Moulin de la Ville	La Sioule	Saint Pourçain sur Sioule
Moulin Breland	La Sioule	Saint Pourçain sur Sioule
Moulin Chatelard	La Besbre	Saint Prix
Moulin Marin	La Besbre	Lapalisse
Moulin Gribory	Le Barbenan	Chatelus

Source : DDT 03

Ces micro-centrales ont des impacts non négligeables sur la biodiversité :

- sur les migrateurs : franchissement plus difficile à la montaison (concurrence pour attirer les poissons entre restitution des débits turbinés et passe à poissons), obligation d'équiper en passe à poissons le barrage sur le cours d'eau et sur le tronçon court-circuité (TCC), circulation des migrateurs plus difficile dans le TCC (partie de la rivière située entre le barrage et le point de restitution des eaux turbinées), notamment pour le saumon qui a besoin d'une hauteur d'eau minimum assez conséquente. Mortalité des poissons dans les turbines à la dévalaison, surtout pour l'anguille (taux de mortalité variable selon les types de turbine).
- autres impacts sur le TCC (dans ce cas la micro-centrale n'est pas sur le barrage mais sur un canal latéral à la rivière, c'est le cas de la plupart des micro-centrales) : limitation de la quantité et de la qualité des habitats ce qui entraîne une perte de productivité piscicole du TCC, augmentation des variations de température, diminution du pouvoir de dilution.

Les biocarburants / biogaz

Le biogaz est un gaz issu de la fermentation de déchets organiques à l'abri de l'air. Il peut s'agir de certains déchets ménagers, de déchets verts, des boues de stations d'épuration, des déjections animales comme les lisiers, de résidus de cultures ou de déchets agro-alimentaires. Le pouvoir calorifique du méthane varie entre 5000 et 7000 kcal/m³. Ainsi, 1 m³ environ de gaz de méthane représente l'équivalent d'un demi-litre de mazout. Le biogaz peut servir pour la cuisson des aliments, pour l'eau chaude et le chauffage. Il permet aussi de produire de l'électricité, et du carburant pour l'alimentation des véhicules.

Seule une installation de production de biogaz existait en Auvergne en 2008, dans le Puy-de-Dôme. Une autre est en projet au Mayet de Montagne.

Le terme biocarburant désigne un carburant renouvelable constitué de dérivés industriels obtenus après transformation de produits d'origine végétale ou animale. On distingue d'une part, les biocarburants issus des organes de réserve de la plante, dits de première génération (actuellement sur le marché) et d'autre part, des biocarburants issus de la plante entière (dont la partie lignocellulosique), dits de seconde génération (attendus sur le marché à l'horizon 2020).

D'après l'étude « Bilan Energie et Gaz à effet de serre en Auvergne », l'Allier se démarque dans le cadre de la filière biocarburants.

5.8. Synthèse transversale

<i>Dynamique à l'œuvre</i>	<i>Effet durable</i>	<i>Effet solidaire</i>	<i>Effet « attractif »</i>
Des espaces naturels protégés concentrés sur les rivières malgré d'autres espaces remarquables	Un risque de non prise en compte de certains espaces remarquables dans les projets de développement Une périurbanisation qui fragmente les corridors écologiques	Un déficit de protection et d'inventaire à l'Est du territoire et sur certains espaces remarquables Une responsabilité du territoire vis-à-vis de la protection de certaines espèces rares et menacées en Auvergne	Des milieux à forte valeur patrimoniale qui garantissent un cadre de vie attractif pour la population et le tourisme
Des composantes paysagères fortes et diversifiées, garantes d'un cadre de vie attractif	Une périurbanisation qui favorise la fragmentation et le mitage des paysages Des chartes architecturales et paysagères sur lesquelles il faut s'appuyer	Des covisibilités importantes sur le territoire à prendre en compte dans le développement de l'habitat	Garantit un cadre de vie attractif pour la population et des lieux remarquables pour le tourisme (en particulier les sites inscrits et classés)
Une qualité de l'eau moyenne, notamment dans la plaine de la Limagne	Une amélioration de la qualité de l'eau non assurée pour l'avenir (risque préoccupant de non atteinte du bon état écologique au sens de la DCE) Une croissance démographique et urbaine qui va accroître la pression sur la ressource en eau (quantité et qualité) Des outils de gestion durable de la ressource en eau en cours d'élaboration (SAGE)	Une ressource AEP qui peut se dégrader dans certains secteurs et qui n'est pas sécurisée partout	Des rivières attractives pour le tourisme, si la qualité se maintient
Une démarche globale de réduction et de valorisation des déchets avec des résultats encourageants ou mitigés selon le territoire	Il est indispensable de diminuer la production de DMA et d'améliorer leur valorisation pour pouvoir absorber une augmentation de population	Un service de collecte assez hétérogène (fréquence,...)	Des possibilités de développement dans les filières de recyclage et de valorisation des déchets, notamment fermentescibles
Un risque inondation encore à maîtriser et des risques technologiques bien présents	Hausse de l'artificialisation des zones d'expansion de crues : une urbanisation à repenser pour réduire la vulnérabilité au risque inondation	Des populations plus soumises que d'autres aux risques, notamment inondation Des PPRi qui ne concernent pas toutes les rivières soumises au risque inondation (Sioule, Besbre)	Réduit les possibilités d'implantation d'entreprises et de population
Des consommations d'énergie et des émissions de GES en hausse	Augmente les impacts sur le changement climatique Un développement de l'urbanisation et une croissance démographique qui vont	Une vulnérabilité énergétique de certains ménages qui va augmenter, notamment dans les secteurs les plus	Développer l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et équipements (HQE, éco-quartiers, PIBE, éclairage

	accentuer la hausse des consommations d'énergie et d'émissions de GES	ruraux	public,...) Développer des nouveaux modes d'aménagement du territoire (télétravail, déplacements doux,...)
Un potentiel intéressant pour les énergies renouvelables	Contribue à réduire les émissions de GES	Des énergies renouvelables non accessibles financièrement pour toute la population	Permet de développer de nouveaux débouchés économiques

Dynamique à l'œuvre	Effet durable	Effet solidaire	Effet « attractif »
<i>Des espaces naturels protégés concentrés sur les rivières malgré d'autres espaces remarquables</i>			
<i>Des composantes paysagères fortes et diversifiées, garantes d'un cadre de vie attractif</i>			
<i>Une qualité de l'eau moyenne, notamment dans la plaine de la Limagne</i>			
<i>Une démarche globale de réduction et de valorisation des déchets avec des résultats encourageants ou mitigés selon le territoire</i>			
<i>Un risque inondation encore à maîtriser et des risques technologiques bien présents</i>			
<i>Des consommations d'énergie et des émissions de GES en hausse</i>			
<i>Un potentiel intéressant pour les énergies renouvelables</i>			

Situation avancée	Situation perfectible	Situation insuffisante

5.9. Les acteurs locaux et leurs implications dans le domaine

5.9.1. Les actions menées par les acteurs locaux

- ✓ SAGE Allier aval et SAGE Sioule : des outils de gestion durable de la ressource en eau
- ✓ Des chartes paysagères et architecturales des Communautés de Communes
- ✓ Des sentiers de randonnées gérés par le SMAT
- ✓ Une aide à la restauration du patrimoine bâti (CC Bassin de Gannat)
- ✓ Des Espaces naturels sensibles gérés par les CG03 et CG63
- ✓ La collecte et la gestion des ordures ménagères (SICTOM Sud-Allier, SBA, VVA)
- ✓ Le Plan Biodiversité du Conseil Régional d'Auvergne
- ✓ Le Schéma de Développement Durable de la Rivière Allier du Conseil Régional d'Auvergne
- ✓ Le Plan régional Energie climat 2010-2015 du Conseil Régional d'Auvergne
- ✓ Les associations de protection de la nature (notamment le CEPA)
- ✓ Le Programme Nitrates géré par les DDT
- ✓ Le Plan Loire Grandeur Nature
- ✓ Les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés (CG)

4.9.2. Les actions menées par le Pays sur ces sujets

Peu d'actions structurantes pour l'instant dans le domaine de l'environnement, les compétences étant déjà bien réparties entre les différents acteurs régionaux et départementaux mais néanmoins :

- ✓ Communication et actions de valorisation sur la richesse patrimoniale du Pays
- ✓ Création du Pôle d'Initiative Bâti traditionnel et Eco-construction (PIBE) sur (formations, sensibilisation, animations,... notamment sur la consommation d'énergie)
- ✓ Le programme LEADER peut permettre de financer des actions menées par les collectivités en lien avec la problématique et de développement durable
- ✓ Actions d'éco-citoyenneté avec des échanges internationaux (Roumanie)
- ✓ Schéma de développement touristique

Chapitre 6

Vers des actions concertées à développer lors de la phase projet

Ce dernier chapitre vise à mettre en avant les différents types d'actions que pourrait mettre en œuvre le Pays Vichy-Auvergne, au regard des enjeux énoncés précédemment dans les synthèses transversales, thème après thème.

Ces propositions constituent autant de pistes de travail qu'il s'agira de hiérarchiser : dans un objectif de lisibilité, le Pays ne pourra pas se positionner de manière exhaustive, mais devra arbitrer pour un approfondissement de certaines d'entre elles.

Ces propositions vous sont présentées ici dans une logique de transversalité et dans une approche accrue de développement durable, « fil conducteur » de la démarche InterSCoT.

6.1. Pour un Pays plus durable...

- ✓ **Sensibiliser** à l'environnement, **encourager et accompagner** des initiatives exemplaires
 - ✓ **Valoriser** le patrimoine naturel/paysager et **veiller** à la continuité des trames bleues et vertes
 - ✓ **Accompagner** les filières « énergies renouvelables » et d'innovations en matière d'économie d'énergie (sensibilisation de la population)
 - ✓ **Promouvoir** des formes d'habitat plus économes
 - ✓ **Requalifier** le parc bâti ancien ou dégradé pour améliorer l'image et l'attractivité du territoire
 - ✓ **Requalifier** les friches économiques sur le territoire
 - ✓ **Développer** les modes alternatifs à l'automobile : transports en commun, covoiturage, vélo et marche à pied. Concrètement les actions à mettre en œuvre pourraient être les suivantes :
- Développer une ingénierie et partage d'expériences : les Communautés de communes sont souvent démunies, par manque de compétences et/ou d'information dans des domaines qui leur apparaissent très technique. Le Pays peut favoriser le partage d'expériences et mettre à disposition une ingénierie commune, notamment dans les domaines suivants (liste non exhaustive) :
 - transport à la demande,
 - usage utilitaire du vélo (aménagement cyclables, stationnement),
 - tourisme à vélo : réflexion sur un axe touristique à l'échelle du Pays (véloroute),
 - télétravail (voir ci-dessous).
 - Connaître les pratiques et les besoins des habitants : Afin d'améliorer les conditions de déplacement sur le territoire, certains EPCI ont émis le souhait de voir mener une étude complète sur cette question. Une telle étude pourrait comporter trois volets :
 1. Etat des lieux de l'offre de déplacement.
 2. Enquête approfondie auprès de la population, permettant d'identifier les pratiques et les

besoins¹³.

3. Programme d'actions opérationnel, avec la mise en place d'une offre de transport adaptée à ces besoins.
- Centrale de mobilité à l'échelle du Pays : complémentaire de la centrale de mobilité projetée à l'échelle régionale, une centrale de mobilité à l'échelle du Pays permettrait de :
 - coordonner l'offre de transport à une échelle plus proche des habitants,
 - mieux faire connaître celle-ci : diffusion des supports d'information, information « à la carte » (par téléphone et par mail),
 - en faciliter l'utilisation (tarification commune entre les différents réseaux).
 - Initier plus de télétravail : Le télétravail constitue une pratique émergente, développée en particulier par le Conseil général du Puy-de-Dôme au sein de son personnel (80 agents sur 800 télétravaillent). Il contribue à réduire le nombre de déplacements vers le lieu de travail habituel (3 à 4 déplacements par semaine au lieu de 5) et donc leurs impacts sur l'environnement, le temps de vie et le budget des ménages. Il favorise l'intégration des actifs périurbains sur leur territoire. En particulier, les télétravailleurs ont davantage tendance à scolariser leurs enfants dans leur commune de résidence, ils achètent davantage sur place et ils s'impliquent plus facilement dans la vie associative.
Pour favoriser le développement du télétravail, le rôle du Pays est triple :
 - mener une étude approfondie sur cette question,
 - assurer l'accès au haut débit sur tout le territoire,
 - assurer une information et une ingénierie communes.

6.2. Pour un Pays plus solidaire...

- ✓ **Asseoir le développement démographique autour de pôles/bourgs urbains renforcés**
- ✓ **Permettre la croissance des actifs sur l'ensemble du territoire**
- ✓ **Evaluer les besoins en commerce de premières nécessités (à créer ou à maintenir) pour assurer un maillage pérenne du territoire « commercial »**
- ✓ **Anticiper l'ère du pétrole cher, pour éviter des impacts socioéconomiques majeurs**
- ✓ **Organiser le territoire pour rendre moins nécessaire l'usage de la voiture en militant pour une réouverture de certaines gares au trafic TER (en plus des actions proposées dans le 6.1.)**

¹³ Une telle enquête n'est pas redondante avec l'Enquête Ménages Déplacements de la « plaque urbaine » clermontoise, prévue en 2012, qui intégrera une partie du territoire du Pays. En effet, cette dernière sera moins complète et touchera un échantillon plus limité de la population, ce qui limitera la précision des données, notamment sur les secteurs ruraux et périurbains.

6.3. Pour un Pays plus attractif

- ✓ **Permettre une lisibilité des disponibilités foncières économiques à l'échelle du Pays**
- ✓ **Identifier les complémentarités économiques dans une approche de mise en réseau, pôles de compétence...**
- ✓ **Favoriser la diversification des activités agricoles et les productions sous signes de qualité** (dont circuits courts, Agriculture Biologique,...)
- ✓ **Promouvoir la gestion durable des forêts :**
 - Favoriser la restructuration foncière des forêts et la rénovation de la desserte forestière
 - Sensibiliser le grand public au bois et à la forêt, promouvoir le bois-énergie et encourager le développement du bois comme matériau de la construction
 - Encourager la certification des forêts
 - Créer, à l'échelle du pays, un observatoire des espaces forestiers
- ✓ **Zoom sur le tourisme : développer des liens entre Vichy et les autres territoires, appuyer la mise en réseau des acteurs et développer une communication commune, faire émerger une offre nouvelle de qualité permettant de renforcer les prestations touristiques, culturelles et de loisirs actuelles**
- ✓ **Développer et améliorer les liaisons ferroviaires avec l'extérieur**

La méthode de travail à venir

Dans le cadre de cette démarche, le Pays est tenu d'aboutir à deux résultats :

- Consolider l'aménagement du territoire du Pays en fixant collectivement avec l'ensemble des collectivités adhérentes au Pays, des orientations suffisamment durables pour assurer la préservation, la solidarité et l'attractivité du territoire. Ce résultat correspond aux attendus de la démarche InterSCoT
- Proposer des nouvelles règles en matière d'aides, de financement aux actions lancées par les collectivités et potentiellement aidées par le Pays. Il s'agit donc ici de proposer au Pays Vichy Auvergne des nouveaux axes d'écriture de Charte de Pays, mieux tournée vers des problématiques d'aménagement du territoire.

Pour ce faire, AID Observatoire, ADETEC et ACER Campestre ont proposé de travailler en deux temps :

- Un premier temps sur le premier semestre 2011, qui vise à définir des polarités sur le territoire du Pays et des orientations associées à chaque niveau de polarité. L'objectif est bien de consolider une armature territoriale jugée comme « équilibrée » aujourd'hui sur le territoire.
- Un second temps sur le second semestre 2011, qui vise à cibler les nouvelles actions que pourrait entreprendre le Pays à appui des collectivités, pour consolider et pérenniser cette organisation en pôles du territoire.

L'objectif est de laisser la possibilité aux territoires non dotés de SCoT aujourd'hui, de reprendre et décliner cette hiérarchie urbaine, dans leur futur SCoT.